

Rapport financier 2023



SIBELCO

Chiffres Clés – Gestion

(NON AUDITÉ)

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Résultats consolidés							
Chiffre d'affaires	2,104,244	2,008,922	1,679,923	1,975,529	3,295,130	3,521,130	3,083,004
EBITDA	414,491	338,868	271,145	294,316	554,463	651,687	541,429
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	19.7%	16.9%	16.1%	14.9%	16.8%	18.5%	17.6%
EBIT	244,594	142,417	114,849	92,022	(1,269,599)	(67,522)	157,449
Résultat net (quote-part du Groupe)	155,311	131,307	74,868	78,262	(671,754)	(126,079)	95,818
Résultat net	157,916	131,465	76,603	51,847	(1,073,022)	(176,911)	99,211
Flux de trésorerie							
Flux de trésorerie opérationnels libres avant IFRS16 locations	466,039	183,179	99,528	105,799	222,269	116,934	290,753
Trésorerie provenant des contrats de location IFRS16	(25,164)	(22,549)	(22,036)	(57,291)	(108,261)		
Flux de trésorerie opérationnels libres	440,875	160,630	77,492	48,508	114,008	116,934	290,753
Acquisitions / Cessions	13,167	(124,665)	(46,603)	69,358	463,792	(522,825)	24,143
Financement (en fin d'année)							
Trésorerie / (dette) nette	380,995	45,840	146,833	168,163	(1,341,773)	(1,390,721)	(646,620)
Capitaux propres	1,302,771	1,205,870	1,114,954	1,047,112	1,097,953	1,787,130	1,479,538
Donnée / action							
Résultat par action	357.16	301.95	172.17	183.97	(1,544.77)	(289.83)	220.18
Dividende (brute)	146.00	117.20	117.20	106.00	142.86	162.86	157.14
Total des actions	470,170	470,170	470,170	470,170	470,170	470,170	470,170
Actions propres	35,314	35,314	35,314	35,314	35,314	35,314	35,164
Rentabilité des capitaux employés							
Capitaux employés moyens	2,102,016	1,935,212	1,557,290	2,451,400	3,945,287	3,687,556	3,014,290
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	11.6%	7.4%	7.4%	3.8%	(32.2%)	(1.8%)	5.2%

Remarque :

- 1 Le flux de trésorerie opérationnel libre ajusté sans effet de levier pour 2023 est de €153 millions. Le flux de trésorerie d'exploitation libre sans effet de levier (ajusté pour l'affacturage et les paiements anticipés) pour 2022 est de €87 millions.
- 2 Par le biais d'un rachat d'actions réussi le 15 février 2024 d'un montant de €609,6 millions (prix fixe seulement) la Société a acquis 88,989 actions propres, ce qui porte le nombre d'actions propres de 35,314 actions au 31 décembre 2023 à 124,303 actions au 15 février 2024.

États Financiers Consolidés

Compte de résultats consolidé

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Chiffre d'affaires	8	2,104,244	2,008,922
Coûts des ventes (-)	8	(1,532,201)	(1,571,711)
Bénéfice brut		572,043	437,211
Autres produits d'exploitation	9	44,726	25,725
Coûts administratifs et commerciaux (-)	8	(326,409)	(262,096)
Autres charges d'exploitation (-)	10	(45,766)	(58,423)
EBIT		244,594	142,417
Produits financiers	13	45,294	67,410
Charges financiers (-)	13	(75,563)	(33,063)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	6,347	4,946
Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt		220,672	181,710
Impôt sur le résultat	14	(62,756)	(50,245)
Bénéfice (Perte) de l'exercice		157,916	131,465
Attribuable aux:			
Actionnaires		155,311	131,307
Intérêts minoritaires	5	2,605	159
		157,916	131,465

Les notes 1 à 40 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

EN MILLIERS D'EUROS	POUR L'EXERCICE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE	POUR L'EXERCICE CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE
	2023	2022
Bénéfice (perte) de l'exercice	157,916	131,465
Autres éléments du résultat global:		
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés au compte de résultats		
Variation de taux de change	(28,037)	(12,588)
Corrections monétaires en cas d'hyperinflation	18,041	16,712
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	33,194	(3,017)
Variation des réévaluation des couvertures de trésorerie à la juste valeur, avant impôts	(30,831)	12,071
Variation des réévaluation des couvertures de trésorerie à la juste valeur, impôts	6,629	(841)
Variation du valeur juste, avant impôts	2,854	43
Variation du valeur juste, impôts	40	0
Autres éléments du résultat global à ne pas reclasser en résultat net au cours des périodes ultérieures		
Réévaluer les avantages du personnel, avant impôts	(4,379)	(1,116)
Réévaluer les avantages du personnel, impôts	972	0
	(1,518)	11,264
Résultat global de l'exercice	156,399	142,729
Attribuable aux:		
Acctionnaires	154,089	141,884
Intérêts minoritaires	2,310	845
	156,399	142,729

Les notes 1 à 40 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	TOELICHTING	2023	2022
Actifs		3,070,112	2,690,816
Actifs non-courants		1,482,972	1,401,616
Immobilisations corporelles	16	978,388	920,066
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	193,167	112,034
Droit d'utilisation des actifs	32	70,444	70,819
Goodwill	17	53,000	122,682
Participations mises en équivalences	18	77,222	53,591
Actifs d'impôt différé	20	63,711	84,328
Actifs financiers non-courants	19	15,783	15,562
Engagements vers le personnel	27	18,541	9,834
Autres actifs non-courants	21	12,715	12,701
Actifs courants		1,586,484	1,286,693
Stocks	22	246,608	249,261
Actifs financiers courants	19	838	633
Créances clients	23	344,757	350,570
Autres créances	23	145,830	103,996
Actifs d'impôt courant	15	30,262	12,684
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	818,189	569,550
Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	657	2,506
Passifs et capitaux propres		3,070,112	2,690,816
Total capitaux propres		1,340,849	1,213,742
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1,302,768	1,205,867
Capital souscrit	25	25,000	25,000
Primes d'émission		12	12
Bénéfices antérieurs et réserves légales		1,277,756	1,180,855
Intérêts minoritaires	5	38,081	7,875

EN MILLIERS D'EUROS	TOELICHTING	2023	2022
Passifs non-courants		956,201	832,127
Emprunts et dettes financières	26	350,212	384,576
Obligations de location	32	53,269	57,233
Provisions à long terme	28	208,946	206,919
Engagements vers le personnel	27	66,265	51,369
Passifs d'impôt différé	20	41,955	47,373
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants)	29	7,701	10,675
Passifs contractuels	29	189,921	61,953
Autres passifs non-courants	30	37,932	12,029
Passifs courants		773,041	640,811
Dettes auprès des banques	26	4,154	5,890
Emprunts et dettes financières (courants)	26	14,310	64,727
Obligations de location	32	21,329	19,521
Provisions courantes	28	27,303	37,904
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	436,962	394,649
Passifs contractuels	29	248,159	100,355
Passifs d'impôt courants	15	16,240	11,285
Autres passifs courants	30	4,584	6,481
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	21	4,136

Les notes 1 à 40 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	JUSTE VALEUR*	RÉSERVE DES ACTIONS PROPRES	RÉSULTAT CUMULÉ	TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Bilan au 1er janvier 2023	25,000	12	(169,205)	12,271	(2,832)	(72,085)	1,412,710	1,205,870	7,875	1,213,745
Bénéfice (perte) de l'exercice							155,311	155,311	2,605	157,916
Variation de taux de change (-)	-	-	(27,724)	-	-	-	(234)	(27,958)	(79)	(28,037)
Corrections monétaires en cas d'hyperinflation	-	-	-	-	-	-	18,037	18,037	4	18,041
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	-	-	33,089	-	-	-	307	33,396	(202)	33,194
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	(24,181)	-	-	-	(24,181)	(21)	(24,202)
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	2,893	-	-	2,893	-	2,893
Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	(3,410)	(3,410)	3	(3,407)
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	5,365	(24,181)	2,893	-	14,700	(1,223)	(295)	(1,518)
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	5,365	(24,181)	2,893	-	170,011	154,089	2,310	156,399
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(50,749)	(50,749)	(1,049)	(51,798)
Impact des intérêts minoritaires en raison de changement de périmètre	-	-	-	-	-	-	(5,855)	(5,855)	29,590	23,734
Acquisition des intérêts minoritaires en conservant le contrôle	-	-	-	-	-	-	(598)	(598)	(630)	(1,228)
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	-	(57,202)	(57,202)	27,910	(29,292)
Autres mouvements	-	-	-	-	(116)	-	131	14	(14)	0
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	(116)	-	(57,072)	(57,188)	27,896	(29,292)
Bilan au 31 décembre 2023	25,000	12	(163,840)	(11,911)	(55)	(72,085)	1,525,649	1,302,771	38,081	1,340,852

* Réserve de réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

État consolidé des variations des capitaux propres (Suite)

EN MILLIERS D'EUROS	CAPITAL SOUSCRIT	PRIME D'ÉMISSION	RÉSERVE DE CONVERSION	RÉSERVE DE COUVERTURE	JUSTE VALEUR*	RÉSERVE DES ACTIONS PROPRES	RÉSULTAT CUMULÉ	TOTAL	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Bilan au 1er janvier 2022	25,000	12	(153,753)	1,064	(2,748)	(72,085)	1,317,465	1,114,954	6,979	1,121,933
Bénéfice (perte) de l'exercice							131,307	131,307	159	131,465
Variation de taux de change (-)	-	-	(12,435)	-	-	-	-	(12,435)	(153)	(12,588)
Corrections monétaires en cas d'hyperinflation	-	-	-	-	-	-	16,706	16,706	5	16,712
Libérer autres éléments du résultat global en raison de changement de périmètre	-	-	(3,017)	-	-	-	-	(3,017)	-	(3,017)
Couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt	-	-	-	11,207	-	-	-	11,207	23	11,230
Variation du valeur juste, nette d'impôt	-	-	-	-	(84)	-	127	43	-	43
Réévaluation des engagements vers le personnel, nette d'impôt	-	-	-	-	-	-	(1,110)	(1,110)	(6)	(1,116)
Autres éléments du résultat global (-)	-	-	(15,452)	11,207	(84)	-	15,723	11,394	(130)	11,264
Résultat global de l'exercice (-)	-	-	(15,452)	11,207	(84)	-	147,030	142,701	28	142,729
Achats d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiement fondé sur des actions réglé en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes aux actionnaires	-	-	-	-	-	-	(50,964)	(50,964)	(85)	(51,048)
Impact des intérêts minoritaires en raison des regroupements d'entreprise	-	-	-	-	-	-	(817)	(817)	817	-
Total des contributions des propriétaires et des distributions aux propriétaires	-	-	-	-	-	-	(51,781)	(51,781)	732	(51,048)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	(7)	(7)	135	128
Total des transactions avec les propriétaires	-	-	-	-	-	-	(51,787)	(51,787)	867	(50,920)
Bilan au 31 décembre 2022	25,000	12	(169,205)	12,271	(2,832)	(72,085)	1,412,707	1,205,867	7,875	1,213,742

* Réserve de réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Plus d'informations sur le Capital et les Réserves, veuillez consulter la note 25 Capital et paiements fondés sur des actions. Les notes 1 à 40 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

IN DUIZENDEN EURO	TOELICHTING	2023	2022
Bénéfice (perte) de l'exercice		157,916	131,465
Ajustements pour:			
Amortissements et dépréciations	16, 17, 32	178,400	184,834
Provisions et engagements vers le personnel	27, 28	27,357	12,218
Perte/(bénéfice) sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5,211)	(1,274)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence	18	(6,347)	(4,946)
Résultat financier	13	30,269	(34,347)
Impôts sur le résultat	14	62,756	50,245
Réévaluation à juste valeur		166	(297)
Autres éléments non-cash		12,262	2,829
Flux de trésorerie opérationnels avant variations du fonds de roulement		457,569	340,726
Variations des stocks		(19,378)	(17,710)
Variations des créances commerciales et autres créances		(59,059)	(113,401)
Variations des dettes commerciales et autres dettes		335,001	185,452
Produits/paiements des couvertures de risque de change		(1,197)	427
Variations du fonds de roulement		255,367	54,768
Utilisation des provisions	28	(16,257)	(22,792)
Contributions aux régimes de retraite	27	(17,641)	(23,063)
Flux de trésorerie opérationnels		679,037	349,640
Impôts (payés)/reçus		(72,981)	(47,135)
Intérêts reçus		22,296	3,675
Comptant net lié aux activités opérationnelles		628,352	306,180
Cession d'immobilisations corporelles		4,680	2,432
Cession d'immobilisations incorporelles		127	6
Cession de filiales, nette de trésorerie cédée	4	20,307	23,448
Cessions d'entreprises associées/co-entreprises		2,733	8,340
Remboursement de prêts consentis			4,907
Autres produits		61	776
Dividendes reçus		2,278	1,230
Entrées de trésorerie provenant des activités d'investissement		30,187	41,138

IN DUIZENDEN EURO	TOELICHTING	2023	2022
Regroupements d'entreprises, nette de trésorerie obtenue ³		(9,277)	(155,470)
Acquisitions d'entreprises associées/co-entreprises	18	(15,245)	(17,373)
Acquisition d'immobilisations corporelles	16	(159,743)	(118,199)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	(3,177)	(10,110)
Consentir des prêts		(2,467)	(2,416)
Variations d'autres actifs non-courants		(7,592)	(10,340)
Flux de trésorerie net lié aux activités d'investissement		(197,501)	(313,908)
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement		(167,314)	(272,769)
Nouveaux emprunts	26	9,311	358,400
Remboursement d'emprunts	26	(97,388)	(43,093)
Augmentation/(diminution) des contrats de location	26, 32	(26,829)	(23,129)
Intérêts payés		(27,542)	(8,050)
Acquisition des intérêts minoritaires		(1,228)	
Dividendes payés aux actionnaires	25	(53,608)	(52,879)
Variations des autres activités de financement		10,229	19,056
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement		(187,055)	250,304
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie		273,983	283,715
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		569,550	305,833
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		273,983	283,715
Impact des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(25,344)	(19,999)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice²⁴		818,189	569,550

Les notes 1 à 40 fournies ci-dessous font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes explicatives de l'États financiers consolidés

1. Méthodes comptables significatifs

SCR-Sibelco N.V.-S.A. (la « Société ») est une entreprise dont le siège social est situé à Plantin en Moretuslei 1a, BE-2018 Anvers, Belgique. Les états financiers consolidés portent sur la Société et ses filiales (conjointement dénommées le « Groupe ») et sur les participations que détient le Groupe dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement. La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été approuvée par le Conseil d'administration le 14 mars 2024.

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique.

A Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales (référentiel comptable IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

B Base de préparation

I. Evaluation et présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société, et sont arrondis au millier le plus proche, sauf mention contraire. Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique, sauf pour les instruments financiers dérivés, les passifs financiers à la juste valeur par le biais

du résultat net et les droits d'émission de gaz à effet de serre qui sont évalués à la juste valeur (voir note 13 *Charges financières nettes*).

II. Jugements, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers conformément au référentiel IFRS nécessite de retenir des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables, les montants des actifs et des passifs comptabilisés ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses retenues se fondent sur l'expérience passée et divers facteurs considérés comme pertinents compte tenu des circonstances et ce afin de déterminer les valeurs comptables des actifs et des passifs n'étant pas facilement disponibles via d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont revues de façon permanente. Des changements aux estimations sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel l'estimation est revue si le changement n'influence que cet exercice, ou sur l'exercice du changement et les exercices suivants, si le changement porte à la fois sur l'exercice en cours et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements exercés par la direction en application du référentiel IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers et les estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans chaque note applicable.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif sur l'exercice suivant, sont exposées dans les notes suivantes :

- note 17 – hypothèses clés utilisées dans le cadre du test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie ;
- note 20 – utilisation des pertes fiscales ;
- note 27 – avantages du personnel ;
- note 31 – instruments financiers (pertes de crédit attendues, réévaluation à la juste valeur) ;
- note 28 – provisions pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation (taux d'inflation et d'actualisation) et provisions pour plaintes et litiges (taux d'actualisation) ;
- note 32 – contrats de location (taux d'emprunt marginal et impact des options de prolongation et de résiliation sur la durée des contrats de location)

Les éléments non récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence. Ces éléments sont présentés séparément dans les notes aux états financiers (voir note 9 *Autres produits opérationnels* et à la note 10 *Autres charges opérationnelles*).

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui sont clairement distincts des activités normales de la société et qui surviennent de manière irrégulière et imprévisible. Les transactions susceptibles de donner lieu à des éléments non récurrents sont principalement :

- Les catastrophes naturelles et les incendies ;
- Les risques géopolitiques, tels que les restrictions au libre-échange et les conflits militaires ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui échappent au contrôle du Groupe ;
- Les décisions d'abandonner certaines activités ;
- La cession d'entités juridiques ou la cession intégrale ou partielle d'unités génératrices de trésorerie ; et
- Les programmes de restructuration.

Les méthodes comptables ont été appliqués de façon cohérente pour tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés et par les entités du Groupe.

III. Changements de méthodes comptables et informations à fournir

Normes, interprétations et amendements nouvellement appliqués

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et amendements suivants, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant le 1er janvier 2023 ou après. Le Groupe n'a pas adopté anticipativement une norme, interprétation ou amendement qui a été publié mais qui n'est pas encore en vigueur.

IFRS 17 Contrats d'assurance

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17 Contrats d'assurance (IFRS 17), une nouvelle norme comptable complète pour les contrats d'assurance couvrant la comptabilisation et l'évaluation, la présentation et les informations à fournir. Une fois en vigueur, IFRS 17 remplacera IFRS 4 Contrats d'assurance (IFRS 4) qui a été publiée en 2005. IFRS 17 s'applique à tous les types de contrats d'assurance (c.-à-d. vie, non-vie, assurance directe et réassurance), quel que soit le type d'entités qui les émettent, ainsi qu'à certaines garanties et à certains instruments financiers comportant des éléments de participation discrétionnaire. Quelques exceptions au champ d'application s'appliquent.

L'objectif global d'IFRS 17 est de fournir un modèle comptable pour les contrats d'assurance qui soit plus utile et plus cohérent pour les assureurs. Contrairement aux exigences d'IFRS 4, qui sont en grande partie fondées sur le maintien des politiques comptables locales antérieures, IFRS 17 fournit un modèle complet pour les contrats d'assurance, couvrant tous les aspects comptables pertinents. Le cœur d'IFRS 17 est le modèle général, complété par :

- Une adaptation spécifique pour les contrats présentant des caractéristiques de participation directe (l'approche des frais variables).
- Une approche simplifiée (l'approche par répartition des primes) principalement pour les contrats de courte durée.

La norme IFRS 17 entre en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, avec des chiffres comparatifs obligatoires. Le Groupe a estimé que cette norme n'est pas applicable au Groupe car les polices d'assurance souscrites par la captive d'assurance interne couvrent uniquement les risques au sein du Groupe. Par conséquent, cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Définition d'estimation comptable - Amendements d'IAS 8

Les amendements clarifient la distinction entre les changements d'estimations comptables et les changements de méthodes comptables et la correction d'erreurs. Ils précisent également comment les entités utilisent les techniques d'évaluation et les données pour élaborer des estimations comptables.

Les amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendements à IAS 1 et Etat pratique IFRS 2

En février 2021, l'IASB a publié des amendements à IAS 1 et à l'Etat pratique IFRS 2 *Making Materiality Judgements*, dans lesquels il fournit des conseils et des exemples pour aider les entités à appliquer les jugements sur l'importance relative aux informations sur les méthodes comptables. Les amendements visent à aider les entités à fournir des informations plus utiles sur les méthodes comptables en remplaçant l'obligation pour les entités de présenter leurs méthodes comptables "importantes" par une obligation de présenter leurs méthodes comptables "significatives" et en ajoutant des indications sur la manière dont les entités appliquent le concept d'importance relative pour prendre des décisions sur les informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les amendements ont eu un impact sur les informations fournies par le Groupe sur les méthodes comptables, mais pas sur l'évaluation, la comptabilisation ou la présentation des éléments des états financiers du Groupe.

Impôt différé relatif aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique – Amendements à IAS 12

Les amendements à IAS 12 *Impôts sur le résultat* réduisent le champ d'application de l'exception relative à la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporelles imposables et déductibles égales, telles que les contrats de location et les passifs liés au démantèlement.

Les amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe car des actifs et passifs d'impôts différés distincts ont déjà été comptabilisés pour les obligations de démantèlement et les obligations de location.

Réforme fiscale internationale – Règles du pilier 2 du modèle – Amendements à IAS 12

Les amendements à IAS 12 ont été introduits en réponse aux règles du Pilier 2 du BEPS de l'OCDE et comprennent :

- une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre locale des règles du Pilier 2 du modèle de l'OCDE; et
- des obligations d'information pour les entreprises concernées afin d'aider les utilisateurs des états financiers à comprendre l'exposition de l'entité à la comptabilisation des impôts découlant de la mise en œuvre des règles du Pilier 2, tout particulièrement avant leur date d'entrée en vigueur.

L'exception temporaire obligatoire - dont l'utilisation doit être divulguée - s'applique immédiatement. Les autres exigences en matière de divulgation s'appliquent aux exercices annuels commençant le 1er janvier 2023 ou après cette date, mais pas aux exercices intermédiaires se terminant le 31 décembre 2023 ou avant cette date.

En octobre 2021, les membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), le "Cadre inclusif", ont convenu d'une solution à deux piliers pour réformer le cadre fiscal international en réponse aux défis de la digitalisation de l'économie. Dans le cadre de la Déclaration d'octobre, les membres du Cadre inclusif ont convenu d'un système coordonné de règles mondiales contre l'érosion de la base d'imposition (GloBE) visant à garantir que les grandes entreprises multinationales paient un niveau minimum d'impôt sur les revenus générés dans chaque juridiction où elles opèrent, en établissant un taux minimum mondial d'impôt sur les sociétés de 15 % sur les bénéficiaires. Cet ensemble de mesures sera appliqué pays par pays aux entreprises multinationales dont les revenus dépassent €750 millions.

Les règles GloBE ont été approuvées et publiées par le Cadre inclusif le 20 décembre 2021 et consistent en un système de règles imbriquées et coordonnées qui sont conçues pour être mises en œuvre dans le droit national de chaque juridiction. Au 9 juin 2023, 139 juridictions membres ont accepté de mettre en œuvre ce principe dans leur droit national. En ce qui concerne leur mise en œuvre au sein de l'Union

européenne, un projet de directive européenne a été publié le 22 décembre 2021. Suite à l'accord unanime des États membres, cette directive a été formellement adoptée et publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 22 décembre 2022. Les règles doivent être mises en œuvre par les systèmes fiscaux des 27 États membres avant le 31 décembre 2023 pour une application aux exercices fiscaux ouverts à compter du 1er janvier 2024.

Le Groupe a son siège en Belgique qui a adopté la nouvelle législation fiscale pour mettre en œuvre les règles GloBE. Le Groupe opère dans différents pays à travers le monde, pour une vue d'ensemble complète nous nous référons à la note 40 *Entités du Groupe*. Le Groupe a procédé à une évaluation basée sur les règles transitoires dites "safe harbour" et ne s'attend pas à être soumis à un impôt complémentaire significatif en relation avec ses opérations dans les pays où il opère, en raison des règles GloBE. Nous notons qu'à la date de clôture, 18 pays n'ont pas encore implémenté les règles GloBE. Le Groupe suit de près l'évolution de la législation dans chacun de ces pays, mais ne s'attend pas à un impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Conformément aux exigences introduites par les amendements à IAS 12, le Groupe appliquera l'exception à la comptabilisation des impôts différés associés aux impôts sur le résultat découlant des règles du modèle du Pilier 2 du BEPS. Dans l'attente de cette adoption et en l'absence d'exigences normatives spécifiques dans IAS 12, le Groupe a jugé approprié de ne pas comptabiliser les impôts différés au titre des règles du Pilier 2 lorsque ces règles ont été adoptées dans une juridiction.

IFRS 8 Secteurs opérationnels

La norme IFRS 8 Secteurs opérationnels a été publiée en novembre 2006 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. IFRS 8 prévoit que l'information sectorielle s'applique aux entités dont les instruments de dette ou de capitaux propres sont cotés sur un marché public (une bourse nationale ou étrangère ou un marché de gré à gré) ou qui déposent ou sont sur le point de déposer leurs états financiers auprès d'une commission des valeurs mobilières ou d'un autre organisme de réglementation. En avril 2022, Sibelco a émis une obligation qui est négociée sur un marché de type "over-the-counter" (OTC). Compte tenu de ces développements, le Groupe a examiné les dispositions

d'IFRS 8 et a appliqué IFRS 8 dans les états financiers consolidés pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2023 (avec des comparatifs pour l'exercice comptable se terminant le 31 décembre 2022).

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 Secteurs opérationnels, le Groupe fournit dans la note 33 *Informations sectorielles* les informations requises sur (1) les informations générales sur les facteurs utilisés pour identifier les secteurs à présenter de l'entité, les jugements portés dans l'application des critères d'agrégation et les types de produits et services à partir desquels chaque secteur à présenter génère ses produits, (2) les informations par secteur à présenter sur le bénéfice ou la perte et (3) les rapprochements requis avec les autres éléments présentés dans ces états financiers consolidés.

IV. Présentation des actifs et passifs courants et non courants

Le Groupe présente les actifs courants et non courants, ainsi que les passifs courants et non courants, comme des classifications distinctes dans l'état de la situation financière. Le Groupe a décidé de présenter les actifs et passifs non courants avant les actifs et passifs courants.

Un actif est courant si :

- On s'attend à réaliser, à vendre ou à consommer cet actif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- On s'attend à le réaliser dans une période de 12 mois après la date de clôture ;
- Il s'agit d'un élément de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, à moins qu'il ne puisse ni être échangé, ni servir à éteindre un passif et ce pendant une période de minimum 12 mois après la date de clôture.

Tous les autres actifs sont classés comme des actifs non courants.

Un passif est courant si :

- On s'attend à régler ce passif dans le cadre du cycle d'exploitation normal ;
- Il est détenu essentiellement à des fins de transactions ;
- Il doit être réglé dans les 12 mois de la date de clôture.

Le Groupe classe tous les autres passifs comme des passifs non courants.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont classés comme des actifs et passifs non courants.

V. Matières liées au climat

Le Groupe prend en compte les aspects liés au climat dans ses estimations et ses hypothèses, le cas échéant. Cette évaluation comprend un large éventail d'impacts possibles sur le Groupe en raison des risques physiques et des risques liés à la transition. Même si le Groupe estime que son modèle d'entreprise et ses produits seront toujours viables après la transition vers une économie à faible émission de carbone, les aspects liés au climat augmentent l'incertitude des estimations et des hypothèses qui sous-tendent plusieurs éléments des états financiers. Même si les risques liés au climat n'ont actuellement pas d'impact significatif sur l'évaluation, le Groupe suit de près les changements et les développements pertinents, tels que les nouvelles législations liées au climat. Les éléments et considérations les plus directement touchés par les questions liées au climat sont les suivants :

- Passif de démantèlement. L'impact de la législation et des réglementations liées au climat et les obligations implicites qui en découlent sont pris en compte dans l'estimation du calendrier et des coûts futurs des obligations de démolition des installations et de remise en état des sites. Voir la note 28 *Provisions* pour plus d'informations.
- Droits d'émission. Le Groupe reçoit des droits d'émission gratuits sur une base annuelle, achète également sur le marché des droits d'émission supplémentaires si nécessaire et est tenu de remettre des droits équivalents à ses émissions réelles. Le Groupe a adopté l'approche du passif net pour les droits d'émission accordés.
- Durée d'utilité des immobilisations corporelles. Lors de l'examen des valeurs résiduelles et de la durée d'utilité prévue des actifs, le Groupe prend en compte les aspects liés au climat, tels que la législation et les réglementations relatives au climat qui peuvent restreindre l'utilisation des actifs ou nécessiter des dépenses d'investissement importantes.
- Dépréciation des actifs non financiers. La valeur d'utilité peut être affectée de différentes manières par le risque de transition en particulier, tel que la législation et les réglementations liées au climat et les changements dans la demande pour les produits du Groupe. Le Groupe a conclu qu'aucune hypothèse liée au climat n'est une hypothèse clé pour le test du goodwill en 2023.

Le Groupe Sibelco s'est fixé pour objectif de réduire l'intensité des émissions du champ d'application 1 et 2 (tonnes de CO₂ / chiffre d'affaires) de 5 % par an de 2021 à 2030, soit 37 % au total. Cet objectif est conforme aux meilleures pratiques promues par l'initiative Science Based Targets (SBTi).

Le Groupe a également annoncé sa participation au Green Deal, une initiative importante visant à inverser le déclin des populations de pollinisateurs sauvages, comme indiqué dans le Plan d'action flamand pour les pollinisateurs sauvages. Sibelco s'engage à enrichir la biodiversité de ses carrières et plus particulièrement celle des pollinisateurs sauvages.

C Principes de consolidation

I. Filiales

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2023. Le Groupe contrôle une autre entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influencer ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Plus précisément, le Groupe contrôle une entité si et seulement si le Groupe :

- Détient le pouvoir sur l'entité (c'-à-d., des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes) ;
 - Est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
 - A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer le montant des rendements qu'il obtient.
- Lorsque le Groupe ne possède pas la majorité des droits de vote ou d'autres droits similaires d'une entité, il considère tous les faits et circonstances pertinents afin d'évaluer s'il dispose d'un pouvoir sur l'entité, notamment :
- Les accords contractuels conclus avec les autres détenteurs de droits de vote de l'entité ;
 - Les droits découlant d'autres accords contractuels ;
 - Les droits de vote détenus par le Groupe et les droits de vote potentiels.

Le Groupe réévalue s'il contrôle une entité lorsque des facteurs indiquent que des modifications ont eu lieu à un ou plusieurs des éléments de contrôle ci-dessus.

La consolidation d'une filiale commence dès le moment où le Groupe obtient le contrôle sur la filiale et cesse lorsqu'il perd le contrôle sur la filiale. Les actifs, passifs, produits et charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont repris dans le compte de résultats consolidé et dans les autres éléments du résultat global à compter de la date de prise de contrôle et jusqu'à la cessation de celui-ci.

Lorsque l'intérêt du Groupe est inférieur à 100 pourcents, l'intérêt attribuable aux actionnaires externes est présenté comme des participations ne donnant pas le contrôle.

Les pertes d'une filiale attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont attribuées aux participations ne donnant pas le contrôle même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. Dans le cas où la quote-part du Groupe est inférieure à 100%, le résultat et chaque composante des autres éléments du résultat global (OCI) est affecté aux actionnaires de la maison-mère du Groupe et aux participations ne donnant pas le contrôle, même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les participations ne donnant pas le contrôle. En préparant les états financiers consolidés, des ajustements pourraient être apportés aux états financiers des filiales afin que les méthodes comptables appliquées par les filiales soient uniformes à ceux du Groupe.

Un changement dans les participations du Groupe dans une filiale qui ne se traduit pas par une perte de contrôle est traité comme une transaction portant sur les capitaux propres.

Si le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs associés (y compris le goodwill), les passifs, les participations ne donnant pas le contrôle et les autres composantes des capitaux propres, tandis que tout écart y résultant est comptabilisé en résultats. Toute participation conservée est comptabilisée à sa juste valeur.

II. Activités conjointes

Le Groupe entreprend un certain nombre d'activités par l'intermédiaire de partenariats. Un partenariat est une opération sur laquelle deux parties

ou plus exercent un contrôle conjoint. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une opération, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes (celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'opération) requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une activité conjointe est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur les actifs, et obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci.

En ce qui concerne ses activités conjointes, le Groupe comptabilise les éléments suivants :

- Ses actifs, y compris sa quote-part dans les actifs détenus conjointement, le cas échéant ;
- Ses passifs, y compris sa quote-part dans les passifs assumés conjointement, le cas échéant ;
- Les produits qu'il a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'activité conjointe ;
- Sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'activité conjointe ;
- Les charges, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement, le cas échéant.

III. Participations mises en équivalence

Les participations mises en équivalence comprennent tant les entreprises associées que les coentreprises. Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable, mais pas de contrôle (conjoint), sur les politiques financières et opérationnelles. Une influence notable est présumée exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement (par le biais de filiales), 20 pourcents ou plus des droits de vote dans l'entreprise considérée. A l'inverse, une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. L'appréciation effectuée pour déterminer l'influence notable ou le contrôle conjoint est similaire à celle appliquée pour déterminer le contrôle sur les filiales.

Tant les entreprises associées que les coentreprises sont comptabilisées par le Groupe selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement enregistrée au coût et elle est ensuite ajustée pour comptabiliser les variations postérieures à l'acquisition de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Les participations du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprennent le goodwill (net de pertes de valeur) à l'acquisition qui est présenté au sein de la valeur comptable des participations. Les états financiers consolidés du Groupe comprennent la quote-part du Groupe du résultat net, des autres éléments du résultat global et les variations comptabilisées immédiatement dans les capitaux propres des participations mises en équivalence. Les états financiers consolidés comprennent les entreprises associées ou coentreprises à compter de la date où une influence notable ou contrôle conjoint est obtenue, jusqu'à la date où cette influence notable ou ce contrôle conjoint prend fin. Pour les obligations légales et implicites au nom de l'investissement détenu, un passif est comptabilisé séparément.

Le total de la quote-part du Groupe du résultat net des participations mises en équivalence est présenté au compte de résultats en dehors de l'EBIT et reflète le résultat après impôts et les participations ne donnant pas le contrôle (le cas échéant) dans les filiales des participations mises en équivalence.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le Groupe apprécie s'il existe un indice objectif que la participation mise en équivalence a subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de la participation est estimée et une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre la valeur recouvrable de la participation et sa valeur comptable. Une telle perte de valeur est comptabilisée au sein de « Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (net d'impôts) ».

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes excède la valeur comptable de la participation mise en équivalence, la valeur comptable de la participation du Groupe (y compris tout investissement à long terme) est réduite à une valeur nulle et les pertes additionnelles ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe assume des obligations légales ou constructives ou a effectué des paiements pour le compte de la participation mise en équivalence.

IV. Transactions éliminées en consolidation

L'ensemble des transactions, soldes, produits et charges intragroupe est éliminé en consolidation.

Les gains non réalisés résultant de transactions avec des participations mises en équivalence sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans la participation concernée. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même façon que les gains non réalisés, mais seulement dans la mesure où il n'y a pas d'indicateurs de dépréciation.

D Conversion des monnaies étrangères

Pour chaque société, le Groupe détermine la devise fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chaque société sont évalués selon cette devise fonctionnelle.

V. Transactions en monnaies étrangères

Les sociétés du Groupe comptabilisent les transactions en monnaies étrangères dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours du jour à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de clôture à la date de clôture. Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultats (comme produit financier ou charge financière s'ils sont liés à la trésorerie, aux prêts et aux emprunts, et comme produits ou charges d'exploitation s'ils sont liés à des éléments du fonds de roulement tels que les créances commerciales et les dettes commerciales), sauf pour les écarts provenant d'éléments non monétaires évalués à la juste valeur, par exemple, des actifs financiers valorisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou les passifs financiers désignés comme une couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (voir i) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture ci-dessous). Les écarts provenant de la conversion d'éléments non monétaires valorisés à la juste valeur sont comptabilisés conformément à la comptabilisation des écarts de juste valeur de l'élément sous-jacent (c'-à-d., les écarts de change sur des éléments

comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont également comptabilisés dans les autres éléments du résultat global).

Les éléments non monétaires comptabilisés à leur juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les éléments non monétaires provenant de transactions en monnaie étrangère, mais comptabilisées au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les transactions en devises sont comptabilisées dans les devises fonctionnelles respectives au taux de change en vigueur à la date de transaction.

VI. Activités étrangères

Les produits et charges des activités étrangères sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen. Les actifs et passifs des activités étrangères, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change provenant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et présentés dans la réserve de conversion des monnaies étrangères parmi les capitaux propres. Lors de la sortie (partielle) d'une activité étrangère, le montant cumulé dans la réserve de conversion est reclassé dans le compte de résultats parmi le gain ou la perte sur la sortie.

E Immobilisations incorporelles

I. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées si l'actif est (i) identifiable, (ii) contrôlé par le Groupe, (iii) s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe et (iv) si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Toutes les dépenses liées à des ressources incorporelles qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation sont comptabilisées en charges et ne sont pas requalifiées d'actifs ultérieurement.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées en tant qu'actifs ne sont pas ultérieurement réévaluées.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable n'est pas recouvrable (voir méthode comptable m) Dépréciations).

Les dépenses ultérieures sur les immobilisations incorporelles comptabilisées ne sont comptabilisées que dans la mesure où elles satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles (voir ci-dessus). Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges à la date à laquelle elles sont encourues.

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont initialement comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

II. Immobilisations incorporelles liées aux activités minières

Les dépenses de prospection, d'évaluation et d'exploration préalables à l'acquisition sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les droits d'exploitation acquis comprennent les droits juridiques afférents à l'exploration, au développement et à la production de ressources minérales au sein d'une propriété minière. Les coûts directs, les coûts de licence et tous les coûts liés à l'acquisition de droits juridiques relatifs à des propriétés minières inexploitées sont comptabilisés comme immobilisations incorporelles.

Les droits d'exploitation et les propriétés minières sont comptabilisés comme actifs identifiables pour autant que leur valeur comptable soit recouvrable à la suite du succès des activités de développement et d'exploitation ou qu'à la

date de clôture, les activités de prospection et d'évaluation aient atteint un stade permettant une évaluation raisonnable de l'existence de réserves et de ressources et que des activités significatives se poursuivent.

Les autres réserves potentielles, de même que les ressources et droits d'exploitation dont la valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable, selon le Conseil d'administration, sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de prospection et d'évaluation (P&E) postérieures à l'acquisition sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles, en attendant que l'existence de réserves commercialement exploitables soit avérée.

Les P&E postérieures à l'acquisition comprennent les activités suivantes :

- la recherche et l'analyse des données historiques de prospection ;
- la collecte de données de prospection à travers d'études géophysiques ;
- le forage et l'échantillonnage prospectif ;
- la détermination et l'examen du volume et de la qualité de la ressource ;
- l'étude des besoins en matière de transport et d'infrastructure ;
- la réalisation d'études financières et de marché.

Afin de justifier une hypothèse continue des avantages économiques futurs provenant des dépenses différées de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition, ces dépenses ne peuvent être différées qu'à condition qu'une activité au sein du gisement reste planifiée et que l'on s'attende à ce que les activités de prospection et d'évaluation postérieures à l'acquisition résultent en des réserves commercialisables endéans les deux ans.

L'amortissement des coûts d'acquisition de droits d'exploitation comptabilisés commence dès la production de la première unité sous une forme commercialisable et ce sur la base de la méthode des unités de production.

Les coûts comptabilisés de prospection et d'évaluation postérieurs à l'acquisition ne sont pas amortis tant que des réserves commercialisables ne sont pas trouvées. Les coûts comptabilisés sont pris en charges au moment où l'insuffisance de potentiel d'exploitation commerciale est constatée (pas de

retraitements si des réserves sont ultérieurement trouvées).

Une fois l'exploitation entamée et les réserves évaluées, les montants comptabilisés sont amortis sur la base de la méthode des unités de production, sauf pour les dépenses de construction comptabilisées auxquelles est appliqué un amortissement linéaire pendant la durée de vie d'utilité.

III. Frais de recherche et développement

Les frais liés aux activités de recherche, entreprises en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou des techniques nouvelles, sont comptabilisés dans le compte de résultats de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les dépenses liées aux activités de développement, où les résultats de la recherche sont appliqués à un plan ou un modèle en vue de la production de matériaux et de procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisés (i) si elles peuvent être évaluées de façon fiable, (ii) si le produit ou processus visé est techniquement et commercialement réalisable, (iii) si des avantages économiques futurs sont probables et (iv) si le Groupe a l'intention d'achever le développement visé et d'utiliser ou de vendre l'actif et qu'il dispose de ressources suffisantes pour le faire. Les dépenses comptabilisées comprennent le coût des matériaux, les coûts directs des avantages du personnel ainsi qu'une part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en résultats au moment où elles sont encourues. Les frais de développement comptabilisés sont évalués au coût, diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations).

IV. Logiciels informatiques

Les dépenses relatives aux activités de développement dans le cadre des projets informatiques sont comptabilisées dans la mesure où les critères de comptabilisation de frais de recherche et développement soient satisfaits (voir frais de recherche et développement).

V. Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service sur base de la méthode linéaire sur leur durée d'utilité. Les durées d'utilité estimées sont comme suit :

Droits de remise en état et post-acquisition Coûts d'exploration et d'évaluation	Méthode du nombre de produits Unités
Frais de développement	5 ans
Immobilisations incorporelles liées aux activités de marketing	5 ans
Immobilisations incorporelles liées à la clientèle	5 ans ou si acquises par le biais d'un regroupement d'entreprises sur horizon de modèle de flux de trésorerie actualisés (DCF) avec un maximum de 10 ans
Immobilisations incorporelles liées à des contrats	Sur la plus courte de la durée de vie économique estimée ou de sa durée légale (clauses contractuelles), avec un maximum de 10 ans
Logiciels informatiques	3 ans

F. Droits d'émission

Sibelco constitue une provision pour émissions dans le cas où elle cause des émissions excédant les droits d'émission octroyés. Cette provision est évaluée à la juste valeur (prix de marché) des droits d'émission nécessaires pour compenser ce déficit.

Les droits d'émission détenus sont comptabilisés comme suit :

- Les droits d'émission attribués gratuitement par les autorités nationales sont comptabilisés en tant que subventions non monétaires à leur valeur nominale (c'est-à-dire zéro) ;
- Les droits d'émission achetés auprès de tiers sont comptabilisés au coût. S'ils visent à compenser une provision pour émissions excédentaires, ils sont considérés comme des « droits à remboursement » et comptabilisés à la juste valeur ;

- Le produit de la cession de droits excédentaires est comptabilisé lorsqu'il est perçu dans les autres produits opérationnels au prix de vente.

Les déficits sont évalués sur base d'une affectation qui couvre toute la durée du programme, pour autant que l'entité ait inconditionnellement droit à l'ensemble des allocations d'émission de la période concernée.

G Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition et à la date de l'acquisition, à savoir à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition comme suit :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise (pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer ou non les participations ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à leur juste valeur ou à la quote-part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise) ; plus
- Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise ; moins
- Le montant net (généralement la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs identifiables assumés.

Si le résultat du calcul ci-dessus est négatif, un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé en résultat.

Les frais connexes à l'acquisition, autres que ceux dans le cadre d'une émission d'instruments de dette ou de capitaux propres, encourus par le Groupe sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à sa juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle classée en tant que capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux

propres. La contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif qui est un instrument financier et qui entre dans le champ d'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers, est évaluée à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des profits et pertes conformément à la norme IFRS 9. Les autres contreparties conditionnelles qui n'entrent pas dans le champ d'application d'IFRS 9 sont évaluées à leur juste valeur à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultats.

Le goodwill est comptabilisé au coût, diminué des pertes de valeur éventuelles cumulées. Le goodwill n'est pas amorti, mais le Groupe procède à un test de dépréciation annuel ou plus fréquent, si les événements ou les circonstances portent à croire qu'il pourrait avoir subi une dépréciation (voir méthode comptable m) Dépréciations).

La valeur comptable du goodwill est affectée à une unité d'exploitation ou à un gisement minéral (unité génératrice de trésorerie) ou à des groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux susceptible de bénéficier des synergies du regroupement. Le goodwill est affecté à chaque unité d'exploitation ou gisement minéral (groupes d'unités d'exploitation ou de gisements minéraux) qui représente le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des flux de trésorerie à partir desquels le goodwill est contrôlé à des besoins de gestion interne.

L'affectation du prix d'achat est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition (période d'évaluation). Au cours de cette période d'évaluation, le Groupe évalue la juste valeur de tous les actifs identifiables acquis et de tous les passifs assumés acquis.

Si un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, l'impact de la réévaluation à la juste valeur de la participation existante dans l'entreprise acquise est comptabilisé dans le compte de résultats sur la ligne "produits financiers" ou "charges financières".

H Instruments financiers – Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure na initiële opname

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité.

I. Actifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs financiers sont classés, initialement, comme ultérieurement évalués (1) soit au coût amorti, (2) soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, (3) soit à la juste valeur par le biais du résultat net. La classification est différente pour un actif financier – instrument de dette et un actif financier – instrument de capitaux propres. Les actifs financiers – instruments de dette les plus pertinents détenus par le Groupe sont des créances commerciales et autres créances (p.ex. TVA ou dépôts de trésorerie). Le Groupe peut faire recours à des instruments dérivés afin de gérer certains risques financiers.

La classification des instruments de dette à la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers. A l'exception des créances commerciales qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, le Groupe évalue initialement un actif financier à la juste valeur augmentée des coûts de transaction, dans le cas d'instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les créances commerciales, qui ne comprennent pas de composante significative de financement ou pour lesquelles le Group applique la simplification, sont évaluées au prix de transaction tel que mentionné au paragraphe u) Produits tirés de contrats avec des clients.

Afin de classer et d'évaluer un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, l'instrument doit donner lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements

de principal et à des versements d'intérêt sur le principal restant dû ('solely payments of principal and interest (SPPI)'). Cette appréciation est ce qu'on appelle le test SPPI et est effectuée au niveau de chaque instrument. Les actifs financiers dont les flux de trésorerie ne répondent pas au test SPPI sont classés et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, indépendamment du modèle économique. Les actifs financiers acquis et détenus par le Groupe comprennent en général des caractéristiques ordinaires et remplissent donc le test SPPI. Le Groupe n'investit ni n'acquiert des instruments de dette avec des caractéristiques complexes comme des options de terminaison avec une juste valeur initiale significative, des taux d'intérêt basés sur le prix de matières premières ou des montants de principal rattachés au prix de matières premières.

Le modèle économique que suit le Groupe pour la gestion des actifs financiers fait référence à la manière de gérer ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie proviendraient de la perception de flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. Les actifs financiers classés et évalués au coût amorti sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, tandis que les actifs financiers classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Le type d'instrument de dette le plus pertinent sont les créances commerciales qui sont typiquement détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et sont donc classées comme des actifs financiers au coût amorti.

Les achats et ventes d'actifs financiers qui exigent la livraison des actifs dans un délai généralement prévu par la réglementation ou admis par le marché (achats et ventes normaux) sont comptabilisés à la date de transaction, c'-à-d. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les actifs financiers sont classés en quatre catégories :

- Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat

- global avec reclassement des écarts cumulés (instruments de dette)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclassement des écarts cumulés (instruments de capitaux propres)
- Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Actifs financiers au coût amorti (instruments de dette)

Les actifs financiers au coût amorti sont ultérieurement évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et sont soumis à la dépréciation. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultats quand l'actif est décomptabilisé, modifié ou déprécié.

Les actifs financiers du Groupe au coût amorti comprennent les créances commerciales, un prêt à une entreprise associée et un prêt à un administrateur présenté dans les autres actifs financiers non courants.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de dette)

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêt, les écarts de change et les pertes de valeurs ou reprises sont comptabilisés dans le compte de résultats et sont calculés de la même façon que pour les actifs financiers au coût amorti. Les variations de juste valeur restantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. A la décomptabilisation, les variations de juste valeur cumulées par le biais des autres éléments du résultat global sont reclassées en résultat net.

Les actifs financiers du Groupe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprennent principalement des créances commerciales qui s'inscrivent dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, parce que dans certains pays, le Groupe a accès à des programmes d'affacturage sans recours et décide au cas par cas d'utiliser ces programmes. Cependant, au cours de l'année 2022, tous ces contrats d'affacturage ont été temporairement suspendus.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (instruments de capitaux propres)

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de classer ses instruments de capitaux propres comme des instruments désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils répondent à la définition d'un instrument de capitaux propres selon IAS 32 *Instruments financiers : présentation* et ne sont pas détenus à des fins de transaction.

La classification est déterminée par instrument au cas par cas.

Les gains et pertes sur ces actifs financiers ne peuvent jamais être reclassés au résultat net. Les dividendes sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi, sauf quand le Groupe bénéficie de tels montants reçus comme compensation d'une partie du coût de l'actif financier, auquel cas ces gains sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas soumis à un test de dépréciation.

Le Group a fait le choix irrévocable de classer ses instruments non cotés de capitaux propres dans cette catégorie.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont portés dans l'état de la situation financière à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés. Les dividendes sur des instruments de capitaux propres cotés sont comptabilisés comme autres produits dans le compte de résultats lorsque le droit d'en recevoir le paiement est établi. Un dérivé incorporé dans un contrat hybride, avec un passif financier ou un hôte non-financier, est séparé du contrat hôte et est comptabilisé en tant que dérivé séparé si : (1) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques que présente le contrat hôte ; (2) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ; et (3) le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur

par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat net. Un réexamen n'est que permise si une modification apportée aux modalités du contrat entraîne un changement important par rapport aux flux de trésorerie autrement imposés en vertu du contrat et qui imposerait une reclassification d'un actif financier en dehors de la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net.

Décomptabilisation

Un actif financier (ou une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est principalement décomptabilisé (c'-à-d., enlever de l'état consolidé de la situation financière du Groupe) dans les cas suivants :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier sont arrivés à expiration ; ou
- le Group a transféré les droits contractuels de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a assumé une obligation contractuelle de verser complètement sans délai significatif ces flux de trésorerie à une tierce-partie selon un accord de rétrocession ; et soit (a) le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, soit (b) le Group n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Quand le Groupe a transféré ses droits de percevoir les flux de trésorerie de l'actif financier ou a conclu un accord de rétrocession, il doit apprécier la mesure dans laquelle elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. S'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, et elle a encore le contrôle, le Groupe doit laisser l'actif financier comptabilisé dans la mesure du lien qu'elle conserve avec celui-ci. Dans ce cas, le Groupe comptabilise également un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués en fonction des droits et obligations conservés par l'entité.

Si le lien conservé par l'entité prend la forme d'une garantie visant l'actif transféré, l'étendue du lien conservé par le Groupe correspond au plus faible des deux montants suivants : (i) le montant de cet actif, (ii) le montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenue de rembourser.

Dépréciations

Le Groupe comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour tous les instruments de dette qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. Les pertes de crédit attendues sont basées sur la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisés à une approximation du taux d'intérêt effectif original. Les flux de trésorerie attendus comprendraient les flux de trésorerie provenant de la vente d'une garantie détenue ou autre rehaussement de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuels.

Pour les créances commerciales et les actifs de contrat, le Groupe applique une approche simplifiée pour le calcul des pertes de crédit attendues. Ainsi, le Groupe ne suit pas les variations de risque de crédit, mais comptabilise une provision pour pertes de crédit sur base du montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. Le Groupe a établi une matrice de provisions sur base de son expérience sur les pertes de crédit historiques, ajusté pour des facteurs prospectifs spécifiques aux débiteurs et à l'environnement économique.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaillance si les paiements contractuels sont échus depuis 90 jours et les raisons de non-paiement sont liées à la situation financière et à la santé du débiteur. Néanmoins, dans certains cas, le Groupe peut également considérer un actif financier en défaillance si des éléments internes et externes indiquent qu'il est improbable que le Groupe recevrait les montants contractuels dus avant de tenir compte de tout rehaussement de crédit détenus par le Groupe. Un actif financier est déprécié s'il n'est pas raisonnablement envisageable de recouvrer les flux de trésorerie contractuels. Cela ne s'applique pas aux créances commerciales qui suivent l'approche simplifiée.

II. Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés comme des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des emprunts, des dettes ou comme des dérivés désignés comme des instruments de couverture dans une couverture efficace, le cas échéant.

Tous les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur et, dans le cas des emprunts et dettes, moins les coûts de transaction attribuables. Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales et autres dettes, les emprunts y compris les découverts bancaires, et les instruments financiers dérivés.

Evaluation ultérieure

Pour l'évaluation ultérieure, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés, lors de la comptabilisation initiale, à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est contracté dans l'intention de le racheter dans un avenir proche. Cette catégorie comprend également les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture dans une relation de couverture telle que définie par IFRS 9. Des dérivés incorporés séparés sont également des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme des instruments de couverture efficace.

Les gains ou pertes sur passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le compte de résultats.

Les passifs financiers désignés lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur par le biais du résultat net sont désignés à la date de comptabilisation initiale, et seulement si les critères d'IFRS 9 sont remplis.

Passifs financiers au coût amorti (emprunts et dettes)

Cette catégorie est la catégorie la plus pertinente du Groupe. Après la comptabilisation initiale, les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti sur base d'un taux d'intérêt effectif (TIE). Les gains et pertes sont

comptabilisés en résultat tant lors de la décomptabilisation des passifs qu'à travers le processus d'amortissement du TIE.

Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition et les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement TIE est inclus en charges financières dans le compte de résultats.

Cette catégorie s'applique généralement aux emprunts et dettes financières. Pour plus d'informations, voir note 26 *Emprunts et dettes financières*.

Décomptabilisation

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

Lorsqu'un passif financier existant est échangé, entre un emprunteur et un prêteur existant, par un autre passif dont les conditions sont substantiellement différentes, un tel échange ou une telle modification est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée en résultat net.

III. Compensation d'instruments financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière consolidé s'il y a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il y a une l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

I Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, tels que des contrats de change à terme, des swaps de taux d'intérêt et des contrats d'achat à terme, afin de couvrir respectivement son exposition au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix de matières premières. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date à laquelle

ils ont été conclus et sont ultérieurement réévalués à la juste valeur. Les dérivés sont présentés comme des actifs financiers quand la juste valeur est positive, et comme passifs financiers quand la juste valeur est négative.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont classées en tant que :

- Couverture de juste valeur pour la couverture de l'exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé
- Couverture de flux de trésorerie pour la couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ou au risque de change d'un engagement ferme non comptabilisé
- Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

A la date de commencement de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture à laquelle le Group voudrait appliquer la comptabilité de couverture et l'objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture.

Le Groupe documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations de flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont attendus à se compenser.

La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et comment le Groupe évaluera si la relation de couverture répond aux exigences d'efficacité (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et comment le ratio de couverture est déterminé).

La comptabilité de couverture peut être appliqué à une relation de couverture si toutes les contraintes d'efficacité de la couverture suivantes sont satisfaites :

- il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre

la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par l'entité et la quantité de l'instrument de couverture que l'entité utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

Les couvertures qui satisfont les critères de comptabilité de couverture ci-dessus sont comptabilisées comme suit :

Couverture de juste valeur

La variation de juste valeur d'un instrument de couverture est comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert. La variation de juste valeur de l'élément couvert qui est attribuable au risque couvert est enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et est également comptabilisée en résultat comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Pour les couvertures de juste valeur associées à des éléments évalués au coût amorti, tout ajustement à la valeur comptable est amorti par le biais du compte de résultats sur la durée restante de la couverture selon la méthode du TIE. L'amortissement TIE peut démarrer dès qu'un ajustement existe et doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat.

Le Groupe n'a pas conclu de couverture de juste valeur pendant l'année.

Couverture des flux de trésorerie

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. La réserve de couverture

des flux de trésorerie est ajustée au montant le plus faible entre le résultat cumulé sur l'instrument de couverture et la variation cumulée de la juste valeur de l'élément couvert.

Le Groupe utilise tant des contrats de change à terme afin de couvrir son exposition au risque de change lié à des transactions prévues et des engagements ferme, que des contrats à terme sur matières premières pour son exposition à la volatilité des prix de matières premières (par exemple, les prix d'énergie). La partie inefficace des contrats de change à terme est comptabilisée comme autres charges opérationnelles et la partie inefficace des contrats à terme sur matières premières est comptabilisée comme autres charges opérationnelles ou charges financières dépendant du risque couvert.

Le Groupe ne désigne que l'élément prix au comptant du contrat à terme comme instrument de couverture. L'élément report/déport est comptabilisé dans les autres charges opérationnelles ou les charges financières dépendant de l'élément couvert. Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés sur base de la nature de la transaction couverte sous-jacente. Si une transaction couverte conduit à comptabiliser un élément non financier, les montants antérieurement comptabilisés dans les capitaux propres sont intégrés dans l'évaluation initiale ou autre valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Cet ajustement n'est pas considéré comme un ajustement de reclassement et ne sera pas comptabilisé dans les autres éléments du résultat global de la période. Ceci s'applique également dans le cas où la transaction prévue couverte d'un actif ou passif non-financier conduit ultérieurement à un engagement ferme auquel la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toute autre couverture des flux de trésorerie, le montant cumulé dans les autres éléments du résultat global est reclassé en résultat comme un ajustement de reclassement dans la même période que les flux de trésorerie couverts affectent le résultat.

Lorsqu'une couverture de flux de trésorerie cesse, les montants cumulés précédemment dans les autres éléments du résultat global restent cumulés dans les autres éléments du résultat global si les flux de trésorerie futurs couverts sont encore toujours attendus. Sinon, le montant sera reclassé immédiatement en

résultat comme un ajustement de reclassement. Après la cessation, une fois que les flux de trésorerie couverts interviennent, tout montant restant dans les autres éléments du résultat global devraient être comptabilisés selon la nature de la transaction sous-jacente telle que décrite ci-dessus.

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net doivent être comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

La partie efficace du gain ou de la perte sur l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. En cas de cession de l'activité à l'étranger, la valeur cumulée de tout gain ou perte enregistré en capitaux propres est transférée dans le compte de résultats.

J Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes de trésorerie et les dépôts à vue d'une maturité de trois mois ou moins qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur, et sont utilisés par le Groupe pour la gestion de ses engagements à court terme.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les dépôts à court terme, tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires, vu qu'ils font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

K Immobilisations corporelles

I. Comptabilisation et évaluation

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, diminué des amortissements (voir ci-dessous) et des pertes de valeur (voir méthode comptable m) Dépréciations) cumulés.

Les dépenses de sécurité et d'environnement sont comptabilisées quand elles sont considérées nécessaires pour que l'entité puisse obtenir des avantages économiques futurs d'autres actifs.

Les éléments tels que les pièces de rechange, le stock de pièces de sécurité et le matériel d'entretien sont comptabilisés comme immobilisations corporelles si on s'attend à les utiliser pendant plusieurs exercices, leur coût peut être évalué de façon fiable et leurs avantages économiques futurs iront au Groupe.

Le coût d'une des immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif et, le cas échéant, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et les coûts d'emprunt capitalisés.

Les immobilisations corporelles ne sont pas réévaluées ultérieurement.

Quand des éléments d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles distinctes.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût d'un remplacement partiel au moment où ce coût est encouru, s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés en résultat au moment où ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût, net des pertes de valeur cumulées, le cas échéant. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, net du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ce coût comprend le coût de remplacement d'une partie de l'usine et des équipements et les coûts d'emprunt pour les projets de construction à long terme si les critères de comptabilisation sont remplis. Lorsque des parties importantes des immobilisations corporelles doivent être remplacées périodiquement, le

Groupe les amortit séparément en fonction de leur durée d'utilité spécifique. De même, lorsqu'une inspection majeure est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable des immobilisations corporelles en remplacement si les critères de comptabilisation sont satisfaits. Tous les autres frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. La valeur actualisée du coût attendu du démantèlement d'un actif après son utilisation est incluse dans le coût de l'actif concerné si les critères de comptabilisation d'une provision sont remplis. Se reporter aux principaux jugements, estimations et hypothèses comptables (note 3) et aux provisions (note 28) pour plus d'informations sur la provision pour démantèlement comptabilisée

II. Immobilisations corporelles liées aux activités minières

L'acquisition de propriétés minières comprend les coûts encourus pour l'acquisition ou la location de propriétés minières pour des besoins d'exploration, de développement et de la production de ressources minérales.

Les activités de développement comprennent les coûts d'établissement de l'accès aux réserves minières et le coût associés à d'autres travaux préalables à la production commerciale. En général, tous les coûts de développement sont comptabilisés à l'actif et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte initiaux associés à de nouvelles mines ou à des mines en exploitation en dehors des limites des puits, censés bénéficier à la production future au-delà d'une période minimum d'un an, sont comptabilisés comme dépenses de développement et amortis sur base des unités de production.

Les frais de découverte en cours visant à maintenir la production des mines en exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultats pris en charges quand le taux de découverte (rapport entre quantités de minerais extraits et de stériles ou morts-terrains) est attendu être stable sur la durée de vie de la mine.

Les frais de découverte en cours sont différés sur la base du modèle de la durée de vie de la mine quand le taux de découverte varie de façon significative sur la durée de vie de la mine. Ces frais sont différés quand le taux réel de découverte encouru excède le taux de découverte moyen sur la durée de vie de la mine,

ou un passif est comptabilisé quand le taux réel de découverte est inférieur au taux moyen sur la durée de vie de la mine.

III. Amortissements

Une immobilisation corporelle, autres que les propriétés minières et les couts liés aux activités de développement minier, est amortie en résultat dès qu'elle est prête à être mise en service selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les propriétés minières sont amorties dès le début de la production sur base de la proportion entre les réserves minérales extraites au cours de l'exercice et le total des réserves disponibles (méthode des unités de production physiques). Dans le cadre de la méthode des unités de production, la base des réserves minérales utilisée pour l'amortissement comprend les réserves avérées (exploitées et inexploitées) et les réserves probables. Les propriétés minières ne sont pas amorties tant que des réserves commercialement exploitables n'ont pas été extraites.

Le Groupe évalue la phase de chaque mine en développement/construction afin de déterminer quand une mine passe à la phase de production, c'est-à-dire la date à laquelle la mine est quasi finalisée et elle est prête pour son utilisation prévue. Les critères utilisés afin d'évaluer la date de début sont déterminés en fonction de la spécificité de chaque projet de développement/construction minier, par exemple la complexité du projet et sa localisation. Actuellement, tous les montants connexes sont reclassés des "Immobilisations en construction" vers les "Propriétés minières".

Les frais de développement comptabilisés à l'actif sont également amortis selon la méthode des unités de production.

Tant que le potentiel d'exploitation commerciale est considéré insuffisant, les coûts éligibles pour activation sont pris en charges (pas de comptabilisation ultérieure si des réserves sont trouvées par la suite).

Les valeurs résiduelles estimées sont prises en compte pour l'amortissement.

Les durées d'utilité sont estimées de la manière suivante :

Propriétés minières	méthode des unités de production physiques
Frais de développement liés aux activités minières	méthode des unités de production physiques
Bâtiments administratifs	30 ans
Unités d'exploitation et équipements de transformation	5 et 12 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de laboratoire	7 ans
Matériel ferroviaire	10 – 25 ans

Les terrains qui ne sont pas associés aux activités d'exploitation minière ne sont pas amortis.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue à la date de clôture.

L Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Le groupe comme preneur

Le Groupe applique une approche unique de comptabilisation et d'évaluation pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats à court terme et les contrats pour des actifs à faible valeur. Le Groupe comptabilise des dettes locatives pour les loyers à payer et des actifs au titre du droit d'utilisation qui reflètent le droit d'utiliser les actifs sous-jacents.

I. Actifs au titre du droit d'utilisation

À la date de début (c'-à-d., la date à laquelle l'actif sous-jacent est disponible pour usage), le Groupe comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés, et ajusté pour toute réévaluation des dettes locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des dettes locatives comptabilisées, les coûts directs initiaux encourus et les loyers et les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus. Ces actifs sont amortis linéairement sur la plus courte de leur durée du contrat et de leur durée d'utilité estimée.

Si le contrat de location a pour effet, au terme de sa durée, de transférer au preneur la propriété du bien sous-jacent ou si le coût de l'actif au titre du droit d'utilisation prend en compte l'exercice futur d'une option d'achat, l'amortissement est calculé sur base de la durée d'utilité estimée de l'actif. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont également sujets à des dépréciations, voir la méthode comptable au paragraphe m) Dépréciation.

II. Dettes locatives

À la date de début du contrat, le Groupe évalue la dette locative à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La durée du contrat de location est déterminée comme étant le temps pour lequel le contrat de location est non résiliable, auquel s'ajoutent les intervalles visés par (a) toute option de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ; et (b) toute option de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Le Groupe tiens compte de tous les faits et circonstances pertinents pour apprécier si le preneur a la certitude raisonnable d'exercer une option, tels que les aménagements importants de locaux loués entrepris (ou qu'il est prévu d'entreprendre) au cours de la durée du contrat et les coûts relatifs à la résiliation du contrat de location, par exemple les coûts de négociation, les coûts de déménagement, les coûts relatifs à la recherche d'un autre bien sous-jacent adapté aux besoins du preneur.

Les paiements de loyers comprennent les paiements fixes (y compris en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et les

sommes que le Groupe s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements comprennent également le prix d'exercice de l'option d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation.

Les paiements de loyers qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés comme charges (sauf s'ils sont encourus pour la production de stocks) dans la période au cours de laquelle se produit l'événement ou la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers, le Groupe utilise le taux d'emprunt marginal à la date de début, parce que le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut généralement pas être déterminé facilement. Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal sur base du taux de référence applicable et une marge spécifique. Le taux de référence est basé sur le pays spécifique du preneur qui reflète le risque de change et le risque-pays et considère la durée du contrat de location. La marge reflète l'écart additionnelle applicable au Groupe sur base de données de marché et les contrats de financement disponibles. Après la date de début, le montant des dettes locatives est augmenté afin de refléter la capitalisation des intérêts et diminué par les paiements de loyers effectués. En plus, la valeur comptable des dettes locatives est réévaluée en cas de modification, de changement de durée de location, de changement dans les paiements de loyers (p.ex. variations des paiements futurs à la suite d'une variation de l'indice ou du taux utilisé afin de déterminer tels paiements de loyers) ou de changement dans l'appréciation de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Les dettes locatives du groupe sont présentées en tant qu'emprunts et dettes financières – (voir note 26 *Emprunts et dettes financières*).

III. Contrats de location à court terme et les actifs de faible valeur

Le Groupe applique l'exemption de comptabilisation liée à ses contrats de location à court terme de machines et équipements (c'-à-d., les contrats de location dont la durée de location s'élève à 12 mois ou moins à la date de début et qui ne comprend pas d'option d'achat). Il applique également l'exemption de comptabilisation liée

aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur à la location d'équipements de bureaux qui est considéré comme faible valeur, qui est fixée à EUR 10.000 pour le Groupe entier. Les paiements de loyers au titre de contrats à court terme et les loyers au titre d'actifs de faible valeur sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Le Groupe comme bailleur

Un contrat de location pour lequel le bailleur retient la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, est classé comme un contrat de location simple. Les paiements au titre du contrat de location simple sont comptabilisés comme revenus locatifs sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et sont comptabilisés en charges sur la période de location, sur la même base que les revenus locatifs.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les produits de la période au cours de laquelle ils sont générés.

M Dépréciations

À chaque date de clôture, le Groupe évalue la valeur comptable de ses actifs (hors stocks – voir méthode comptable n) Stocks ; actifs financiers – voir méthode comptable h) Instruments financiers – et actifs d'impôt différé – voir méthode comptable t) Impôts sur le résultat), afin d'apprécier s'il existe un indice externe ou interne que ces actifs pourraient avoir subi une perte de valeur.

Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et comparée à sa valeur comptable afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur éventuelle. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date en décembre.

I. Evaluation de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs soumis à un test de dépréciation est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

En ce qui concerne la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Les coûts de sortie sont diminués de la juste valeur et comprennent de coûts, autres que ceux déjà comptabilisés en tant que passifs, comme les frais d'actes, les droits de timbre et taxes similaires liées à la transaction.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif.

Pour un actif qui ne génère pas des entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou le groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

Les flux de trésorerie estimés sont basés sur des quantités de réserves avérées et probables selon le plan de vie de la mine le plus récent afin de déterminer la valeur d'utilité des propriétés minières. Le Groupe utilise un horizon temporel de maximum 10 ans et quand les réserves sont jugées de continuer à être disponible après la période maximale, il estime une valeur terminale. Les flux de trésorerie futurs des propriétés minières comprennent la valeur estimée des minerais récupérables, du cours des minerais (en considérant les cours actuels et historiques et les tendances y relatives), des niveaux de production, des coûts de capital et des coûts de réhabilitation, l'ensemble étant fondé sur des plans détaillés de vie des mines.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable (perte de valeur). Les pertes de valeur comptabilisées pour une unité génératrice de trésorerie sont réparties tout

d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (groupe d'unités génératrices de trésorerie) et ensuite, aux autres actifs de l'unité (groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat.

Après la comptabilisation d'une perte de valeur, la charge d'amortissement de l'actif concerné est ajustée pour les exercices futurs afin de répartir la valeur comptable révisée de l'actif (diminuée de sa valeur résiduelle, le cas échéant) de façon systématique sur sa durée d'utilité restante.

II. Reprise de pertes de valeur

Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Pour les autres actifs, quand une perte de valeur est reprise à la suite d'une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, la valeur comptable de l'actif (unité génératrice de trésorerie) est augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

N Stocks

I. Comptabilisation et évaluation

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des matières premières comprend le prix d'achat (diminué des remises et rabais), les droits de douanes et autres droits, les taxes non récupérables sur le prix d'achat, les frais de transport et de manutention ainsi que tout autres coûts directement attribuables à l'acquisition de stocks.

Le coût des produits finis et des travaux en cours comprend les coûts directement liés aux unités produites, comme le coût de la main-d'œuvre ainsi qu'une affectation raisonnable des frais généraux variables et fixes.

Le coût est déterminé sur base du coût moyen pondéré des stocks miniers et de la méthode FIFO (premier entré, premier sorti) pour les stocks détenus à des fins de transactions.

Les stocks sont ramenés à la valeur nette de réalisation quand leur coût excède cette valeur. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

II. Stocks liés aux activités minières

Le coût des produits finis comprend tous les coûts liés aux réserves minières extraites et disponibles à l'usage ou à la vente au cours de l'exercice.

Les coûts de transformation comprennent le coût de la main-d'œuvre directe au sein de la mine et de l'unité de production, les coûts de production variables et fixes, ainsi qu'une affectation appropriée des frais généraux fixes et variables.

Les produits liés sont des produits avec une valeur relative significative résultant d'un processus de production commun. Les coûts de transformation sont répartis entre les différents produits liés sur base de mesures physiques comme leur poids, leur volume et leur teneur en énergie.

Les pièces de rechange ordinaires (qui sont régulièrement remplacées) et les consommables sont comptabilisés au coût, diminué des pertes de valeur liées à l'obsolescence.

O Capital social

I. Rachat de capital (actions propres)

Les actions ordinaires du Groupe sont classées comme capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont portés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

Si le capital social comptabilisé en capitaux propres fait l'objet d'un rachat, le montant de la contrepartie versée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé net d'impôt comme variation des capitaux propres. Les actions

rachetées sont qualifiées d'actions propres et déduites du total des capitaux propres. En cas de cession ou de réémission ultérieure d'actions propres, le montant reçu est comptabilisé comme une augmentation des capitaux propres et le gain ou la perte sur la transaction est transféré vers les (déduit des) résultats reportés.

II. Dividendes

Le Groupe comptabilise un passif pour le paiement d'un dividende lorsque la distribution est autorisée et qu'elle n'est plus à la discrétion du Groupe. Conformément aux statuts de SCR Sibelco NV-SA, une distribution est autorisée lorsqu'elle est approuvée par les actionnaires. Un montant correspondant est comptabilisé directement dans les capitaux propres.

P Provisions

I. Comptabilisation et évaluation

Les provisions sont comptabilisées si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, il est probable (c'-à-d., plus probable qu'improbable) qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire afin de régler cette obligation et le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé comme provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées afin de refléter la meilleure estimation à cette date.

Pour autant que l'effet de la valeur-temps de l'argent soit significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur-temps de l'argent. Le taux d'actualisation est basé sur le taux d'intérêt à long terme pour un risque similaire à celui du Groupe. En cas d'actualisation, l'augmentation de la valeur comptable de la provision lors de chaque exercice résultant du détricotage de l'actualisation à la suite de l'écoulement du temps, est comptabilisée en charges financières.

II Restructuration

Une provision pour restructuration est comptabilisée si le Groupe a élaboré un plan de restructuration détaillé et formel et la restructuration a été entamée avant la date de clôture, ou a été annoncée aux personnes affectées (obligation implicite). Les coûts liés aux activités poursuivies du Groupe ne font pas partie de la provision.

III. Provisions pour démantèlement et enlèvement des actifs

Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de l'actif est actualisée à sa valeur nette actuelle, est comptabilisée au début de chaque projet et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif.

En cas d'actualisation, l'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières dans le compte de résultats.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure estimation de l'obligation, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant inscrit à l'actif est amorti sur la durée d'utilité de l'actif considéré, selon la méthode linéaire (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

IV Provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière

Le Groupe constitue des provisions pour la remise en état du site au terme des activités d'extraction minière, si une obligation juridique ou implicite existe. Une provision pour l'intégralité des dépenses estimées à encourir à la fin de la vie de la mine est actualisée à sa valeur nette actuelle, est dès que les activités d'exploration et d'évaluation après l'acquisition sont entamées, et inscrite à l'actif au sein du coût de l'actif. La provision pour la remise en état du site ne peut excéder la durée du permis d'exploitation.

L'évaluation initiale est déterminée sur base de la meilleure l'estimation de l'obligation de remise en état, en considérant les progrès technologiques, l'amélioration de la productivité et les circonstances particulières affectant les activités ou les mines.

Ultérieurement, le montant capitalisé comme composante de l'actif est amorti linéairement sur la durée de la concession ou du permis qui ne peut excéder 12 ans (voir méthode comptable k) Immobilisations corporelles). L'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est attribué à la composante d'actif restante. En cas d'amortissement total de la composante d'actif, l'impact d'une variation du taux d'actualisation et d'inflation est comptabilisé comme produit financier / charge financière.

Q Impôts sur le résultat

La charge d'impôt est constituée de la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. La charge d'impôt exigible et d'impôt différé est comptabilisée en résultat, sauf si elle porte sur un regroupement d'entreprises ou sur des éléments comptabilisés immédiatement en capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt exigible est comptabilisée en charges dans la même période que le résultat comptable associé.

Un actif d'impôt exigible est comptabilisé si le Groupe s'attend à récupérer les impôts payés au titre de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Les passifs (actifs) d'impôts exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux (récupérer auprès des) administrations fiscales sur base des taux d'impôt et des législations fiscales en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles, à la date de clôture, entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans l'état de la situation financière.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas comptabilisés si les différences temporelles résultent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable. Cette exemption liée à la comptabilisation initiale n'est pas applicable aux provisions pour démantèlement et enlèvement d'actifs, les provisions pour remise en état du site à la suite des activités d'extraction minière et les contrats de location conformément à l'amendement à IAS 12, et cette exemption de comptabilisation initiale n'a pas non plus été appliquée par le Groupe à ces éléments avant la publication de l'amendement à IAS 12.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles imposables générées par des participations dans des filiales ou des entreprises associées, sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et les pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles, le report en avant de crédits d'impôts non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, sera disponible. Après la comptabilisation initiale, la valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque exercice comptable et diminuée dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de l'actif d'impôt différé.

Les impôts différés sont évalués au taux d'impôt attendu dans l'année où l'actif sera recouvré ou le passif sera réglé, en tenant compte des taux adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'ils ont trait à la même administration fiscale et que le Groupe a l'intention soit de régler ses actifs et passifs d'impôt exigible sur base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

R Avantages du personnel

d'attribution de primes, si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite de payer ce montant à la suite d'un service passé rendu par l'employé, et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en tant que passif et prises en charges soit lorsque le Groupe est tenu à mettre fin à l'emploi des membres du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit lorsqu'un membre du personnel décide d'accepter une offre d'indemnités de la part du Groupe en échange de la cessation de son emploi. Les indemnités de cessation d'emploi à la suite de départs volontaires sont prises en charges si le Groupe a fait une offre de départ volontaire, s'il existe une restriction de la capacité du Groupe à retirer son offre et si le nombre d'acceptations peut être estimé de façon fiable.

Les avantages postérieurs à l'emploi sont des accords formels et informels en vertu desquels le Groupe offre des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel et qui sont payables après la terminaison de l'emploi.

Le Groupe gère des régimes à cotisations définies et à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi selon lesquels une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les régimes à prestations définies sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les contributions aux régimes à cotisations définies sont prises en charges au moment où elles sont encourues. Tout montant non acquitté au terme de l'exercice est comptabilisé au passif. Le passif est actualisé au taux d'actualisation applicable pour les régimes à prestations définies lorsque les contributions ne sont pas censées être réglées intégralement dans les 12 mois après la clôture de l'exercice. Les contributions déjà versées, qui excède le montant

des contributions dues pour les services rendus avant la date de clôture, sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avances est récupérable.

Conformément à IAS 19R, les régimes à cotisations définies avec une garantie de financement minimum sont comptabilisés comme des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les risques actuariels et les risques d'investissement sont portés par le Groupe. Le passif au titre des prestations définies est déterminé sur base d'hypothèses démographiques et financières qui sont objectives et mutuellement compatibles. Le taux d'actualisation est fixé par référence, à la date de clôture, à des obligations d'entreprises de haute catégorie, dont les dates d'échéance correspondent approximativement aux dates d'échéance des engagements du Groupe et qui sont établies dans la même devise que celle dans laquelle les avantages attendus seront payés. Le passif net du Groupe au titre des prestations définies est déterminé séparément pour chaque régime sur base du montant estimé des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés afin de déterminer la valeur actualisée.

La méthode des unités de crédit projetées permet de déterminer la valeur actualisée du passif au titre des prestations définies, le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût des services passés. Les évaluations sont effectuées avec une régularité suffisante, par un actuaire qualifié.

Les actifs du régime détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme, y compris les contrats d'assurance éligibles, sont comptabilisés à la juste valeur.

Le coût des services rendus au cours de l'exercice, qui correspond au coût actuariel des avantages octroyés pour services rendus, est prise en charge pour l'exercice en cours.

Les charges d'intérêt résultant du détricotage de l'actualisation dans le calcul de la valeur actualisée sont présentées comme charges financières dans le compte de résultats pour l'exercice en cours (voir méthode comptable v) Produits

et charges financiers). Elles sont déterminées en multipliant le passif (actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation, tels qu'ils sont déterminés au début de l'exercice, en tenant compte de toute variation du passif (actif) net au titre des prestations définies au cours de l'exercice à la suite du versement des cotisations et prestations.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels et les rendements des actifs du régime (hors intérêts nets), sont immédiatement comptabilisées dans l'état de la situation financière avec un débit/crédit correspondant aux résultats reportés par le biais des autres éléments du résultat global, dans la période où elles surviennent. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat pour les périodes ultérieures.

Tous les coûts des services passés sont comptabilisés au moment de l'amendement / la réduction du régime ou au moment de la comptabilisation des coûts de restructuration ou de clôture, selon l'événement qui survient en premier.

S Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées pour autant qu'il y ait une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées aux subventions seront satisfaites.

Les subventions publiques liées au résultat sont systématiquement comptabilisées comme produit sur les exercices au cours desquels les charges associées sont encourues.

Les subventions relatives à un actif amortissable sont présentées comme produits différés et comptabilisées proportionnellement aux amortissements en autres produits opérationnels sur les exercices au cours desquels les amortissements sur cet actif sont comptabilisés en charges.

T Produits tirés de contrats avec des clients

Le Groupe est principalement actif dans l'exploration, le développement et la production de minéraux industriels et de matériaux recyclés, notamment destinés aux secteurs du verre, des céramiques, de l'énergie, des métaux et du moulage des métaux, de la construction et de l'ingénierie, de la chimie et de l'électronique. Les produits sont principalement générés de contrats avec des clients dont la durée est généralement comprise entre un et huit ans. Les produits tirés de contrats avec des clients sont comptabilisés lorsque le contrôle des biens ou services est transféré au client pour un montant reflétant le prix auquel le Groupe s'attend à avoir droit en échange pour ces biens ou services.

Le Groupe a généralement conclu qu'il agit pour son propre compte (principal) dans ses contrats, sauf pour les services en tant que mandataire décrits ci-dessous, parce qu'il contrôle habituellement les biens ou services avant de les transférer au client.

I Vente de biens

Les produits provenant de vente d'équipements sont comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, selon les modalités de livraison telles que décrites dans les contrats sous-jacents. Le transfert de contrôle au client intervient généralement quand les biens partent des sites de production du Groupe ou à d'autres points de transfert de contrôle prédéterminés. Les modalités de crédit normales sont de 30 à 90 jours après facturation.

Le Groupe considère s'il y a d'autres promesses dans le contrat représentant des obligations de prestation séparées auxquelles une partie du prix de transaction doit être affectée, mais cela ne se produit qu'occasionnellement.

Le prix de transaction est généralement fixe, mais le Groupe tient compte des effets liés à une contrepartie variable. Le prix de transaction n'est pas ajusté pour les effets liés à une composante de financement importante, vu que la période entre le transfert de contrôle et le paiement attendu s'élève en général à un an ou moins. Les taxes de vente, taxes sur la valeur ajoutée et autres taxes similaires sur le revenu sont exclus des produits.

Les éléments principaux qui impactent la contrepartie à recevoir sont les volumes et le prix du bien par tonne tel que défini dans le contrat sous-jacent. Le prix par tonne est basé sur la valeur de marché des biens similaires augmentée des coûts liés au transport et transbordement, le cas échéant.

Une partie du prix de transaction peut être variable, parce que le Groupe peut vendre des biens à certains clients avec des rabais, remises, des dispositions « take-or-pay » ou autres caractéristiques qui sont considérées comme des contreparties variables. Les rabais et les remises ne sont pas significatifs et ne sont pas mentionnés séparément. Les contrats comprenant des dispositions « take-or-pay » imposent aux clients de payer des paiements de déficit si les volumes imposés, tels que définis par le contrat, ne sont pas achetés. Les paiements de déficit sont comptabilisés en produits lorsque la probabilité que le client achète le volume minimum est faible, sujet à renégociation du contrat et la recouvrabilité.

Quand les sous-produits sont vendus, les produits liés sont comptabilisés en résultat comme autres produits.

(i) Contrepartie variable

Si la contrepartie d'un contrat comprend un montant variable, le Groupe estime le montant de la contrepartie auquel il aura droit en échange de la fourniture des biens promis au client. La contrepartie variable est estimée à la passation du contrat avec le client et elle est limitée jusqu'au moment où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu à un ajustement significatif à la baisse du montant cumulé des produits des activités ordinaires comptabilisé. Certains contrats offrent aux clients des remises sur base de la quantité. Ces remises donnent lieu à une contrepartie variable.

(ii) Composante de financement importante

En général, le Groupe perçoit des avances à court terme de ses clients. Sur base de la simplification de la norme IFRS 15, le Groupe n'ajuste pas le montant de la contrepartie promis pour tenir compte des effets d'une composante de financement importante si, au moment de la passation du contrat, elle s'attend à ce que l'intervalle entre le moment où elle fournira un bien ou un service

promis au client et le moment où le client paiera ce bien ou ce service n'excède pas un an.

Dans le cas où le Groupe perçoit des avances à long terme des clients, le prix de transaction pour tel contrat est actualisé, au taux qui serait reflété dans une transaction de financement distincte entre elle et le client au moment de la passation du contrat.

II Soldes de contrat

(i) Créances commerciales

Une créance est un droit inconditionnel de l'entité à une contrepartie (c-à-d., seul l'écoulement du temps détermine que le paiement de la contrepartie est exigible).

(ii) Passifs sur contrat

Un passif sur contrat est une obligation de l'entité de fournir à un client des biens ou des services pour lesquels l'entité a reçu une contrepartie du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Si le client paie la contrepartie avant que l'entité ne fournisse un bien ou un service au client, l'entité doit présenter le contrat comme un passif sur contrat au moment où le paiement est effectué ou au moment où le paiement est exigible (selon ce qui se produit en premier). Les passifs sur contrat sont comptabilisés comme produits quand le Groupe effectue les prestations conformément au contrat.

III Prestations de services

Les produits provenant des prestations de service sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

U. Produits et charges financiers

I Intérêts

Les charges et les produits d'intérêt sont comptabilisés en fonction du temps écoulé, compte tenu du rendement effectif de l'actif et du passif. Le rendement effectif d'un actif est le taux d'intérêt qui actualise exactement les encaissements et décaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'actif ou du passif de manière à obtenir la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif.

II Produits de dividendes

Les dividendes sont comptabilisés sur base de l'encaissement de trésorerie ou au moment où ils sont annoncés, ce qui correspond généralement à la date à laquelle il est probable qu'ils iront au détenteur de la participation.

III Charges financières

Les charges financières comprennent les charges d'intérêt sur les emprunts, le détricotage de l'actualisation des provisions, la charge d'intérêt sur les avantages du personnel, les variations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats, les pertes de valeur comptabilisées sur les actifs financiers, ainsi que les pertes sur les instruments de couverture comptabilisées en résultat. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

V Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs non courants, ou les groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par une vente plutôt que par leur utilisation. Immédiatement avant la classification comme actifs détenus en vue de la vente, les actifs (ainsi que tous les actifs et passifs au sein des groupes destinés à être cédés) sont mis à jour, conformément aux méthodes comptables applicables du Groupe. Ensuite, lors de leur classification initiale en tant que « détenus en vue de la vente », les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Un groupe destiné à être cédé est un groupe d'actifs, avec éventuellement des passifs associés, que le Groupe a l'intention de céder dans le cadre d'une transaction unique. La base d'évaluation imposée aux actifs non courants détenus en vue de la vente s'applique au groupe dans sa globalité et toute perte de valeur en résultant vient diminuer la valeur comptable des actifs non courants du groupe destiné à être cédé dans les règles d'affectation requis par IAS 36.

Les pertes de valeur constatées dans le cadre de la classification initiale comme « détenus en vue de la vente » sont comptabilisées en résultat. Il en va de même des écarts résultant de toute réévaluation ultérieure, mais les gains ne sont pas comptabilisés au-delà de toute perte de valeur cumulée.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte cédée ou détenue en vue de la vente, ou une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée se fait à la date de sa cession ou au moment où l'activité répond aux critères de classification comme détenue en vue de la vente. Les groupes destinés à être cédés peuvent également être qualifiés d'activités abandonnées.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

W Information financière dans les économies hyperinflationnistes

Le Groupe applique la norme IAS 29 – Information financière dans les économies hyperinflationnistes - pour les activités qu'il exerce en Turquie. Vu que le taux d'inflation cumulé sur trois ans dépasse 100% en Turquie, les activités du Groupe en Turquie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes - à compter du 1er janvier 2022. La Turquie est dès lors également répertoriée comme hyperinflationniste par le groupe de travail sur les pratiques internationales du Centre for Audit Quality, qui surveille le statut des pays " hautement inflationnistes ". La dernière norme IAS 29 modifiée est applicable à compter du 1er janvier 2009.

Le principe de base de la norme IAS 29 est que les états financiers d'une entité qui présente ses informations dans la monnaie d'une économie hyperinflationniste doivent être présentés dans l'unité de mesure en vigueur à la date de clôture. Les retraitements sont effectués en appliquant un indice général des prix. Les éléments monétaires et les autres éléments qui sont déjà exprimés dans l'unité de mesure à la date de clôture ne sont pas retraités. Les autres postes sont

retraités sur la base de la variation de l'indice général des prix entre la date à laquelle ces postes ont été acquis, réévalués ou encourus et la date de clôture du bilan. L'indice des prix appliqué est l'indice des prix à la consommation de la Turquie tel que publié par l'Institut turc de la statistique.

Le Groupe applique les quatre étapes suivantes pour retraiter l'état de la situation financière et le compte de résultat des entités turques qui sont dans le champ d'application de l'IAS 29 :

Étape 1 : retraitement de l'état de la situation financière au début de la période de reporting.

Étape 2 : retraitement de l'état de la situation financière à la fin de la période de reporting.

Étape 3 : retraitement du compte de résultats et des autres éléments du résultat global pour la période de reporting.

Étape 4 : calculer et présenter séparément le gain ou la perte sur la position monétaire nette.

Il y aura également des impacts sur l'état des variations des capitaux propres et sur l'état des flux de trésorerie à la suite de ce processus.

Le montant retraité d'un élément non monétaire est réduit conformément aux normes IFRS appropriées lorsqu'il dépasse la valeur recouvrable.

Les montants comparatifs n'ont pas été retraités car la monnaie de présentation est l'euro, qui n'est pas une monnaie dans une économie hyperinflationniste.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'impact du retraitement de l'hyperinflation en Turquie sur le compte de résultats et sur l'état de la situation financière de l'année en cours et de l'année précédente :

Impact du retraitement de l'hyperinflation sur les états financiers consolidés

MONTANTS EN MILLIERS D'EUROS

	2023	2022
Impact sur les états financiers consolidés		
Chiffre d'affaires	8,587	8,818
Coût des ventes	(7,985)	(7,836)
Autres produits d'exploitation	(270)	(82)
Frais de vente et d'administration (-)	(407)	(206)
Gain de change	913	90
Dépréciation et amortissement (-)	(463)	(211)
Produits financiers	(595)	21
Note 13 Produits financiers (gain sur la position monétaire nette)	(4,218)	3,859
Impôts courants	(564)	(336)
Impôts différés	(3,260)	(2,019)
Total	(8,261)	2,098

Gevolgen voor de geconsolideerde balans

Note 16	Immobilisations corporelles	12,513	24,735
	Stocks	156	337
État des capitaux propres	Bénéfices non distribués	(17,528)	(16,706)
État des capitaux propres	Intérêts minoritaires		(5)
	Bénéfice / (Perte) pour la période	8,261	(2,098)
	Impôts différés	(3,167)	(5,661)
État des capitaux propres	Ajustement de la conversion des devises	(235)	(602)
Total		0	0

X Nouvelles normes et interprétations mais pas encore en vigueur

Les normes et interprétations publiées à la date de publication des états financiers du Groupe mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur sont présentées ci-dessous. Le Groupe ne mentionne que les normes et interprétations qui auront probablement un impact sur sa situation financière, ses performances

et/ou les informations à fournir. Le Groupe prévoit d'adopter ces normes, le cas échéant, lors de leur entrée en vigueur.

Amendements à IFRS 16 : Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail

En septembre 2022, l'IASB a publié des amendements à IFRS 16 pour préciser les exigences qu'un vendeur-preneur utilise pour évaluer le passif locatif résultant d'une transaction de cession-bail, afin de s'assurer que le vendeur-preneur ne comptabilise aucun montant de gain ou de perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve.

Les amendements entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliqués rétrospectivement aux transactions de cession-bail conclues après la date d'application initiale d'IFRS 16. Une application anticipée est autorisée et doit être mentionnée.

Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

Amendements à IAS 1 : Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

En janvier 2020 et octobre 2022, l'IASB a publié des amendements aux paragraphes 69 à 76 d'IAS 1 afin de préciser les conditions de classification des passifs en courants ou non courants. Ces amendements clarifient :

- Ce que l'on entend par un droit de reporter le règlement
- Qu'un droit de report doit exister à la fin de la période de reporting
- Cette classification n'est pas affectée par la probabilité qu'une entité exerce son droit de report
- Ce n'est que si un dérivé incorporé dans un passif convertible est lui-même un instrument de capitaux propres que les termes d'un passif n'ont pas d'incidence sur sa classification

En outre, une obligation d'information a été introduite lorsqu'un passif résultant d'un contrat de prêt est classé comme non courant et que le droit de l'entité de différer le règlement est subordonné au respect de clauses futures dans un délai de douze mois.

Les amendements sont applicables aux exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2024 et doivent être appliqués rétroactivement. Le Groupe évalue actuellement l'impact des amendements sur la pratique actuelle, mais il ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

Accords de financement des fournisseurs – Amendements à IAS 7 et à IFRS 7

En mai 2023, l'IASB a publié des amendements à IAS 7 État des flux de trésorerie et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir, afin de clarifier les caractéristiques des accords de financement des fournisseurs et d'exiger des informations supplémentaires sur ces accords. Les obligations d'information contenues dans les amendements visent à aider les utilisateurs des états financiers à comprendre les effets des accords de financement des fournisseurs sur les passifs, les flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entité.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'adoption anticipée est autorisée, mais devra faire l'objet d'une information.

Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

2. Gestion des risques financiers

Aperçu

L'utilisation d'instruments financiers expose le Groupe aux risques suivants :

- risque de crédit ;
- risque de change ;
- risque de taux d'intérêt ;
- risque de liquidité ;
- risque lié au prix des matières premières.

La présente note traite de l'exposition du Groupe à chacun des risques précités, les objectifs, politiques et procédures en matière d'évaluation et de gestion des risques mis en place par le Groupe, ainsi que la gestion du capital. Toute

information quantitative complémentaire est disponible à travers des états financiers consolidés, en particulier dans la note 31 relative aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que le Groupe subit une perte financière si un client ou une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations contractuelles.

Aucune exposition significative n'est réputée exister en vertu de l'éventuelle non-exécution des contreparties à des instruments financiers, sauf pour les créances commerciales et autres créances détenues par le Groupe.

Dans la mesure où le groupe a grand nombre de clients répartis dans le monde, il n'existe qu'une concentration limitée des risques de crédit liés aux créances commerciales et autres créances.

Ce type de risque financier est géré de façon décentralisée.

Le Groupe enregistre une provision pour dépréciation qui représente le montant estimé des pertes encourues au titre des créances commerciales et autres créances (voir méthode comptable h) Instruments financiers et note 31).

Risque de change

Le Groupe est exposé à divers types de risque de change :

- risque de conversion ;
- risque économique ;
- risque transactionnel.

Le Groupe ne dispose actuellement d'aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

L'exposition économique est le risque de voir la position concurrentielle de la société impactée par des variations des taux de change.

L'exposition transactionnelle porte sur les engagements contractuels en devises autres que la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe dispose depuis 2007 d'une politique de gestion des risques précités.

Le risque économique peut être couvert au niveau de l'entité, à des conditions strictes et pour une durée limitée. La comptabilité de couverture de flux de trésorerie est ainsi appliquée.

Les expositions transactionnelles sont systématiquement couvertes si elles sont significatives.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré au niveau de la dette financière nette consolidée du Groupe, avec pour objectif principale de garantir le coût à moyen terme.

À cette fin, le Groupe gère ce risque de façon centralisée, sur base des évolutions de sa dette financière nette consolidée. La connaissance de cette dette est conférée par un rapport régulier, décrivant la dette financière de chaque entité, y compris ses divers composants et caractéristiques.

Le département Trésorerie du Groupe émet régulièrement des avis sur le sujet à l'intention du Comité de direction.

En décembre 2021, le Groupe a conclu un swap de taux d'intérêt (IRS) qu'il a désigné comme une couverture de flux de trésorerie. L'objectif de cet IRS était de couvrir le taux d'intérêt de l'émission obligataire qui a eu lieu en 2022. L'IRS présentait les mêmes conditions (échéances, calcul du taux d'intérêt, etc.) que l'émission obligataire prévue et est considéré comme ayant une relation de couverture hautement efficace. Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés en utilisant une approche de marché. Le swap de taux d'intérêt lié à l'emprunt obligataire a été réglé au cours de l'année 2022 et les montants restants dans les autres éléments du résultat global (OCI) sont recyclés dans le compte de résultats graduellement sur la période de l'emprunt obligataire.

Risque de liquidité

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le Groupe, en plus de sa trésorerie disponible, a recours à plusieurs lignes de crédit engagées et non engagées dans plusieurs devises et pour des montants jugés adéquats aux vues des besoins de financement actuels et futurs. En outre, le Groupe a la possibilité d'utiliser l'affacturage comme source supplémentaire de liquidités.

Risque lié au prix des matières premières

Les processus de production du Groupe nécessitent des apports importants d'énergie (principalement du gaz et de l'électricité). La volatilité des marchés de l'énergie en 2022 a exposé le Groupe au risque de hausse des coûts des matières premières. Pour atténuer ce risque, les stratégies suivantes ont été adoptées : (i) augmenter l'efficacité énergétique, (ii) permettre la flexibilité des sources d'énergie et (iii) établir une matrice de couverture de type "long to short" avec des bandes cibles étroites.

3. Regroupements d'entreprises et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

A Regroupements d'entreprises

Acquisition de Centro Raccolta Vetro S.r.l. (CRV) au 8 mars 2023 (recyclage de verre)

Le 8 mars 2023, le Groupe a obtenu par l'intermédiaire de SGS Estate S.r.l. le contrôle de Centro Raccolta Vetro S.r.l. (ci-après dénommée "CRV") en acquérant les 83.9% d'actions restantes de CRV. Les premières 16.1% des actions ont déjà été acquises par le Groupe le 26 juin 2021, date à laquelle le Groupe n'avait pas encore le contrôle ou une influence notable sur cette société. CRV est une société de recyclage de verre basée à Trani (Italie) et était une entreprise familiale, détenue par M. Antonio Di Bari et Michele Di Bari.

L'acquisition de cette société de recyclage du verre dans le sud de l'Italie s'inscrit dans le plan stratégique visant à développer les activités de recyclage du verre

en Europe et cette acquisition a permis au Groupe d'entrer sur le marché du recyclage du verre dans le sud de l'Italie. L'usine de CRV était la meilleure option pour entrer sur ce marché étant donné (i) l'approvisionnement - de bonnes relations avec les fournisseurs permettant de s'approvisionner en verre usagé à des prix moins élevés - (ii) la clientèle existante dans le sud de l'Italie et (iii) les permis de recyclage existants.

L'acquisition de CRV a été réalisée en plusieurs étapes. Un premier paiement de €0.4 millions pour l'acquisition de 16.1% des actions de CRV a eu lieu le 26 juin 2021. Le jour où le Groupe a obtenu le contrôle, la juste valeur de ces 16.1% d'actions était de €0,4 millions et fait partie de la contrepartie totale payée pour l'acquisition de 100% des actions de CRV. A la date à laquelle le Groupe a acquis les 83.9% d'actions restantes, un montant supplémentaire de €2.9 millions a été payé en espèces aux anciens propriétaires de la société, ce qui porte le montant total payé pour l'acquisition de 100% des actions de CRV à €3.3 millions.

Le groupe a encouru €0.2 millions de frais de transaction (frais juridiques, due diligence et études écologiques) pour mener à bien cette acquisition.

L'acquisition de CRV a contribué depuis son acquisition le 8 mars 2023 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €1.1 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.5 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2023, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été plus élevé de respectivement €0.4 million et €0.5 million (chiffres du 1er janvier 2023 à la date d'acquisition du 8 mars 2023).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition (8 mars 2022) liée à l'acquisition de CRV :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	520	178	698
Droit d'utilisation des actifs		-	169	169
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	43	3,364	3,406
Stocks		707	-	707
Créances clients		779	-	779
Autres créances		63	-	63
Trésorerie et équivalents de trésorerie		136	-	136
Total des actifs identifiables acquis		2,247	3,711	5,958
Obligations de location			(169)	(169)
Provisions	28	(20)	(409)	(429)
Engagements vers le personnel	27	(342)	(6)	(348)
Dettes fournisseurs		(804)		(804)
Autres créditeurs		(187)		(187)
Passifs d'impôt différé	20		(750)	(750)
Total des passifs assumés		(1,353)	(1,335)	(2,688)
Actifs et passifs nets identifiables		893	2,376	3,270
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	(0)
Actif net acquis		-	-	3,270
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	3,270
Trésorerie (reçue)		-	-	(136)
Contribution d'achat totale nette		-	-	3,134

La valeur comptable initiale de l'actif net total à la date d'acquisition s'élevait à €0.9 millions. Compte tenu de la contrepartie totale payée de €3.3 millions, un montant supplémentaire de €2.4 millions a été affecté à diverses immobilisations corporelles et incorporelles et à des provisions et passifs de location, suite à l'affectation du prix d'achat qui a été finalisée en 2023. Après cette affectation du prix d'achat, le Groupe n'a pas enregistré de goodwill de consolidation restant sur cette acquisition. Un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur ces ajustements de la juste valeur, car ces augmentations de valeur ne sont comptabilisées que dans les comptes IFRS et non dans les comptes locaux, ce qui a généré des différences temporelles imposables.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a procédé à l'affectation finale du prix d'achat, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de transformation ont été évalués à leur juste valeur en utilisant la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). Cette évaluation de la juste valeur des immobilisations corporelles a entraîné une augmentation de €0.2 millions. En outre, les relations clients non comptabilisées précédemment ont été évaluées en utilisant la méthode du dégrèvement de redevances, ce qui a donné lieu à une juste valeur des relations clients de €1.2 millions. Les relations avec les fournisseurs ont été évaluées à l'aide de la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), étant donné qu'il existe des relations bénéfiques avec les fournisseurs qui permettent de s'approvisionner en verre usagé à des prix plus avantageux. La juste valeur des relations avec les fournisseurs s'élève à €2.2 millions. Les provisions pour la remise en état des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Étant donné que tous ces ajustements de la juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent, pour un montant de €0.8 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Acquisition de Combustion Consulting Italy S.R.L.

Le 15 décembre 2023, le Groupe a obtenu le contrôle de Combustion Consulting Italy S.R.L. (ci-après dénommée " CCI ") en acquérant 30% supplémentaires des actions de CCI pour un montant de €4.1 millions. Les premiers 20% des actions ont déjà été acquis par le Groupe en décembre 2022 pour un montant de €2.0 millions, à ce moment-là le Groupe n'avait pas encore le contrôle mais seulement une influence notable sur cette société. Pour la période se terminant le 31 décembre 2022, le Groupe a donc comptabilisé CCI en appliquant la méthode de la mise en équivalence. Actuellement, CCI est une filiale entièrement consolidée car nous avons le contrôle de cette entité. CCI est une startup italienne d'ingénierie et de licence qui a développé et breveté une nouvelle technologie de fusion du verre. L'acquisition de cette startup italienne d'ingénierie et de licence s'inscrit dans le plan stratégique visant à renforcer les activités de recyclage du verre en Europe et son objectif principal était d'acquérir les brevets de cette nouvelle technologie de fusion du verre.

L'acquisition de CCI a été réalisée en plusieurs étapes. Un premier paiement de €2.0 millions pour l'acquisition de 20% des actions de CCI a eu lieu en décembre 2022. Le jour où le Groupe a pris le contrôle, la juste valeur de ces 20% d'actions était de €2.7 millions et fait partie de la contrepartie totale payée pour l'acquisition de 50% des actions de CCI. À la date d'acquisition des 30 % d'actions restantes, un montant supplémentaire de €4,1 millions a été payé en espèces aux anciens propriétaires de la société, ce qui porte à €6.8 millions le montant total payé pour l'acquisition de 50% des actions de CCI. La différence entre la juste valeur des actions précédemment détenues (€2.7 millions) et le montant original payé pour l'acquisition de ces 20% d'actions précédemment détenues (€2.0 millions), représente un gain de réévaluation de €0.7 million comptabilisé dans le compte de résultat de l'entité mère de CCI.

Le Groupe a encouru €0.2 millions de frais de transaction (frais juridiques, etc.) pour réaliser cette acquisition.

L'acquisition de CCI n'a pas encore contribué au chiffre d'affaires du Groupe depuis son acquisition le 15 décembre 2023, étant donné qu'il s'agit d'une jeune entreprise. Elle a toutefois contribué au résultat net du Groupe pour un montant de €-0.2 millions car elle a déjà des frais de vente, généraux et administratifs (SG&A) et des charges d'amortissement. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2023, elle n'aurait pas encore contribué au chiffre d'affaires du Groupe. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition (15 décembre 2023) dans le cadre de l'acquisition de CCI :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS PROVISIONNELS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	60	-	60
Droit d'utilisation des actifs		56	-	56
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	14	-	14
Créances clients		98	-	98
Trésorerie et équivalents de trésorerie		374	-	374
Total des actifs identifiables acquis		602	-	602
Engagements vers le personnel	27	(1)	-	(1)
Dettes fournisseurs		(10)	-	(10)
Autres crédateurs		(6)	-	(6)
Total des passifs assumés		(17)	-	(17)
Actifs et passifs nets identifiables		585	-	585
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	6,541
Actif net acquis		-	-	7,126
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	4,100
Juste valeur des actions détenues antérieurement		-	-	2,733
Intérêts minoritaires (à la quote-part proportionnelle de la juste valeur de l'actif net identifiable)		-	-	293
Trésorerie (reçue)				(374)
Contribution d'achat totale nette		-	-	6,752

La valeur comptable initiale de l'actif net total à la date d'acquisition s'élevait à €0,6 million. Compte tenu du montant total payé de €4.1 millions pour l'acquisition de 30% des actions, de la juste valeur des actions précédemment détenues dans la société pour un montant de €2.7 millions qui représentent 20% des actions et de la participation minoritaire du Groupe dans cette entité pour un montant de €0.3 million, un goodwill préliminaire de €6.5 millions a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas encore finalisé l'affectation du prix d'achat afin d'affecter ce goodwill préliminaire à des actifs identifiables comptabilisés ou non. Cette affectation du prix d'achat aura de toute façon lieu au cours de la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition. L'affectation du prix d'achat se concentrera principalement sur l'évaluation de la juste valeur de la

technologie brevetée. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur le goodwill préliminaire conformément à l'exemption de la comptabilisation initiale.

B Affectation finale du prix d'achat en 2023 des acquisitions réalisées en 2022

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition de Krynicki Recykling S.A. et de son unique filiale au 31 mai 2022 (recyclage du verre)

Le 31 mai 2022, le Groupe a obtenu par l'intermédiaire de SCR Sibelco NV le contrôle de Krynicki Recykling S.A. en acquérant 93.8% des actions de cette société. Ces actions étaient cotées à la Bourse de Varsovie et ont été achetées des actionnaires qui ont répondu à l'offre publique d'achat. Le 23 août 2022 et le 21 septembre 2022, le Groupe a également obtenu les actions des actionnaires restants, suite à l'offre publique de retrait, atteignant le 21 septembre une participation de 100% dans le capital social de Krynicki Recykling S.A. ("Krynicki") en Pologne et de sa filiale unique à 100% Krynicki Glass Recycling OÜ en Estonie.

Krynicki est une société polonaise qui possède une filiale à 100%, Krynicki Glass Recycling OÜ en Estonie, et se compose de 5 usines qui sont toutes actives dans le recyclage du verre en transformant le verre usagé en calcin de verre :

- Czarnków (Pologne)
- Lubliniec (Pologne)
- Wyszków (Pologne)
- Pelkinie (Pologne)
- Jarvakandi (Estonie)

L'intégration du plus grand recycleur de verre de Pologne dans le Groupe Sibelco est une étape importante dans le développement des activités du Groupe dans ce segment. Conformément à la vision de Sibelco de devenir un leader régional du recyclage du verre, cette acquisition renforcera la position du Groupe en Europe centrale et orientale.

Au total, le Groupe a payé un montant de PLN 347.7 millions (€81.5 millions) pour l'acquisition de 93.8% des actions de Krynicki au 31 mai 2022 (date d'acquisition). Au total, le Groupe a payé un montant de PLN 399.4 millions (€85.3 millions) pour l'acquisition de 100% des actions de Krynicki, en tenant compte également des

montants payés au cours de la procédure de retrait obligatoire. Le prix d'achat payé en espèces le 31 mai 2022 (€81.5 millions) pour l'acquisition de 93,8%, recalculé sur une base de 100%, résulte en un prix d'achat des capitaux propres de €86.9 millions. Compte tenu également de l'endettement net acquis (€9.6 millions), le prix d'achat de l'entreprise s'élève à €96.5 millions. Dans le cadre de cette acquisition, le Groupe a conclu plusieurs contrats de change à terme pour convertir les EUR en PLN à un taux fixe à terme (montant total de PLN 360 millions). Le Groupe a réalisé un gain de change de €1.4 million résultant du règlement de ces contrats de change à terme le 31 mai 2022. Il n'y a pas d'autres contreparties éventuelles ou différées à payer liées à l'acquisition de Krynicki.

Le Groupe a encouru €3.4 millions de frais de transaction (frais juridiques, due diligence et frais de notaire) pour réaliser cette acquisition.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition (31 mai 2022) liés à l'acquisition du groupe Krynicki :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	36,618	3,951	40,680
Droit d'utilisation des actifs		-	2,354	2,354
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	551	63,178	63,729
Stocks		762	-	762
Créances clients		4,107	-	4,107
Autres créances		1,230	-	1,230
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2,783	-	2,783
Total des actifs identifiables acquis		46,051	69,482	115,644
Emprunts et dettes financières		(12,364)	-	(12,364)
Obligations de location		(2,137)	(217)	(2,354)
Provisions	28	-	(542)	(542)
Engagements vers le personnel	27	(3)	(19)	(22)
Dettes fournisseurs		(3,907)	-	(3,907)
Autres créditeurs		(9,283)	-	(9,283)
Passifs d'impôt différé	20	(2,402)	(13,253)	(15,656)
Total des passifs assumés		(30,095)	(14,032)	(44,127)
Actifs et passifs nets identifiables		15,956	55,451	71,518
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	15,412
Actif net acquis		15,956	55,451	86,929
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	81,540
Intérêts minoritaires (à la quote-part proportionnelle de la juste valeur de l'actif net identifiable)		-	-	5,390
Trésorerie (reçue)		-	-	(2,783)
Contribution d'achat totale nette		-	-	84,146

Sur base de la juste valeur des actifs identifiables et des passifs assumés de €71.5 millions et du prix d'achat des capitaux propres (€81.5 millions) plus les intérêts minoritaires (€5.4 millions) de €86.9 millions, le Groupe conclut à un goodwill de consolidation restant de €15.4 millions, qui est principalement justifié par la valeur des synergies attendues et la valeur de la main d'œuvre. L'affectation du prix d'achat de Krynicki a été finalisée au cours de la période d'évaluation. Elle a été réalisée avec l'aide d'une société d'évaluation externe et a donné lieu à la comptabilisation des actifs et passifs suivants.

- 1) Les immobilisations corporelles ont été évaluées en utilisant une approche fondée sur le coût (méthode du coût de remplacement amorti), ce qui a entraîné une augmentation des terrains de €0.4 millions, une augmentation des bâtiments de €4.8 millions et une diminution des équipements de transformation de €-1.2 millions.
- 2) Les immobilisations incorporelles suivantes, qui n'avaient pas été comptabilisées auparavant, ont été valorisées et comptabilisées dans le cadre de la comptabilité d'acquisition :
 - a. Technologie (€18.0 millions) : La technologie de Krynicki permet d'améliorer constamment les taux de conversion et de réduire les déchets. Le taux de pureté du calcin le plus élevé de l'industrie est obtenu grâce à l'excellence technologique et opérationnelle. En outre, la technologie de séparation brevetée est actuellement protégée. La technologie est valorisée à l'aide de la méthode de dégrèvement des redevances.
 - b. Les relations avec les clients (€16.9 millions) ont également été valorisées en utilisant la méthode de dégrèvement de la redevance. Krynicki a construit ses usines à proximité de ses principaux clients et cette base de clientèle constituera une valeur ajoutée pour l'entreprise à l'avenir.
 - c. Les relations avec les fournisseurs (€23.7 millions) ont été évaluées à l'aide de la méthode MPEEM (Multi-Period-Excess-Earnings Method). Krynicki a une base de fournisseurs diversifiée et est le plus grand recycleur de verre en Pologne. Les fournisseurs dépendent donc de la demande de Krynicki.
- 3) En outre, la recherche et le développement (R&D), qui étaient auparavant comptabilisés dans les comptes de Krynicki, ont été réévalués à leur juste valeur (€4.6 millions). Krynicki effectue de la R&D pour la création de nouvelles technologies. Deux des trois projets de R&D figurant au bilan ont été finalisés et sont utilisés par l'entreprise. Un troisième projet de R&D est toujours en cours et a été comptabilisé dans le cadre de l'affectation du prix d'achat. Les deux autres projets ne sont plus considérés comme des projets de R&D dans le bilan, car cela entraînerait une double comptabilisation, étant donné qu'ils sont déjà valorisés dans le poste "Technologie".
- 4) Des évaluations ont également été effectuées sur les actifs et passifs de location, les provisions pour démolition d'usine et les provisions pour pensions et avantages similaires postérieurs à l'emploi.
- 5) Toutes les augmentations et diminutions de valeur mentionnées ci-dessus ont été comptabilisées uniquement dans les comptes IFRS et non dans le

bilan fiscal local. Par conséquent, un passif d'impôt différé de €13.5 millions a été comptabilisé sur les différences temporelles qui en résultent. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur l'écart de consolidation restant de €15.4 millions, conformément à l'exemption de la comptabilisation initiale.

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition d'autres activités aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie et en France pendant l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la juste valeur après l'affectation du prix d'achat des actifs identifiables acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition liée à l'acquisition de trois nouvelles entreprises de silice et d'une activité de recyclage de verre :

- Acquisition de l'activité silice de Kremer aux Pays-Bas au 29 mars 2022
- Acquisition de l'activité silice et calcaire de Laminoria en Espagne au 19 juillet 2022
- Acquisition de l'activité silice de Bassanetti en Italie au 6 décembre 2022
- Acquisition de l'activité de recyclage du verre de Recyverre en France au 5 mai 2022

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE AVANT L'ACQUISITION	AJUSTEMENTS À LA JUSTE VALEUR	VALEURS À LA DATE D'ACQUISITION
Immobilisations corporelles	16	41,300	60,157	101,458
Droit d'utilisation des actifs		1,075	2,341	3,416
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	1,405	31,417	32,822
Actifs financiers non-courants		27	-	27
Autres actifs non-courants		44	-	44
Stocks		6,040	-	6,040
Créances clients		27,998	(119)	27,879
Autres créances		1,184	-	1,184
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1,519	-	1,519
Total des actifs identifiables acquis		80,592	93,796	174,388
Emprunts et dettes financières		(38,305)	-	(38,305)
Obligations de location		(1,075)	(2,341)	(3,416)
Provisions	28	(1,579)	(2,593)	(4,172)
Engagements vers le personnel	27	(752)	-	(752)
Autres passifs à long terme		(97)	-	(97)
Dettes fournisseurs		(20,070)	-	(20,070)
Autres créditeurs		(5,031)	-	(5,031)
Passifs d'impôt différé	20	(44)	(21,718)	(21,762)
Total des passifs assumés		(66,954)	(26,652)	(93,605)
Actifs et passifs nets identifiables		13,639	67,144	80,783
Goodwill sur acquisition au taux de clôture	17	-	-	15,525
Actif net acquis		-	-	96,308
Contrepartie payée, satisfaite en espèces		-	-	72,901
Considération conditionnelle		-	-	23,406
Trésorerie (reçue)		-	-	(1,519)
Contribution d'achat totale nette		-	-	94,788

* Le montant total de la contrepartie conditionnelle restant due au 31 décembre 2023 s'élève à €22,5 millions.

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition de Kremer Beheer B.V. et de ses filiales au 29 mars 2022 (activité de Kremer)

Le 29 mars 2022, le Groupe a acquis via Sibelco Nederland N.V. 100% des actions de Kremer Beheer BV ("Kremer"). Kremer extrait du sable siliceux de la carrière de Sellingerbeetse à Sellinger (province de Groningue). Le traitement et le conditionnement ultérieurs sont effectués dans son usine située à Emmen (Groningue). L'acquisition de Kremer s'inscrit pleinement dans la stratégie de Sibelco visant à acquérir des réserves et des ressources de sable siliceux en Europe.

Ce regroupement d'entreprises implique l'acquisition de Kremer Beheer BV (société holding) et des filiales suivantes détenues à 100% :

- Kremer Zand BV,
- Kremer Speciaal Zand & Grind BV,
- Kremer Verpakt Zand & Grind BV,
- Kremer BV,
- Zandzuigbedrijf Beetse BV, qui est une entité juridique vide et dormante,
- Quartz Werk BV, qui est une entité juridique dormante.

Outre les montants payés en espèces le 29 mars 2022 et le 31 décembre 2022 (date à laquelle les vendeurs ont mis en place des garanties bancaires) pour l'acquisition de Kremer Beheer BV, le contrat de vente prévoit plusieurs clauses de complément de prix. Pour chacune de ces clauses d'earn-out, le Groupe a identifié les résultats possibles et leur probabilité d'occurrence et a appliqué une actualisation, en utilisant un taux d'actualisation (0.29 %) qui est basé sur le taux d'une obligation d'État sur la durée des clauses d'earn-out.

Ces futurs versements complémentaires ont été enregistrés comme un passif de contrepartie éventuelle dans l'état de la situation financière à leur valeur estimée et actualisée (€15.1 millions) et font l'objet d'un suivi attentif de la part du groupe.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'achat, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de traitement ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les propriétés minières non comptabilisées précédemment ont été comptabilisées

en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), en tenant compte des réserves disponibles et de la production annuelle. Tout ceci a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €17.3 millions. Le Groupe a également évalué et comptabilisé la juste valeur des relations-clients en utilisant la méthode MPEEM, ce qui a entraîné un ajustement de la juste valeur de €6.7 millions. Les provisions pour la restauration des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Comme tous ces ajustements de juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €5.9 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette affectation du prix d'achat a été finalisée au cours de la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition et a donné lieu à un écart de consolidation résiduel de 2,0 millions d'euros, qui s'explique par les synergies attendues et la valeur de la main-d'œuvre. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur le goodwill de consolidation restant, conformément à l'exemption de la comptabilisation initiale.

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition d'Eusebio Echave S.A. au juillet 2022

Le 19 juillet 2022, le Groupe a acquis via Sibelco Minerales S.L. 100% des actions d'Eusebio Echave S.A. ("Echave"). Echave est une société minière située sur le territoire basque en Espagne qui est active dans le sable siliceux humide et sec à faible teneur en fer et le calcaire pour les marchés de la fonderie, du verre et de la construction. Elle est située à proximité d'autres sites de Sibelco et s'inscrit donc dans la stratégie centrale d'extension des ressources en sable siliceux en Europe. Des synergies avec nos opérations actuelles en Espagne seront réalisées. L'entreprise extrait du sable de la carrière de Laminoria, située près de Vitoria. Peu après l'acquisition, le nom de la société a donc été changé d'Eusebio Echave S.A. en Sibelco Laminoria S.A. Au 31 décembre 2022, il n'y avait pas d'autres contreparties conditionnelles ou différées à payer.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'achat dans la période d'évaluation d'un an après la date d'acquisition, les terrains et les

bâtiments ayant été évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe fondé sur la méthode du coût de remplacement amorti, Echave n'étant pas propriétaire des terrains sur lesquels les bâtiments ont été construits. Les équipements de transformation ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les propriétés minières non comptabilisées précédemment ont été reconnues en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM), compte tenu des réserves disponibles et de la production annuelle. Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €22.1 millions. Le Groupe a également évalué et comptabilisé la juste valeur des relations-clients en utilisant la méthode du dégrèvement de redevances, ce qui a donné lieu à un ajustement de la juste valeur de €1.8 million. Les provisions pour la remise en état des sites et la démolition des usines ont également été évaluées à l'aide d'informations provenant des plans de fermeture du département du développement durable, ce qui a entraîné une augmentation de ces provisions de €0.9 millions. Comme tous ces ajustements de juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €5.5 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette affectation du prix d'achat a donné lieu à un écart de consolidation résiduel de €4.9 millions, qui s'explique par les synergies attendues et la valeur de la main-d'œuvre. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé sur le goodwill de consolidation restant, conformément à l'exemption de la comptabilisation initiale.

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition de Bassanetti & C S.R.L. et de ses filiales au 6 décembre 2022 (activité Bassanetti)

Le 6 décembre 2022, le Groupe a obtenu via Sibelco Italia S.p.A. le contrôle de Bassanetti & C S.R.L. et de ses filiales (ensemble « Bassanetti ») en acquérant 100% des actions de cette entité. Bassanetti & C S.R.L. a trois filiales :

- Societa' Agricola B&B S.R.L. (détenue à 100% par Bassanetti & C S.R.L.)
- Somfer (détenue à 60 % par Bassanetti & C S.R.L.)
- Cave Riunite Piacenza Est S.R.L. (détenue à 59,49 % par Bassanetti & C S.R.L.)

Bassanetti exploite trois carrières dans la province de Piacenza, dans le nord de l'Italie. Depuis plus de 50 ans, Bassanetti est un acteur important dans l'extraction, le traitement et la commercialisation de granulats de pierre, de sables et de graviers sélectionnés. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer sa position en Europe du Sud. Le Groupe a payé un montant en espèces pour acquérir Bassanetti et, au 31 décembre 2022, il reste également des contreparties éventuelles liées à cette acquisition. Ces contreparties conditionnelles sont calculées sur la base d'une probabilité de différents scénarios de paiement estimés et sont actualisées, sur base d'un taux d'actualisation qui correspond à la durée de la clause d'earn-out.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'achat dans la période d'évaluation requise, les terrains et bâtiments et les propriétés minières ayant été évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de traitement ont été évalués à leur juste valeur en utilisant la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, des relations clients non comptabilisées précédemment ont été comptabilisées à l'aide de la méthode du dégrèvement des redevances (méthode RfR), en appliquant un taux de redevance de 30% sur l'EBIT. Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles (y compris les propriétés minières) de €19.3 millions et des immobilisations incorporelles de €10.8 millions. Les provisions pour la remise en état des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Étant donné que tous ces ajustements de la juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent, pour un montant de €7.1 millions. Il ne subsiste aucun écart de consolidation lié à cette acquisition. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Cette entité acquise et ses filiales ont contribué depuis son acquisition le 6 décembre 2022 au chiffre d'affaires du Groupe pour un montant de €1.2 millions et au résultat net du Groupe pour un montant de €0.08 millions. Si l'acquisition avait eu lieu au début de l'année 2022, l'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net du Groupe aurait été respectivement de €20 millions et €1.9 millions.

Affectation finale du prix d'achat liée à l'acquisition de Recyverre SAS et de ses filiales le 5 mai 2022

Le 5 mai 2022, Sibelco Green Solutions SAS a acquis les 51% restants des actions de Recyverre SAS, suite à une convention d'achat-vente avec Mineris Environnement SAS. Au 31 décembre 2023, il n'y avait pas d'autres contreparties éventuelles ou différées à payer. Comme le Groupe détenait déjà 49% des actions, le Groupe a obtenu à cette date le contrôle de Recyverre SAS et de ses filiales.

Le groupe Recyverre était précédemment considéré comme une coentreprise, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Suite à ce regroupement d'entreprises réalisé par étapes, le Groupe a d'abord déconsolidé Recyverre SAS, comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, puis réintégré les actions déjà détenues dans Recyverre à leur juste valeur. Il en résulte un gain sur cession de coentreprises de €6.2 millions en 2022 (juste valeur de 49% des actions moins la valeur comptable de €2.2 millions selon la méthode de mise en équivalence).

Situé en France, Recyverre recycle tous les types de déchets de verre plat en produits finis qui peuvent être réutilisés dans diverses applications à base de verre ou non. Outre le traitement du verre usagé, la collecte et le transport du verre représentent des activités-clés. L'activité de Recyverre se compose de cinq entités juridiques :

- Recyverre SAS : activités liées à la transformation du verre plat sur le site de Crouy
- Recyverre Logistique SAS : activités liées au traitement du verre plat sur les sites de Distroff & Chatenois
- G.I.R.E.V. SAS : activités liées à l'approvisionnement et au transport de verre plat.
- SCI Le Neuilly : entité immobilière (terrain de Chatenois)
- SCI Distroff : entité immobilière (terrain de Distroff)

L'acquisition des actions restantes de Recyverre a permis au Groupe de prendre le contrôle total des activités de Recyverre et offre de nombreuses possibilités de réaliser des synergies avec les usines de recyclage du verre de Solover SAS acquises précédemment.

Compte tenu de la contrepartie totale payée en 2022 et de la juste valeur des actions déjà détenues avant la prise de contrôle, un goodwill de consolidation final de €8.6 millions est comptabilisé jusqu'à ce que des modifications supplémentaires soient apportées à l'affectation finale du prix d'achat. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé sur ce montant de goodwill de consolidation conformément à l'exemption de la comptabilisation initiale. Ce montant du goodwill s'explique par la valeur de la main-d'œuvre (€0.8 million) et l'impact attendu des synergies (€7.8 millions).

Au 31 décembre 2023, le Groupe a finalisé l'affectation du prix d'achat dans la période d'évaluation requise, les terrains et les bâtiments étant évalués à leur juste valeur selon un rapport d'évaluation immobilière externe. Les équipements de traitement ont été évalués à leur juste valeur selon la méthode du coût de remplacement amorti (DRC). En outre, les relations-clients et les fournisseurs, précédemment non comptabilisées, ont été reconnues en utilisant la méthode des bénéfices excédentaires sur plusieurs périodes (MPEEM). Tout cela a entraîné un ajustement de la juste valeur des immobilisations corporelles de €1.4 million et des immobilisations incorporelles de €12.1 millions. Les provisions pour la remise en état des sites et les contrats de location ont également été pris en compte dans l'affectation du prix d'achat. Comme tous ces ajustements de la juste valeur n'ont pas été comptabilisés dans les comptes locaux, un passif d'impôt différé a été comptabilisé sur les différences temporelles imposables qui en résultent pour un montant de €3.2 millions. Les résultats de cette affectation du prix d'achat sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Impact des affectations finales du prix d'achat en 2023 sur les acquisitions de 2022 sur l'état de la situation financière de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'année précédente dans les états primaires n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'impact de cette allocation finale du prix d'achat en 2023 sur les acquisitions de 2022. Cet impact a été comptabilisé dans les chiffres de l'année en cours des états primaires. Le tableau ci-dessous présente l'état consolidé de la situation financière de 2022 si l'allocation du prix d'achat pour ces acquisitions de 2022 avait été retraitée dans les données comparatives (2022) :

2022

EN MILLIERS D'EUROS

	NOTE	TEL QUE RAPPORTÉ EN 2022	AJUSTEMENTS "RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT" (PPA) SU ACQUISITIONS 2022, COMPTABILISÉS EN 2023	RATTRAPAGE DE L'AMORTISSEMENT ET DE LA DÉPRÉCIATION DES AJUSTEMENTS DE LA RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT EN 2023	RETRAITÉE 2022
Actifs		2,690,816	22,398	-4,053	2,709,161
Actifs non-courants		1,401,616	20,723	-4,053	1,418,286
Immobilisations corporelles	16	920,066	23,100	-230	942,936
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	112,034	74,012	-3,685	182,360
Droit d'utilisation des actifs	32	70,819	2,155	-137	72,837
Goodwill	17	122,682	-78,543	-	44,138
Participations mises en équivalences	18	53,591	-	-	53,591
Actifs d'impôt différé	20	84,328	-	-	84,328
Actifs financiers non-courants	19	15,562	0	-	15,562
Engagements vers le personnel	27	9,834	-	-	9,834
Autres actifs non-courants	21	12,701	0	-	12,701
Actifs courants		1,286,693	1,675	0	1,288,368
Stocks	22	249,261	0	-	249,261
Actifs financiers courants	19	633	-	-	633
Créances clients	23	350,570	0	-	350,570
Autres créances	23	103,996	1,675	-	105,671
Actifs d'impôt courant	15	12,684	-	-	12,684
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	569,550	0	-	569,550
Actifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	2,506	0	0	2,506
Passifs et capitaux propres		2,690,816	22,398	-4,053	2,709,161
Total capitaux propres		1,213,742	0	-3,283	1,210,459
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1,205,867	0	-3,283	1,202,584
Capital souscrit	25	25,000	-	-	25,000
Primes d'émission		12	-	-	12
Bénéfices antérieurs et réserves légales		1,180,855	-	-3,283	1,177,572
Intérêts minoritaires	5	7,875	0	0	7,875

2022

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	TEL QUE RAPPORTÉ EN 2022	AJUSTEMENTS "RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT" (PPA) SU ACQUISITIONS 2022, COMPTABILISÉS EN 2023	RATTRAPAGE DE L'AMORTISSEMENT ET DE LA DÉPRÉCIATION DES AJUSTEMENTS DE LA RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT EN 2023	RETRAITÉE 2022
Passifs non-courants		832,127	23,151	-770	854,508
Emprunts et dettes financières	26	384,576	0	-	384,576
Obligations de location	32	57,233	416	-	57,649
Provisions à long terme	28	206,919	1,821	-	208,740
Engagements vers le personnel	27	51,369	771	-	52,139
Passifs d'impôt différé	20	47,373	20,143	-770	66,745
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants)	29	72,628	-	-	72,628
Autres passifs non-courants	30	12,029	-	-	12,029
Passifs courants		640,811	-752	0	640,059
Dettes auprès des banques	26	5,890	-	-	5,890
Emprunts et dettes financières	26	64,727	-	-	64,727
Obligations de location	32	19,521	-	-	19,521
Provisions courantes	28	37,904	-	-	37,904
Dettes fournisseurs et autres créditeurs (non-courants)	29	495,003	0	-	495,003
Passifs d'impôt courants	15	11,285	-752	-	10,533
Autres passifs courants	30	6,481	-	-	6,481
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	11	4,136	0	0	4,136

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultats consolidé de 2022 si l'affectation du prix d'achat de ces acquisitions de 2022 avait été retraitée dans les données comparatives (2022) :

2022		TEL QUE RAPPORTÉ EN 2022	RATTRAPAGE DE L'AMORTISSEMENT ET DE LA DÉPRÉCIATION DES AJUSTEMENTS DE LA RÉPARTITION DU PRIX D'ACHAT EN 2023	RETRAITÉE 2022
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE			
Chiffre d'affaires	8	2,008,922	-	2,008,922
Coûts des ventes (-)	8	(1,571,711)	(5,773)	(1,577,484)
Bénéfice brut		437,211	(5,773)	431,438
Autres produits d'exploitation	9	25,725	-	25,725
Coûts administratifs et commerciaux (-)	8	(262,096)	-	(262,096)
Autres charges d'exploitation (-)	10	(58,423)	-	(58,423)
EBIT		142,417	(5,773)	136,644
Produits financiers	13	67,410	-	67,410
Charges financiers (-)	13	(33,063)	-	(33,063)
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	4,946	-	4,946
				0
Bénéfice (Perte) avant charge d'impôt		181,710	(5,773)	175,937
Impôt sur le résultat	14	(50,245)	1,097	(49,148)
Bénéfice (Perte) de l'exercice		131,465	(4,676)	126,789
Attribuable aux:				
Actionnaires		131,307	(4,676)	126,631
Intérêts minoritaires	5	159	-	159
		131,465	(4,676)	126,789

C Regroupement d'entreprises en étapes

En 2023, le Groupe a acquis 30% supplémentaires des actions de Combustion Consulting Italy S.R.L. (CCI) pour atteindre une participation de 50% dans cette société, ce qui lui a permis d'en prendre le contrôle. Après avoir pris le contrôle de CCI, le Groupe a également procédé à une augmentation de capital dans CCI, ce qui a modifié le pourcentage de propriété de CCI de 4.55%, avec pour résultat une participation du Groupe de 54,55% dans CCI. Avant cette acquisition par étapes, le Groupe détenait déjà 20 % des actions de CCI et cette société a donc été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus d'informations, voir la note 3, a) sur les regroupements d'entreprises.

En outre, en 2023, le Groupe a également acquis les actions restantes de Centro Raccolta Vetro S.R.L. (CRV) pour atteindre une participation de 100% dans le capital social de CRV. Avant cette acquisition par étapes, le Groupe ne détenait qu'une participation de 16.1% dans CRV et cette société a été comptabilisée comme un investissement externe "détenu à des fins de transaction", car le Groupe n'avait ni contrôle, ni contrôle commun, ni influence notable sur cette société à ce moment-là. Pour plus d'informations, voir la note 3, a) sur les regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2022, les actions restantes ont été acquises pour atteindre une participation de 100% dans le capital social de Recyverre SAS suite à un accord d'achat-vente avec Mineris Environnement SAS. Avant cette acquisition en étapes, le Groupe ne détenait qu'une participation de 49% dans Recyverre SAS et cette société était comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Voir note 3, a) *Regroupements d'entreprises* pour de plus amples informations.

D Constitutions de nouvelles sociétés au sein du Groupe

En 2023, le Groupe a fondé une nouvelle entité au Canada, Separation Rapids SRL, avec Avalon Advanced Materials Inc. Le Groupe Sibelco contrôle cette entité grâce à sa participation de 60% dans sa société, tandis qu'Avalon Advanced Materials Inc. détient les 40% d'actions restantes de Separation Rapids SRL. Le tableau ci-dessous présente le solde au 31 décembre 2023 de cette entité nouvellement créée, Separation Rapids SRL :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	17	23,244
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4,866
Total des actifs identifiables apportés		28,110

Les immobilisations incorporelles concernent des droits miniers apportés à l'entité par Avalon Advanced Materials Inc. et la trésorerie a été apportée à l'entité par SCR Sibelco NV-SA.

4. Cessions et déconsolidation de filiales et autres activités

En novembre 2023, le Groupe a vendu sa participation dans ses activités en Russie, ce qui a entraîné une perte de €26,8 millions (outre une perte supplémentaire de €3.3 millions sur la réduction de valeur d'un prêt intragroupe à recevoir avec les entités russes) - voir note 13 *Charges financières nettes* sous Perte sur cession/ liquidation d'actifs financiers. Les activités en Russie comprenaient neuf entités : Azimut LLC, Kvarsevye peski CJSC, Ramenskiy GOK OJSC, Russian Mining Company CJSC, Sibelco Nebolchi LLC, Sibelco Recycling LLC, Sibelco Rus LLC, Sibelco Voronezh LLC et Trading House Hercules Moscow LLC. Le tableau suivant reflète l'effet de ces cessions :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023
Contrepartie en espèces reçue des acheteurs		41,049
Variation de taux de change reclassé au compte de résultats		32,050
Valeur comptable de la participation cédée dans nos activités en Russie		35,821
Bénéfice comptabilisé dans les coûts de financement nets	13	(26,822)

Le tableau ci-dessous présente le solde de clôture de l'activité russe à la date de la cession.

EN MILLIERS D'EUROS	
Total des actifs déconsolidés	56,804
Actifs non-courants	19,717
Immobilisations corporelles	14,562
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	1,888
Droit d'utilisation des actifs	996
Actifs d'impôt différé	2,027
Actifs financiers non-courants	242
Autres actifs non-courants	2
Actifs courants	37,087
Stocks	6,528
Créances clients	1,880
Autres créances	5,324
Actifs d'impôt courant	827
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22,528
Total des passifs déconsolidés	20,983
Passifs non-courants	14,084
Emprunts et dettes financières	5,866
Obligations de location	545
Provisions à long terme	6,959
Passifs d'impôt différé	714
Passifs courants	6,899
Dettes auprès des banques	544
Provisions courantes	3
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	6,253
Passifs d'impôt courants	99
Actifs et passifs nets déconsolidés	35,821

5. Participations ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente les informations financières liées aux filiales qui ont des participations ne donnant pas le contrôle. Les montants figurant ci-dessous ne reflètent pas les impacts de l'élimination des transactions intra-groupe :

Quote-part des participations ne donnant pas le contrôle :

NOM	PAYS DE CONSTITUTION ET D'ACTIVITÉ	2023	2022
Act&Sorb BV	Belgique	0.00%	76.00%
Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS	Turquie	0.02%	0.02%
Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS	Turquie	0.02%	0.02%
Cave Riunite Piacenza Est S.R.L.	Italie	36.47%	40.51%
Combustion Consulting Italy S.R.L.	Italie	45.45%	
High 5 Recycling Group NV	Belgique	50.00%	50.00%
Kvarsevye peski CJSC	Russie	0.00%	0.96%
LLC Silica Holdings	Pays-Bas	49.00%	49.00%
Minérale SA	Belgique	50.00%	50.00%
PJSC Novoselovskoe GOK	Ukraine	51.65%	51.65%
Ramenskiy GOK OJSC	Russie	0.00%	0.96%
Separation Rapids SRL	Canada	40.00%	
Sibelco Clay Trading S.A.	Espagne	0.02%	0.02%
Sibelco Green Solutions S.R.L.	Italie	10.00%	10.00%
Sibelco Japan Ltd	Japon	30.00%	30.00%
Sibelco Minerales Ceramicos	Espagne	0.02%	0.02%
Sibelco Minerales S.L.	Espagne	0.02%	0.02%
Sibelco Turkey Madencilik Tic AS	Turquie	0.02%	0.02%
Somfer	Italie	40.00%	40.00%

En 2023, le Groupe a pris le contrôle de son ancienne entreprise associée Combustion Consulting Italy S.R.L., avec une participation minoritaire de 45.45%. En outre, le Groupe a incorporé l'entité canadienne Separation Rapids SRL, avec des intérêts minoritaires de 40%.

En 2023, le Groupe a également acheté la totalité de la participation minoritaire de 76% dans Act&Sorb et une participation minoritaire de 4.04% dans Cave Riunite Piacenza Est S.R.L.

En décembre 2022, le Groupe a acquis l'activité de Bassanetti en Italie, comprenant deux sociétés avec des participations ne donnant pas le contrôle : Cave Riunite Piacenza Est S.R.L. et Somfer.

Compte de résultats résumé à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Chiffre d'affaires	366,560	398,462
Coûts des ventes (-)	(317,764)	(333,048)
Bénéfice brut	48,796	65,414
Autres produits d'exploitation	1,777	1,640
Coûts administratifs et commerciaux (-)	(18,070)	(17,008)
Autres charges d'exploitation (-)	(8,872)	(11,166)
EBIT	23,632	38,880
Produits financiers	4,381	10,787
Charges financiers (-)	(11,017)	(3,051)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	16,995	46,616
Impôt sur le résultat	(8,098)	(8,511)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	8,897	38,105
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	2,605	159
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(1,067)	(83)

Etat résumé de la situation financière au 31 décembre à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Actifs	358,467	511,456
Actifs non-courants	224,682	336,221
Actifs courants	583,148	175,235
Passifs	115,631	203,427
Passifs non-courants	101,938	98,869
Passifs courants	217,569	104,558
Capitaux propres	365,579	308,029
Attribuable aux:		
Acctionnaires	327,499	300,154
Intérêts minoritaires	38,081	7,875

Information résumée des flux de trésorerie à 100%

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Comptant net lié aux activités opérationnelles	36,649	12,433
Comptant net utilisé dans les activités d'investissement	(23,723)	(21,503)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	21,997	6,079
Augmentation/(diminution) de trésorerie et équivalents de trésorerie	34,923	(2,991)

6. Partenariats

A Co-entreprises

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Ficarex SRO, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice en République tchèque. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 50 pourcents dans Dansand A/S, une entité contrôlée conjointement active dans l'extraction et la transformation du sable de silice au Danemark. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2023, le Groupe a acquis une participation supplémentaire de 16,81 % dans Cape Silica Holdings Pty Ltd, ce qui porte sa participation totale à 26,80 %. Par conséquent, Cape Silica Holdings Pty est devenue une coentreprise du Groupe, impliquée dans le développement et l'exploration des sables siliceux en Australie. La participation du Groupe dans Cape Silica Holdings Pty Ltd est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Les principes comptables appliqués aux coentreprises sont identiques et cohérents avec ceux appliqués au groupe.

Les tableaux ci-dessous présentent le résumé des informations financières des co-entreprises sur base des états financiers IFRS et la réconciliation avec la valeur comptable dans les états financiers consolidés :

Etat résumé de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	TOELICHTING	2023	2022
Actifs		103,092	84,868
Actifs non-courants		60,281	49,117
Actifs courants		42,811	35,751
Passifs		7,965	9,355
Passifs non-courants		2,902	2,653
Passifs courants		5,063	6,702
Capitaux propres		95,128	75,514
Valeur comptable de l'investissement	18	44,995	22,092

Compte de résultats résumé

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Chiffre d'affaires		49,056	54,367
Coûts des ventes (-)		(30,851)	(39,160)
Bénéfice brut		18,206	15,207
Autres produits d'exploitation		230	931
Coûts administratifs et commerciaux (-)		(7,358)	(7,068)
Autres charges d'exploitation (-)			(90)
EBIT		11,077	8,981
Produits financiers		1,498	1,126
Charges financiers (-)		(172)	(182)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt		12,404	9,925
Impôt sur le résultat		(2,584)	(1,968)
Bénéfice/(perte) de l'exercice		9,820	7,956
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice ¹⁸		4,019	3,291

Le Groupe n'a connaissance d'aucun passif éventuel matériel ni d'aucun engagement en capital dans ses coentreprises aux 31 décembre 2023 et 2022.

Pour plus d'informations sur ces parties liées, voir note 36 *Parties liées*.

B Activités conjointes

Le Groupe a une activité conjointe importante, Mineração Jundu Ltda, impliquée dans l'extraction et le traitement du sable siliceux au Brésil. Le Groupe détient une part de 50% de la propriété de ce groupe (y compris ses deux filiales Jundu Nordeste Mineracao Ltda et Portsmouth Participaçoes Ltda) et a droit à une part proportionnelle des bénéfices/pertes. Un jugement est nécessaire pour classer cet accord conjoint. Le Groupe a évalué ses droits et obligations découlant de l'accord et a conclu que l'accord conjoint dans Mineração Jundu Ltda peut être considéré comme une opération conjointe.

7. Participations dans des entreprises associées

Le Groupe détient une participation de 49.90 pourcents dans Maffei Sarda Silicati SRL, une société italienne active dans la production de sable feldspathique et de feldspath en Italie. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 25.10 pourcents dans Glassflake Limited, une société basée au Royaume-Uni active dans la fabrication d'un produit innovant à base de silice qui trouve une application dans les peintures, les revêtements et le plastique. Cette participation est comptabilisée en vertu de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Le Groupe détient une participation de 12.10 pourcents dans Eion Corp, une société américaine de technologie de capture et de séquestration du carbone qui offre des solutions pour l'élimination du carbone. Sur base de l'analyse de tous les faits et circonstances, le Groupe a jugé que bien que nous détenions moins de 20 pourcents des actions d'Eion Corp, nous avons une influence notable sur Eion Corp. Par conséquent, la participation du Groupe dans Eion Corp est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

En 2023, le Groupe a acquis une participation supplémentaire de 1.27 pourcent dans Diatreme Resources Limited, un producteur australien émergent de sables minéraux et siliceux, ce qui porte le pourcentage total de participation à 19.91 pourcents. Sur base de l'analyse de tous les faits et circonstances, le Groupe a jugé que, bien que nous détenions un peu moins de 20 pourcents des actions de Diatreme, nous avons une influence notable sur Diatreme. Par conséquent, la participation du Groupe dans Diatreme Resources Limited est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés.

Jusqu'en novembre 2023, le Groupe détenait une participation de 20 pourcents dans Combustion Consulting Italy S.R.L., une startup italienne d'ingénierie et de licence. Par conséquent, cette entreprise associée a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers consolidés. En décembre 2023, le Groupe a acquis 30 % supplémentaires des actions de Combustion Consulting Italy S.R.L., obtenant ainsi le contrôle de cette société (acquisition par étapes).

Par la suite, le Groupe a procédé à une augmentation de capital représentant 4,55 pourcents supplémentaires des actions de Combustion Consulting Italy S.R.L., portant la participation totale à 54.55 pourcents. Par conséquent, les chiffres financiers complets de Combustion Consulting Italy S.R.L. sont désormais intégrés dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables appliquées aux entreprises associées sont identiques et cohérentes avec celles du Groupe. Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières résumées des investissements du Groupe :

Etat résumé de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Actifs		97,697	80,320
Actifs non-courants		46,757	37,959
Actifs courants		50,940	42,361
Passifs		20,050	18,751
Passifs non-courants		12,474	11,248
Passifs courants		7,576	7,502
Capitaux propres		77,647	61,570
Valeur comptable de l'investissement	18	32,227	31,500

Compte de résultats résumé

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Chiffre d'affaires		48,493	46,960
Coûts des ventes (-)		(40,875)	(36,802)
Bénéfice brut		7,617	10,159
Autres produits d'exploitation		942	789
Coûts administratifs et commerciaux (-)		(7,274)	(6,105)
Autres charges d'exploitation (-)		(1,197)	(642)
EBIT		89	4,200
Produits financiers		5,577	27
Charges financiers (-)		(37)	(99)
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt		5,629	4,128
Impôt sur le résultat		(1,439)	(1,134)
Bénéfice/(perte) de l'exercice		4,190	2,994
Quote-part du Groupe dans le résultat de l'exercice	18	2,328	1,655

Restrictions

Le Groupe ne peut pas distribuer les bénéfices générés par ses participations dans des entreprises associées tant qu'il n'a pas obtenu l'accord des autres partenaires. Aucune autre restriction ne s'applique à la capacité du Groupe à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler ses passifs au titre de ses participations dans des entreprises associées.

8. Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et des charges commerciales, administratives et générales

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique en partie par plusieurs changements de périmètre, intervenus fin 2022 et au cours de l'année 2023. L'augmentation du chiffre d'affaires est également liée, entre autres, à la mise en œuvre d'augmentations de prix sur la plupart des marchés et principalement à des augmentations de prix et de volume sur le marché NAM. Le coût des ventes a légèrement diminué en pourcentage du chiffre d'affaires, tandis que les charges commerciales, générales et administratives (ci-après dénommées "SG&A") ont augmenté nominalement et également en pourcentage du chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière, principalement en raison d'une augmentation des frais de personnel.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque l'obligation de prestation envers le client est satisfaite. Pour le Groupe, cela se produit à un moment précis, lorsque les marchandises sont livrées au client, en tenant compte des Incoterms pertinents. Le délai de recouvrement des créances était compris entre 57 et 69 jours en 2023. Pour certains clients, d'importants paiements anticipés ont également été reçus. Dans les cas où ces paiements anticipés ont été reçus des clients, le produit n'est comptabilisé que lorsque l'obligation de prestation (la livraison des marchandises) est satisfaite et ces paiements anticipés sont comptabilisés en tant que passifs de contrat - voir note 29 *Dettes commerciales, autres dettes et passifs de contrat*.

Chiffre d'affaires par catégorie

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Ventes de biens	2,059,998	1,972,533
Prestations de services	39,080	35,395
Commissions	683	150
Contrats de construction	4,484	845
Total	2,104,244	2,008,922

Chiffre d'affaires par région

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
EMEA		1,467,128	1,530,048
Amériques		489,025	319,766
Segments non déclarables		148,357	174,953
Éliminations intersectorielles		(8,501)	(19,870)
Rapprochement: Commissions		8,235	4,024
Total	33	2,104,244	2,008,922

Coût des ventes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Charges de production		1,403,344	1,428,416
Variations de provisions	28	1,093	1,642
Commissions		8,235	4,024
Variations de provisions de remise en état des sites et démantèlement	28	(750)	5,235
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	96,273	107,767
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	4,847	5,527
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	19,160	19,100
Total		1,532,201	1,571,711

Charges commerciales, administratives et générales

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Charges administratives		294,383	247,585
Variations des provisions pour créances non recouvrables	31	(355)	1,612
Variations de provisions	28	425	(2,474)
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	5,894	2,890
Amortissements et pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	17	20,895	7,928
Amortissements et pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	5,167	4,555
Total		326,409	262,096

9. Autres produits opérationnels

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Sous-produits		5	-
Redevances et locations		676	982
Subventions publiques		1,354	870
Gain sur vente d'immobilisations corporelles		3,064	1,845
Gain sur vente des actifs détenus en vue de la vente		3,633	423
Reprise des provisions	28	7,632	7,411
Autres produits opérationnels		25,151	12,248
Gain de change		3,212	1,946
Total		44,726	25,725

Les autres produits opérationnels s'élèvent à €44.7 millions.

Le gain sur vente d'immobilisations corporelles comprend principalement le gain sur la vente de l'usine polonaise Tomaszow et de la drague Ahlsell au Danemark.

Les autres produits opérationnels de l'exercice s'élèvent à €25.2 millions (2022 : €12.2 millions) et proviennent principalement du Luxembourg, de la Belgique et de l'Italie. Ils comprennent des produits liés à notre compagnie d'assurance sur la gestion des sinistres d'assurance, les produits de location et autres produits liés aux ventes.

10. Autres charges opérationnelles

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Perte sur vente d'immobilisations corporelles		1,487	994
Pertes de valeur sur immobilisations corporelles	16	25,999	26,410
Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles et goodwill	17	32	10,315
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	32	135	342
Additions aux provisions	28	3,147	3,625
Autres charges opérationnelles		14,967	16,737
Total		45,766	58,423

Les autres charges opérationnelles s'élèvent à €45.8 millions.

La perte sur vente d'immobilisations corporelles de €1.5 millions concerne essentiellement l'annulation du projet Klang Valley en Malaisie.

Des pertes de valeur pour un montant total de €26.0 millions ont été comptabilisées en Belgique, en Malaisie et en Finlande – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

Les additions aux provisions (€3.1 millions) concernent des provisions additionnelles de remise en état en Australie.

La majorité des autres charges opérationnelles (€15.0 millions) provient des frais de personnel liés à la restructuration et d'autres charges opérationnelles, en provenance de Turquie, du Royaume-Uni et d'Italie. Un montant significatif provient également du réassureur interne au Luxembourg.

11. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

En décembre 2023, le Groupe a reçu une offre non contraignante pour la vente de son usine de Lödöse, une usine de traitement chimique du verre soluble située en Suède. La direction s'attend à ce que la vente de cette usine ait lieu dans le courant de l'année 2024. Par conséquent, le Groupe a décidé de reclasser les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé en actifs détenus en vue de la vente et en passifs détenus en vue de la vente pour l'exercice se terminant en décembre 2023. Ce groupe destiné à être cédé ne représente pas une ligne d'activité ou une localisation géographique majeure et, par conséquent, ne répond pas aux critères de classification en tant qu'activité abandonnée. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente pour l'usine de Lödöse sont présentés dans le tableau ci-dessous sous le titre "Suède".

Les "Autres actifs et passifs détenus en vue de la vente" en 2023 comprennent des groupes destinés à être cédés et des actifs distincts en Thaïlande, pour lesquels la vente n'a pas encore été conclue en 2023 pour des raisons administratives. La vente devrait être finalisée dans le courant de l'année 2024.

Les actifs et passifs des activités des groupes destinés à être cédés sont valorisés au plus faible de la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente à la date de classification. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est basée sur le prix de transaction. Tout excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur diminuée des coûts de la vente est comptabilisé comme perte de valeur.

Le 23 novembre 2022, le Groupe a signé un contrat de vente pour céder son usine de Borgo San Dalmazzo en Italie à Nuova Dutto S.R.L. Comme la conclusion de cette transaction n'a pas été finalisée avant la fin de 2022, le Groupe avait reclassé les actifs et les passifs de ce groupe destiné à être cédé en actifs détenus en vue de la vente et en passifs détenus en vue de la vente, respectivement, à la clôture 2022. L'usine de Borgo San Dalmazzo a ensuite été vendue au début de l'année 2023, ce qui s'est traduit par un encaissement de €1.0 million d'euros et une plus-value sur la vente de €0.7 million.

En 2019, le Groupe a décidé de terminer ses activités en Australie. Depuis 2019, un plan formel était en place pour la vente des actifs restants en Australie. En 2020, la majeure partie des actifs australiens a été vendue, tandis que les autres parties ont été vendues en 2021 et 2022. Les derniers actifs restants ont été vendus dans le courant de l'année 2023 et concernaient la vente du passif lié à la restauration du site de Beechworth, qui a été vendu en février 2023, et la vente du site de Gillman en Australie en août 2023.

Les principales catégories d'actifs et de passifs classés comme détenus en vue de la vente par groupe destiné à être vendu au 31 décembre sont comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2023			2022			
	SUÈDE	AUTRES	TOTAL	AUSTRALIE	ITALIE	AUTRES	TOTAL
Immobilisations corporelles	256	401	657	469	1,625	413	2,506
Actifs destinés à la vente	256	401	657	469	1,625	413	2,506
Provisions à long terme	-	-	-	3,009	933	-	3,942
Engagements vers le personnel	-	-	-	-	194	-	194
Commerce, autres et impôts à payer	21	-	21	-	-	-	-
Passifs qualifiés comme détenus en vue de la vente	21	-	21	3,009	1,126	-	4,136

12. Charges de personnel

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Salaires		268,646	241,745
Cotisations sociales obligatoires		52,153	46,653
Autres frais de personnel		40,730	42,899
Cotisations au titre de régimes à cotisations définies		11,353	11,284
Coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi	27	3,389	2,460
Charges pour indemnités de cessation d'emploi	27	283	(32)
Charges liées aux autres régimes à prestation définies	27	298	(108)
Charges liées aux autres avantages du personnel (pas liées aux régimes à prestations définies)	27	27,105	9,280
Total		403,957	354,181
Équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre		4,492	4,829

Les charges de personnel sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Coûts des ventes	196,035	187,952
Charges commerciales, administratives et générales	207,922	166,229
Total	403,957	354,181

13. Charges financières nettes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Produits d'intérêt de trésorerie et équivalents de trésorerie		23,752	2,671
Revenus des participations		7	4
Bénéfice sur la cession/liquidation des actifs financiers	4	787	39,022
Variation du taux d'actualisation	28	20,749	21,560
Autres bénéfices des produits financiers			4,153
Produits financiers		45,294	67,410
Charges d'intérêts sur passifs financiers		(15,108)	(16,927)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	32	(2,799)	(2,637)
Pertes nettes de change		(4,212)	(1,854)
Variation nette de la juste valeur des dérivés et des actifs financiers		(426)	
Désactualisation	28	(8,738)	(7,118)
Variation du taux d'actualisation	28		(424)
Charges d'intérêts nettes des plans de retraite	27	(436)	(265)
Perte sur la cession/liquidation d'actifs financiers	4	(29,676)	
Autres charges des produits financiers		(14,169)	(3,839)
Charges financières		(75,563)	(33,063)
Charges financières nettes		(30,269)	34,347

En 2023, le gain sur vente/liquidation d'actifs financiers comprend principalement le gain lié à la réévaluation à la juste valeur des actions (mises en équivalence) précédemment détenues dans Combustion Consulting Italy S.R.L. La perte sur vente/liquidation d'actifs financiers en 2023 comprend principalement la perte sur la vente de notre activité en Russie. La majeure partie de la perte sur la vente des activités en Russie est liée au recyclage de l'écart de conversion en profit ou en perte.

Le gain sur vente/liquidation d'actifs financiers en 2022 comprend principalement le gain sur la vente de PT Bhumiadya en Indonésie, le gain sur la vente de l'activité abrasifs en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Finlande, et le gain lié à la réévaluation à la juste valeur des actions (mises en équivalence) précédemment détenues dans Recyverre SAS.

Les produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement liés aux intérêts perçus sur les liquidités en banque grâce à la position de trésorerie élevée provenant de l'émission d'un emprunt obligataire en 2022 et des remboursements anticipés reçus aux États-Unis en 2022 et 2023. Les produits d'intérêts sont plus élevés que l'année dernière, principalement en raison de l'augmentation des taux d'intérêt par rapport à l'année dernière.

La variation des provisions pour taux d'actualisation concerne la réhabilitation et la démolition des usines - voir note 28 *Provisions*.

Les charges d'intérêts pour 2023 concernent principalement les intérêts sur l'emprunt obligataire et également les charges d'intérêts comptabilisées aux États-Unis pour les paiements anticipés des clients contenant une composante de financement significative (€4.4 millions) - voir note 29 *Dettes commerciales*, autres dettes et passifs relatifs aux contrats, et comprennent également €0.9 million de points à terme sur les couvertures de change de financement. En 2022, elles concernent les intérêts sur l'emprunt obligataire et sur le prêt syndiqué et comprennent également €5.4 millions de points à terme sur les couvertures de change.

En 2023, les autres charges financières concernent principalement les frais bancaires, les escomptes de caisse, les commissions de garantie, l'amortissement des frais de financement capitalisés, la désactualisation du taux d'actualisation sur les contreparties différées et conditionnelles sur les regroupements d'entreprises et, pour une large part, la perte sur la position monétaire nette à la suite de la réévaluation de l'hyperinflation sur les trois entités juridiques en Turquie - voir note 1 w) *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

En 2022, les autres charges financières concernent principalement les frais bancaires, les commissions de garantie, les charges d'intérêt de l'affacturage et l'amortissement des frais de financement capitalisés sur l'emprunt obligataire. En 2022, les autres produits financiers sont presque entièrement liés au gain sur la position monétaire nette à la suite de la réévaluation de l'hyperinflation sur les trois entités juridiques en Turquie. Depuis 2022, ces entités entrent dans le champ d'application de l'IAS 29 - Comptabilité dans les économies hyperinflationnistes.

14. Impôts sur le résultat

Comptabilisés dans le compte de résultats

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	Dec. 2023	Dec. 2022
Exercice actuel		69,780	48,230
Ajustements au titre des exercices précédents		(9,170)	1,562
Charge d'impôt courant		60,609	49,792
Constatation et reprise de différences temporelles		(17,170)	2,451
Utilisation des pertes fiscales précédemment comptabilisés		2,667	1,412
Reconnaissance de pertes fiscales de l'année en cours		(8,150)	(7,351)
Variation du taux d'impôt		458	624
Variation des différences temporelles non comptabilisées		24,469	3,334
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés		(128)	(18)
Charge (produit) d'impôt différé	20	2,146	453
Charges d'impôt dans le compte de résultat		62,756	50,245

Réconciliation du taux d'impôt effectif

EN MILLIERS D'EUROS	Dec. 2023	%	Dec. 2022	%
Bénéfice/(perte) avant charge d'impôt	220,673	-	181,710	-
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	(6,347)	-	(4,946)	-
Bénéfice avant charge d'impôt et avant la quote-part du résultat des participations mises en équivalence	214,326	-	176,764	-
Charge d'impôt applicable à la Société	53,581	25.00%	44,191	25.00%
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	(10,317)	(4.81%)	(5,697)	(3.22%)
Activités abandonnées	5,364	2.50%	(6,285)	(3.56%)
Variation du taux d'impôt	458	0.21%	624	0.35%
Effet du taux d'impôt sur bénéfices particuliers	(34)	(0.02%)	155	0.09%
Charges non déductibles	4,364	2.04%	7,026	3.98%
Précomptes sur les dividendes et partie non exemptée des dividendes	986	0.46%	917	0.52%
Produits non imposables	(788)	(0.37%)	(2,908)	(1.65%)
Abattements fiscaux	(25,865)	(12.07%)	(2,556)	(1.45%)
Utilisation des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(1,237)	(0.58%)	(932)	(0.53%)
Reconnaissance des déficits fiscaux antérieurs non comptabilisés	(128)	(0.06%)	(0)	(0.00%)
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	16,693	7.79%	7,483	4.23%
Ajustements de l'impôt provisionné sur des exercices antérieurs	(6,791)	(3.17%)	1,562	0.88%
Variation des différences temporelles non comptabilisées	22,090	10.31%	3,317	1.88%
Autres	4,377	2.04%	3,347	1.89%
Total	62,756	29.28%	50,245	28.42%

En 2023, le taux d'imposition effectif s'établit à 29.28%. L'effet de la déconsolidation de la Russie (voir ligne « Activités abandonnées »), le reclassement dans les capitaux propres de l'impact des devises étrangères lié au remboursement du capital de Sibelco North America (voir ligne « Autres »), l'ajustement de l'hyperinflation turque (repris sur la ligne « Variation des différences temporelles non comptabilisées ») et la non-comptabilisation partielle de l'actif d'impôt différé lié aux avantages fiscaux de la Belgique (voir ligne « Variation des différences temporelles non comptabilisées ») sont en partie compensés par l'impact fiscal des déductions fiscales américaines.

En 2022, l'impact du taux d'impôt sur des gains spécifiques concernait les gains selon le référentiel IFRS qui n'était pas imposables, en particulier le gain de réévaluation sur les 49% d'actions de Recyverre qui étaient précédemment comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et le gain sur la vente de Bhumyadia. Les pertes des exercices antérieurs en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé en 2022 concernaient les entités de recyclage italiennes en raison de bénéfices imposables prévisibles incertains, la Malaisie en raison de la perte de valeur comptabilisée, Sibelco Egypt et Sibelco Australia.

15. Actifs et passifs d'impôt exigible

Les actifs d'impôt exigible de €30.3 millions (2022 : €12.7 millions) représentent le montant des impôts sur le résultat récupérable au titre du profit des exercices actuels et précédents qui excèdent les paiements.

Les passifs d'impôt exigibles de €16.2 millions (2022 : €11.3 millions) représentent les charges additionnelles estimées des impôts sur le résultat.

16. Immobilisations corporelles

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	PROPRIÉTÉS MINIÈRES	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL	IMMOBILISATIONS EN COURS	2023	2022
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		488,362	375,309	1,932,297	138,674	2,934,642	2,725,939
Redressement pour hyperinflation		-	-	12,513	-	12,513	24,735
Acquisitions		11,063	1,335	10,779	136,565	159,743	118,199
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	12,708	6,319	5,874	(1,031)	23,869	131,288
Cessions et désaffectations		(6,861)	(13,420)	(59,891)	(2,259)	(82,432)	(11,976)
Transferts		14,058	9,954	74,192	(100,481)	(2,278)	(910)
Variation de la composante liée à la remise en état des sites/démantèlement d'actifs	28	-	40,573	(2,306)	-	38,267	(33,638)
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	(426)	(228)	(1,714)	-	(2,368)	(6,421)
Écarts de change		(5,836)	(7,688)	(45,597)	(2,506)	(61,627)	(6,673)
Autres		(6,586)	(218)	13,335	(5,666)	864	(5,901)
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		506,481	411,936	1,939,481	163,297	3,021,194	2,934,643

Amortissements et pertes de valeur

Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(283,823)	(199,125)	(1,530,416)	(1,213)	(2,014,576)	(1,899,509)
Amortissements	8	(12,979)	(9,147)	(79,600)	-	(101,726)	(110,877)
Pertes de valeur	8, 10	(1,402)	(782)	(5,355)	(18,901)	(26,439)	(26,191)
Cessions et désaffectations		2,879	9,546	53,880	-	66,306	11,698
Transferts		-	-	-	-	-	8
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	312	228	1,572	-	2,112	4,797
Écarts de change		3,007	3,398	30,273	145	36,823	(1,105)
Autres		64	34	(5,404)	-	(5,306)	6,602
Solde à la fin de l'exercice		(291,941)	(195,847)	(1,535,050)	(19,969)	(2,042,807)	(2,014,576)
Valeur comptable au 1er janvier telle que publiée		204,539	176,185	401,881	137,461	920,066	826,431
Valeur comptable au 31 décembre		214,540	216,089	404,430	143,328	978,388	920,066

	NOTE	TERRAINS ET CONSTRUCTIONS	PROPRIÉTÉS MINIÈRES	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL	IMMOBILISATIONS EN COURS	2022
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		431,538	344,013	1,835,370	115,017	2,725,939
Redressement pour hyperinflation		-	-	24,735	-	24,735
Acquisitions		4,811	437	23,489	89,462	118,199
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	29,593	45,062	52,960	3,674	131,288
Cessions et désaffectations		(1,626)	(605)	(9,699)	(45)	(11,976)
Transferts		16,254	2,248	46,694	(66,105)	(910)
Variation de la composante liée à la remise en état des sites/démantèlement d'actifs	28	-	229	(33,867)	-	(33,638)
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	(1,188)	-	(5,229)	(4)	(6,421)
Écarts de change		7,710	(7,625)	(3,410)	(3,348)	(6,673)
Autres		1,270	(8,450)	1,254	24	(5,901)
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		488,362	375,309	1,932,297	138,674	2,934,643

Amortissements et pertes de valeur

Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(266,905)	(182,550)	(1,449,347)	(708)	(1,899,509)
Amortissements	8	(11,539)	(11,303)	(88,035)	-	(110,877)
Pertes de valeur	8, 10	(1,022)	(17,568)	(6,851)	(749)	(26,191)
Cessions et désaffectations		1,341	337	10,021	-	11,698
Transferts		626	-	(618)	-	8
Reclassification vers actifs détenus en vue de la vente	11	884	-	3,913	-	4,797
Écarts de change		(5,458)	3,476	632	244	(1,105)
Autres		(1,751)	8,484	(131)	-	6,602
Solde à la fin de l'exercice		(283,823)	(199,125)	(1,530,416)	(1,213)	(2,014,576)
Valeur comptable au 1er janvier telle que publiée		164,634	161,463	386,024	114,310	826,431
Valeur comptable au 31 décembre		204,539	176,185	401,881	137,461	920,066

Retraitement pour hyperinflation

La ligne Retraitement pour hyperinflation concerne la réévaluation au pouvoir d'achat actuel des immobilisations non monétaires dans trois entités juridiques turques. Depuis le 1er janvier 2022, la Turquie est considérée comme une économie hyperinflationniste.

Acquisitions

Les acquisitions effectuées pendant l'exercice concernent principalement des acquisitions d'actifs en cours de construction et comprennent la construction de nouvelles usines et l'extension de facilités (p.ex. nouveaux moulins, remplacement d'anciennes facilités, nouveaux silos, nouveaux terrains) en Europe (Italie, Belgique, Suède et le Royaume-Uni) et en Amérique du Nord.

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

Le Groupe s'est engagé dans plusieurs regroupements d'entreprises en 2023 – voir note 3 *Regroupements d'entreprises et acquisition de participations ne donnant pas le contrôle*. Les acquisitions de terrains et de bâtiments, de propriétés minérales et d'équipements de transformation sont principalement liées aux acquisitions de l'activité CCI et du recycleur de verre CRV en 2023 et à l'affectation finale du prix d'achat de Bassanetti en Italie et de Krynicky en Pologne, qui ont été acquises en 2022.

Cessions et désaffectations

Les cessions en 2023 concernent principalement la vente de l'activité en Russie.

Au cours de l'année 2023, les entités ont effectué un nettoyage de leur registre des immobilisations corporelles et des actifs, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement en Asie (Taiwan) et en Europe (Italie, Danemark et Pologne).

Variation de la composante d'actif

Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Tous les plans de fermeture pour la remise en état des sites et le démantèlement d'unités d'exploitation ont été développés en 2017. En 2023, la composante de l'actif

liée à la restauration des sites et à la démolition des usines a augmenté de €38.3 millions en raison du changement significatif des taux d'inflation et d'actualisation en 2023 et de la réévaluation des coûts de fermeture estimés dans de nombreux sites du Groupe.

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Coûts des ventes	8	96,273	107,767
Coûts administratifs et commerciaux	8	5,894	2,890
Autres charges opérationnelles	10	25,999	26,410
Total		128,165	137,067

Au cours de l'exercice, le Groupe a procédé à des tests de dépréciation des immobilisations corporelles – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill* – à la suite du test annuel obligatoire sur les unités génératrices de trésorerie contenant du goodwill. Sur base de ce test obligatoire, aucune perte de valeur n'a été constatée en 2023.

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs. Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) est inutilisé ;
- La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production ou groupes d'usines) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché.

A la suite de la survenance d'indicateurs de dépréciation internes et externes, le Groupe a revu la valeur comptable d'actifs spécifiques, groupe d'actifs ou UGT – voir note 17 *Immobilisations incorporelles et goodwill*.

En 2023, le Groupe a examiné les dossiers de dépréciation suivants :

Test de dépréciation d'Act&Sorb en Belgique (Secteur opérationnel Europe)

En juin 2023, un incident majeur s'est produit dans l'usine Act&Sorb de Genk (Belgique) qui a endommagé une partie de l'équipement de traitement d'Act&Sorb. Le Groupe a décidé de déprécier entièrement l'équipement endommagé et a comptabilisé une perte de valeur de €19 millions en 2023 (sur des actifs en construction). Une partie de la perte a été compensée par un remboursement d'assurance reçu en décembre 2023 pour un montant de €6.5 millions. Le Groupe réinvestit dans la reconstruction de l'usine et s'attend à obtenir des résultats positifs à partir de 2027 selon le business plan actualisé de cette entité start-up. Un nouveau test de dépréciation de l'unité génératrice de trésorerie Act&Sorb a été effectué fin 2023 sur base de ce business plan actualisé et ne révèle aucune perte de valeur supplémentaire à comptabiliser sur les immobilisations incorporelles (principalement les brevets et les immobilisations incorporelles liées à la conception et au développement).

Test de dépréciation en Malaisie (Secteur opérationnel Asie/Pacific)

En 2023, une perte de valeur a été comptabilisée en Malaisie sur les actifs de Sibelco Malaysia Sdn Bhd pour un montant total de €2,5 millions, qui a été comptabilisé dans les autres charges opérationnelles. La perte de valeur a été affectée pour €2,3 millions aux immobilisations corporelles et pour €0,1 million aux actifs au titre des droits d'utilisation - voir note 10 *Autres charges opérationnelles*. L'analyse de la dépréciation a été déclenchée par le faible taux d'utilisation de l'usine et a été basée sur un business plan sur 10 ans, en appliquant un WACC pour la Malaisie de 9,96%, en appliquant un taux d'inflation de 2,5% et en considérant également le plan d'action de redressement approuvé pour améliorer la situation de ce groupe d'usines.

En 2022, une perte de valeur (principalement sur l'équipement de traitement) a également été comptabilisée dans Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd en Malaisie sur base d'un test de dépréciation local pour un montant de €4,9 millions car la valeur comptable totale des actifs de l'usine dépassait la valeur d'utilisation calculée (basée sur un business plan sur 5 ans et en appliquant un WACC pour la Malaisie de 9,3% et un taux de croissance de 2% pour le calcul de la valeur terminale).

Test de dépréciation en Finlande (Secteur opérationnel Europe)

En 2023, une perte de valeur a été comptabilisée en Finlande sur les actifs du groupe d'usines Kimito dans Sibelco Nordic OY AB pour un montant total de €3.9 millions suite à l'indicateur de perte de valeur d'une rentabilité relativement faible par rapport à un capital total employé relativement élevé au sein de ce groupe d'usines. Cette perte de valeur a été comptabilisée dans les autres charges opérationnelles - voir note 10 *Autres charges opérationnelles*.

Le test de dépréciation a été effectué sur base d'un business plan sur 10 ans, en appliquant un WACC de 9,38%, un taux d'inflation de 1.99% et en tenant compte des initiatives issues du plan d'action d'amélioration initié. La perte de valeur a été affectée pour €3.9 millions aux immobilisations corporelles et pour €0,1 million aux droits miniers (immobilisations incorporelles).

Test de dépréciation de SCR Sibelco NV en Belgique (Secteur opérationnel Europe)

En 2023, une perte de valeur a été comptabilisée en Belgique sur un équipement spécifique (four de calcination C2) pour un montant total de €1.5 million, suite à l'immobilisation de l'équipement sans autre perspective de réutilisation dans un avenir proche. Cette perte de valeur a été comptabilisée dans les autres charges opérationnelles - voir note 10 *Autres charges opérationnelles*.

Revue du test de dépréciation en Ukraine (Secteur opérationnel Europe)

En 2023, un montant de €0.6 million a été repris de la perte de valeur initiale comptabilisée en 2022 en Ukraine. La perte de valeur en 2022 était basée sur les valeurs comptables nettes au moment du test de dépréciation en novembre 2022 et une reprise de la perte de valeur était nécessaire en 2023 pour résoudre les valeurs comptables nettes négatives. Cette reprise a été comptabilisée dans les autres charges opérationnelles - voir note 10 *Autres charges opérationnelles*.

Le Groupe a également examiné en 2023 s'il existe un risque que nous ne contrôlions plus les opérations en Ukraine du point de vue d'IFRS 10. Dans ce cas, le Groupe devrait déconsolider ces activités. Cela entraînerait (1) une sortie du périmètre de tous les actifs nets de ces entités, (2) une dépréciation des positions intragroupes d'autres entités du Groupe détenues par rapport à l'Ukraine et (3) le recyclage de l'écart de conversion en résultat. Sur base de notre analyse, aucun scénario de perte de contrôle selon IFRS 10 n'est confirmé pour nos activités en

Ukraine. La plupart des carrières et des usines en Ukraine sont toujours du côté ukrainien de la ligne de front, à l'exception d'une petite carrière détenue par la filiale Kurdyumovski Plant of Acid-Proofed Products PJSC. Bien que cette carrière de Kurdyumovski soit désormais située dans une zone actuellement contrôlée par la Russie, le Groupe a conclu que ce fait ne créait pas une situation de perte de contrôle conformément à la norme IFRS 10. Le Groupe continuera à surveiller de près si les conditions énoncées dans la norme IFRS 10 pour la perte de contrôle sont remplies ou non.

En 2022, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de ses actifs en Ukraine pour un montant total de €38,2 millions. La perte de valeur sur les actifs non-courants selon IAS 36 de €32.2 millions était liée à des dépréciations d'immobilisations corporelles pour €21.6 millions, à des actifs de droit d'usage pour €0.3 million et à des immobilisations incorporelles (principalement des droits miniers) pour €10.3 millions. Une dépréciation supplémentaire de €5.8 millions a été comptabilisée pour les stocks conformément à IAS 2, et €0.2 million pour les créances commerciales conformément à IFRS 9. L'analyse de la dépréciation en 2022 a été basée sur le scénario le plus pertinent suivant :

- Le scénario supposait que les opérations sur nos sites ne reviendraient pas au niveau d'activités d'avant-guerre dans un délai de 10 ans. Nous avons donc calculé la "valeur d'utilité" sur base d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie d'un business plan actualisé sur 10 ans, en prenant comme base le budget 2023, extrapolé sur les 9 années suivantes.
- La valeur recouvrable des actifs individuels entrant dans le champ d'application d'IAS 36 est considérée comme nulle.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des pertes de valeur enregistrées en Ukraine en 2022 :

EN MILLIERS D'EUROS	EUROMINERAL	DONBAS CLAYS (USINE DE MERTSALOVO)	KURDYUMOVSKI	NOVO SELOVSKOE	TOTAL
Total Dépréciation Perte de valeur à comptabiliser	-17,128	-17,083	-3,765	-194	-38,170
Dépréciations conformément à l'IAS36 (goodwill et immobilisations)	-15,816	-13,044	-3,144	-194	-32,197
Dépréciations conformément à l'IAS2 (stocks)	-1,285	-4,039	-475	-	-5,799
Dépréciationssuite à l'IFRS9 (créances commerciales)	-27	-	-147	-	-174

Restrictions

Les restrictions sur la propriété et les immobilisations corporelles données en garantie pour sécuriser les passifs s'élèvent à 0 au 31 décembre 2023 et 2022.

17. Immobilisations incorporelles et goodwill

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	DROITS D'EXPLOITATION ET COÛTS P&E	GOODWILL	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	AUTRES	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	2023	2022
Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		162,762	167,645	8,966	163,492	9,927	512,792	384,161
Acquisitions		68	-	1,123	208	1,779	3,177	10,110
Acquisitions résultant de regroupements d'entreprises	3	23,244	(72,003)	4,596	72,836	-	28,673	126,177
Cessions		(9,224)	(406)	-	(344)	-	(9,974)	(1,425)
Transferts		1,622	-	30	9,611	(8,985)	2,278	806
Écarts de change		(8,283)	2,295	(15)	3,510	2	(2,492)	(7,791)
Autres		85	-	-	1,036	-	1,122	(226)
Solde à la fin de l'exercice		170,273	97,532	14,699	250,349	2,723	535,576	511,813

Amortissements et pertes de valeur

Solde à la fin de l'exercice précédent tel que publié		(131,496)	(44,963)	(6,713)	(94,904)	-	(278,076)	(259,714)
Amortissements	8	(1,217)	-	(1,849)	(22,631)	-	(25,698)	(12,789)
Pertes de valeur	8, 10	(32)	1	-	(44)	-	(75)	(10,981)
Cessions		7,335	406	-	212	-	7,953	1,406
Transferts		-	-	-	-	-	-	96
Écarts de change		6,867	25	218	(453)	-	6,656	4,680
Autres		(17)	-	-	(151)	-	(169)	205
Solde à la fin de l'exercice		(118,561)	(44,532)	(8,344)	(117,971)	-	(289,408)	(277,097)
Valeur comptable au 1er janvier telle que publiée		31,265	122,682	2,253	68,588	9,927	234,716	124,447
Valeur comptable au 31 décembre		51,713	53,000	6,355	132,378	2,723	246,168	234,716

Acquisitions

Les acquisitions d'immobilisations en cours de construction pour un montant de €1.8 millions en 2023 comprennent principalement des frais de développement de logiciel (2022 : €9.5 millions).

Acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises

En 2023, les autres acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (€72.8 millions) concernent l'acquisition de relations-clients, de relations-

fournisseurs et de permis environnementaux, comptabilisées par l'affectation finale du prix d'achat de Bassanetti et de Krynicki et les affectations préliminaires du prix d'achat de CRV et CCI. L'acquisition du goodwill par le biais de regroupements d'entreprises (€-72.0 millions) concerne le goodwill provisoire de CRV et CCI et le goodwill final de Bassanetti et Krynicki. Voir également la note 3 *Regroupements d'entreprises*

En 2022, les autres acquisitions par le biais de regroupements d'entreprises (€35.9 millions) concernent l'acquisition de relations-clients, de relations-fournisseurs et de permis environnementaux, comptabilisées par l'affectation finale du prix d'achat de Solover et les affectations préliminaires du prix d'achat de Recyverre, Kremer, Echave et Bassanetti. L'acquisition du goodwill par le biais de regroupements d'entreprises (€89.0 millions) concerne le goodwill provisoire de Krynicki, Bassanetti, Kremer et Recyverre. Voir également la note 3 *Regroupements d'entreprises*

Cessions

Au cours de l'année 2023, les entités ont effectué un nettoyage de leurs immobilisations incorporelles, qui étaient presque entièrement amortis et ont été mis au rebut. Cela s'est produit principalement au Brésil.

Amortissements et pertes de valeur comptabilisés

Chaque année, le Groupe évalue s'il existe des indicateurs signalant la nécessité de déprécier des actifs – voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

En 2023, des pertes de valeur ont été comptabilisées sur les immobilisations incorporelles pour un montant de €0.1 million, principalement en Finlande sur les droits miniers – voir également la note 16 *Immobilisations corporelles*. Au cours de l'année se terminant en décembre 2022, des pertes de valeur d'un montant de €11.0 millions ont été comptabilisées sur les immobilisations incorporelles, en rapport avec la dépréciation de l'Ukraine. Il n'y a pas eu de dépréciation des immobilisations incorporelles suite au test de dépréciation obligatoire du goodwill. En outre, des pertes de valeur ont été comptabilisées sur les immobilisations corporelles - voir note 16 *Immobilisations corporelles*.

La charge d'amortissement et les pertes de valeur d'actifs sont comptabilisées comme suit dans le compte de résultats :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Coûts des ventes	8	4,847	5,527
Coûts administratifs et commerciaux	8	20,895	7,928
Autres charges opérationnelles	10	32	10,315
Total		25,773	23,770

Test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie comprenant du goodwill

La valeur comptable du goodwill se présente comme suit par groupe d'unités génératrices de trésorerie (UGT) :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Goodwill		
Espagne	13,588	8,573
Royaume-Uni	4,802	4,705
France	9,999	1,350
Pologne	16,106	0
Italie	0	0
Pays-Bas	1,965	0
Goodwill provisionnel		
Espagne - Laminoria	0	4,218
Italie - Bassanetti	0	23,879
Italie - CCI	6,541	0
Pologne - Krynicki	0	69,345
France - Recyverre	0	8,649
Pays-Bas - Kremer	0	1,963
Total	53,000	122,682

Le goodwill acquis d'un regroupement d'entreprises est affecté dès la date d'acquisition aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui s'attendent à bénéficier des synergies créées par le regroupement.

Une unité génératrice de trésorerie correspond à une unité d'exploitation, c'-à-d. le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Une unité comprend (une collection) des sites et des facilités appartenant au même centre de profit.

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Un groupe d'UGT peut représenter un groupe d'usines, une entité légale, un pays, une activité opérationnelle ou un secteur opérationnel (IFRS 8). Le goodwill est soumis à un test de dépréciation à un niveau qui reflète la façon dont une entité gère ses activités et auquel le goodwill serait naturellement lié. Un groupe d'UGT ne peut pas être plus grand qu'un secteur opérationnel tel que défini au paragraphe 5 d'IFRS 8 correspondant aux activités opérationnelles du Groupe, qui sont, depuis la réorganisation de 2021, identifiés comme des sous-régions du Groupe :

- APAC
- Europe centrale et de l'Est
- Iberia
- Nordiques
- Amérique du Nord
- Amérique du Sud
- Europe du Sud
- Royaume-Uni
- Europe de l'Ouest

Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne.

Pour les tests de dépréciation, la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT comprenant du goodwill est comparée à la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Des actifs individuels (unités de production, moulins, fours, etc.) peuvent faire l'objet de tests de dépréciation quand les événements suivants se déclenchent :

- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) a subi des dommages matériels (par exemple, incendie ou catastrophe naturelle) ;
- Un actif ou un groupe d'actifs (unité(s) de production) est inutilisé ;
- La direction a un plan afin d'abandonner ou de réaligner l'orientation stratégique d'actifs individuels ou de groupes d'actifs (unité(s) de production) à cause de leurs performances économiques insatisfaisantes ;
- Les décisions prises par des autorités locales qui réduisent ou limitent les droits du Groupe sur des actifs et qui ont un impact sur les valeurs de marché

Lorsque la valeur comptable d'un actif individuel ou d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré avoir subi une perte de valeur et il est déprécié à sa valeur recouvrable (perte de valeur).

À chaque date de clôture, le Groupe apprécie s'il existe un indice qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs sont actualisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation après impôts (sur base du coût moyen pondéré de capital (WACC)) qui reflète les appréciations actuelles de marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les taux d'actualisation sont revus annuellement. La juste valeur diminuée des coûts de sortie est déterminée sur base de transactions de marché récentes. Si de telles transactions ne peuvent pas être identifiées, un modèle de valorisation approprié est utilisé. Ces calculs sont corroborés avec des multiples de valorisation, cours de bourse pour des sociétés cotées ou tout autre indicateur de juste valeur disponible.

Le Groupe effectue ses calculs de dépréciation sur base de budgets détaillés et de projections, préparés séparément pour chaque UGT du Groupe à laquelle des actifs individuels sont affectés. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour les flux de trésorerie futurs au-delà de la cinquième année.

Pour les actifs autre que le goodwill, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée auparavant ait diminué ou n'aurait plus lieu d'être. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est estimée. Une perte de valeur comptabilisée auparavant n'est reprise qu'à la suite d'une modification des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable depuis que la dernière perte de valeur a été comptabilisée. La reprise de perte de valeur est limitée afin que la valeur comptable de l'actif soit augmentée jusqu'à l'estimation révisée de la valeur recouvrable, mais de telle manière que la valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs.

Le goodwill est soumis à un test annuel de dépréciation au 30 novembre et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait être dépréciée.

Une dépréciation est déterminée pour le goodwill sur base de la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle le goodwill est associé. Si la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée. Les pertes de valeur affectées au goodwill ne peuvent pas être reprises.

Le coût moyen pondéré du capital va de 8.95 pourcents à 11.95 pourcents en valeur nominale pour les tests de dépréciation du goodwill effectués en 2023 (5.95 pourcents à 11.95 pourcents pour les tests de dépréciation effectués en 2022)

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

TAUX D'ACTUALISATION POUR LES TESTS DE PERTE DE VALEUR	ESPAGNE	ROYAUME-UNI	FRANCE	POLOGNE	PAYS-BAS	ITALIE
Ratios cibles du Groupe						
% dette	34%	34%	34%	34%	34%	34%
% capitaux propres	66%	66%	66%	66%	66%	66%
Coût de la dette Sibelco						
Taux sans risque = Rt	3.55%	4.26%	3.06%	5.80%	2.87%	4.28%
Écart de taux de défaut (BBB)	1.59%	1.59%	1.59%	1.59%	1.59%	1.59%
Taux d'imposition	25.00%	25.00%	25.00%	19.00%	25.80%	24.00%
Coût de la dette après impôt						
	3.86%	4.39%	3.49%	5.99%	3.31%	4.46%
Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em						
Taux sans risque = Rt	3.55%	4.26%	3.06%	5.80%	2.87%	4.28%
Beta = β	1.29	1.29	1.29	1.32	1.29	1.30
Prime de taille	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Prime de risque de marché = Em	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%	7.00%
WACC - nominal	9.61%	10.26%	9.16%	11.95%	8.95%	10.32%

Coût moyen pondéré du capital (WACC) utilisé pour les tests de perte de valeur lors de l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

TAUX D'ACTUALISATION POUR LES TESTS DE PERTE DE VALEUR						
	ESPAGNE	ROYAUME-UNI	FRANCE	POLOGNE	PAYS-BAS	ITALIE
Ratios cibles du Groupe						
% dette	37%	37%	37%	37%	37%	37%
% capitaux propres	63%	63%	63%	63%	63%	63%
Coût de la dette Sibelco						
Taux sans risque = Rt	1.62%	1.82%	1.13%	5.17%	0.89%	2.41%
Écart de taux de défaut (BBB)	1.12%	1.12%	1.12%	1.12%	1.12%	1.12%
Taux d'imposition	25.00%	19.00%	25.00%	19.00%	25.80%	24.00%
Coût de la dette après impôt						
	2.05%	2.38%	1.69%	5.10%	1.49%	2.68%
Coût de Sibelco equity = Rt + β. Em						
Taux sans risque = Rt	1.62%	1.82%	1.13%	0.00%	0.89%	2.41%
Beta = β	1.28	1.31	1.28	1.31	1.28	1.29
Prime de taille	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Prime de risque de marché = Em	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%	6.00%
WACC - nominal	6.62%	6.99%	6.18%	10.11%	5.95%	7.38%

Les calculs ci-dessus sont validés par comparaison avec des multiples de valorisation.

Une augmentation de 1.0 pourcent du taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et les valeurs terminales dans le cadre du test sur le goodwill n'aurait pas conduit à une perte de valeur supplémentaire en Espagne, au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et en Italie étant donné que la marge de manœuvre est encore suffisante. Pour la Pologne, il n'y aurait plus de marge de manœuvre et cela entraînerait à une perte de valeur potentielle.

Une augmentation des taux d'inflation aurait un impact positif sur cette marge de manœuvre, car les plans pour les tests de dépréciation du goodwill n'ont pas pris en compte les augmentations d'inflation

En 2023, un montant de goodwill provisoire (€6,5 millions) est ajouté à la suite d'un nouveau regroupement d'entreprises pour l'acquisition de CCI en Italie. Comme cette acquisition n'a eu lieu qu'en décembre, le Groupe n'a pas encore été en mesure de finaliser l'allocation du prix d'achat. Par conséquent, le montant du goodwill est considéré comme "provisoire". Étant donné le business plan récent sur lequel repose ce regroupement d'entreprises, il n'y a actuellement aucun risque de dépréciation de ce montant de goodwill provisoire.

18. Participations mises en équivalence

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Valeur comptable au 1er janvier		53,591	34,927
Acquisition		15,245	17,373
Vente		(2,000)	(2,169)
Résultat de l'exercice	6, 7	6,347	4,946
Dividendes	36	(2,272)	(1,226)
Variations de taux de change		(303)	(261)
Autres		6,613	
Valeur comptable au 31 décembre		77,222	53,591
Attribuable aux:			
Participations dans des partenariats	6	44,995	22,092
Participations dans des entreprises associées	7	32,227	31,500

En 2023, le Groupe a acquis une participation supplémentaire de 16,81 pourcents dans Cape Silica Holdings Pty Ltd et une participation supplémentaire de 1,27 pourcent dans son associé Diatreme Resources Limited. Par conséquent, Cape Silica Holdings Pty Ltd est devenue une coentreprise du Groupe et un reclassement a été effectué des autres actifs financiers non courants vers les participations mises en équivalence, ce qui est inclus dans la ligne "Autres". En outre, le Groupe a pris le contrôle de son ancienne entreprise associée

Combustion Consulting Italy S.R.L., et l'a donc cédée puisque les comptes complets de Combustion Consulting Italy S.R.L. sont désormais intégrés dans les états financiers consolidés (acquisition par étapes). La part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comptabilisée en résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 était un profit de €6.3 millions (2022 : profit de €4.9 millions) – voir note 6 Partenariats et note 7 *Participations dans des entreprises associées*.

19. Actifs financiers

Actifs financiers non courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Prêts à des tiers, au coût amorti		2,258	487
Produits dérivés de couverture de l'énergie	31	0	1,170
Autres		13,525	13,906
Actifs financiers non courants		15,783	15,562

Actifs financiers courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Prêts à des tiers, au coût amorti		396	46
Dérivés de change	31	374	519
Autres		67	67
Actifs financiers courants		838	633

Les "Prêts à des tiers au coût amorti" en 2023 se portent principalement (pour €2.0 millions) sur un prêt convertible avec Avalon Advanced Materials Inc. En 2023, les autres éléments des actifs financiers non courants concernent principalement les actions que le Groupe détient dans Avalon Advanced Materials Inc. au Canada (€7.1 millions), la juste valeur des actions de Metallica Minerals Ltd en Australie (€2.8 millions) et les actions détenues dans Emerald Cleantech fund (pour €3.4 millions), toutes entités dans lesquelles le Groupe n'a pas de contrôle, de contrôle conjoint ou d'influence notable.

Les « Dérivés de couverture énergétique » en 2022 sont des contrats à terme pour couvrir la volatilité des prix de l'énergie qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie. L'augmentation des autres éléments des actifs financiers non courants concerne l'achat d'actions en 2022 dans deux entités australiennes (Metallica Minerals Ltd. pour 14.4% et Cape Silica Holdings Pty Ltd. pour 9.99%) dans lesquelles nous n'avons pas d'influence significative en 2022.

20. Actifs et passifs d'impôt différé

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

EN MILLIERS D'EUROS	ACTIFS 2023	ACTIFS 2022	PASSIFS 2023	PASSIFS 2022	NET 2023	NET 2022
Immobilisations corporelles	(11,863)	(13,424)	65,790	57,556	53,928	44,132
Droit d'utilisation des actifs	(34)	(4)	15,655	14,668	15,621	14,665
Immobilisations incorporelles	(10,123)	(10,712)	34,063	18,638	23,940	7,926
Actifs financiers	(4)	(562)	3	3	(2)	(559)
Stocks	(3,825)	(3,037)	746	1,347	(3,080)	(1,690)
Créances clients et autres débiteurs	(6,356)	(3,611)	2,869	583	(3,487)	(3,028)
Emprunts et dettes financières	(261)	(3,025)	1,045	1,334	784	(1,692)
Obligations de location	(16,076)	(12,768)	657	808	(15,419)	(11,960)
Provisions	(35,256)	(28,970)	14,049	9,701	(21,207)	(19,268)
Engagements envers le personnel	(7,360)	(6,118)	5,929	3,763	(1,431)	(2,354)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(20,880)	(2,425)	9,374	6,009	(11,505)	3,584
Autres	(8,326)	(796)	935	1,195	(7,391)	399
Déficits fiscaux reportables	(52,508)	(67,109)	-	-	(52,508)	(67,109)
Dettes/(créances) fiscales	(172,872)	(152,562)	151,115	115,606	(21,756)	(36,956)
Compensation	109,160	68,234	(109,160)	(68,234)	0	0
Dettes/(créances) fiscales nettes	(63,711)	(84,328)	41,955	47,372	(21,756)	(36,956)

Movement in temporary differences during the period

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	Solde au 31 déc. 2022	CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES	COMPTABILISÉ EN RÉSULTATS	COMPTABILISÉ EN CAPITAUX PROPRES/AERG	ACQUIS LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	DÉSINVESTISSE- MENTS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	Solde au 31 déc. 2023
Immobilisations corporelles		44,132	-	5,998	-	5,911	383	(246)	(2,250)	53,928
Droit d'utilisation des actifs		14,665	-	674	0	460	(20)	-	(157)	15,621
Immobilisations incorporelles		7,926	-	576	(0)	15,539	(41)	-	(60)	23,940
Actifs financiers		(559)	-	531	-	-	26	-	(0)	(2)
Stocks		(1,690)	-	(1,314)	-	-	(25)	(3)	(48)	(3,080)
Créances clients et autres débiteurs		(3,028)	-	(655)	-	-	8	-	189	(3,487)
Emprunts et dettes financières		(1,692)	-	2,302	(156)	151	38	-	141	784
Obligations de location		(11,960)	-	(3,480)	(0)	(187)	40	-	168	(15,419)
Provisions		(19,268)	-	(3,982)	1	(364)	1,235	-	1,172	(21,207)
Engagements envers le personnel		(2,354)	-	1,830	(972)	(5)	-	-	71	(1,431)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		3,584	-	(14,393)	(40)	-	(638)	0	(18)	(11,505)
Autres		399	-	(1,266)	(6,474)	(3)	(3)	211	(255)	(7,391)
Déficits fiscaux reportables		(67,109)	-	14,248	-	-	310	87	(45)	(52,508)
Total	3, 14	(36,956)	-	1,068	(7,641)	21,502	1,313	49	(1,092)	(21,756)

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	Solde au 31 déc. 2021	CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES	COMPTABILISÉ EN RÉSULTATS	COMPTABILISÉ EN CAPITAUX PROPRES/AERG	ACQUIS LORS DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES	DÉSINVESTISSE- MENTS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	Solde au 31 déc. 2022
Immobilisations corporelles		36,978	3,651	(12,849)	-	16,386	(265)	864	(633)	44,132
Droit d'utilisation des actifs		13,665	-	742	-	685	(17)	16	(426)	14,665
Immobilisations incorporelles		3,968	-	(4,241)	-	8,743	-	0	(545)	7,926
Actifs financiers		(70)	-	(459)	-	-	-	(24)	(7)	(559)
Stocks		(3,571)	48	1,857	-	-	-	-	(25)	(1,690)
Créances clients et autres débiteurs		(1,543)	-	(1,638)	-	(43)	29	(26)	194	(3,028)
Emprunts et dettes financières		(1,348)	-	(358)	(216)	14	-	498	(282)	(1,692)
Obligations de location		(11,108)	-	(738)	-	(396)	17	(18)	283	(11,960)
Provisions		(35,155)	-	17,100	-	(726)	150	(737)	101	(19,268)
Engagements envers le personnel		(7,526)	-	6,273	(1,062)	12	(0)	(1)	(50)	(2,354)
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		(2,499)	-	1,236	4,580	31	(0)	1	235	3,584
Autres		489	-	93	437	(14)	-	(574)	(33)	399
Déficits fiscaux reportables		(59,194)	-	(7,235)	-	(1,101)	1	134	286	(67,109)
Total	3, 14	(66,915)	3,700	(216)	3,739	23,591	(86)	134	(902)	(36,956)

Actifs et passifs d'impôt différé non comptabilisés

Des actifs d'impôt différé, pour un montant de €162.6 millions, liés aux pertes fiscales et crédits d'impôt, n'ont pas été comptabilisés (2022 : €131.2 millions), parce qu'il est improbable que le Groupe disposerait de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces avantages pourraient être imputés. La majorité des pertes fiscales n'ont pas de date d'échéance légale et le délai d'expiration légal des pertes fiscales restantes est de 10 ans en moyenne.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs d'impôts différés non comptabilisés par juridiction :

EN MILLIONS D'EUROS	2023
Belgique	46.3
Espagne	9.9
Italie	2.9
Allemagne	0.5
Brésil	29.8
Australie	66.2
Égypte	0.4
Inde	3.8
Thaïlande	0.3
Indonésie	0.9
Corée du Sud	1.1
Pays-Bas	0.3
Autres	0.1
Impôts (actifs)/passifs	162.6

21. Autres actifs non courants

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Garanties monétaires, au coût	1,461	1,516
Autres	11,254	11,185
Autres actifs non-courants	12,715	12,701

Le total des autres actifs non courants s'élève à €12.7 millions en 2023 (€12.7 millions en 2022) et comprend des garanties monétaires (€1.5 millions), des dépôts en espèces, des droits d'émission (€4.3 millions) et des montants à recevoir liés à des regroupements d'entreprises (4.9 millions). Les droits d'émission sont comptabilisés dans les autres actifs non courants conformément à notre méthode comptable.

22. Stocks

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Matières premières	63,973	81,051
Consommables	16,022	22,140
En cours - Traitements minéraux et industriels	29,098	45,033
Produits finis - Traitements minéraux et industriels	104,281	82,570
Marchandises	27,715	27,436
Pièces de rechange	28,370	22,879
Pertes de valeur	(22,850)	(31,848)
Stocks	246,608	249,261

Le coût des matières premières et des consommables s'élève à €347.9 millions (€364.8 millions en 2022) et celui des marchandises à €77.3 millions (2022 : €88.6 millions), qui ont été comptabilisés en résultat comme charge.

Les pertes de valeur (€-22.9 millions) concernent les stocks à faible rotation car ils peuvent indiquer que la valeur nette de réalisation pourrait être inférieure au coût, à savoir que le stock risque de devenir obsolète avant de pouvoir être vendu. Les pertes de valeur sont déclenchées dès que le stock dépasse douze mois de production ou de volumes de ventes. Ils sont comptabilisés dans le coût des ventes dans le compte de résultats.

Par rapport à 2022, les niveaux de dépréciation sont moins élevés, principalement en Norvège, où les matériaux en cours de fabrication sont dépréciés tous les six mois en raison de la protection des animaux.

23. Créances commerciales et autres créances

Créances commerciales et autres créances courantes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Créances commerciales		353,632	360,576
Pertes de valeur	31	(8,875)	(10,006)
Créances commerciales		344,757	350,570
Autres créances		33,778	18,258
Intérêts courus		1,914	132
Créances d'impôt - autres que les impôts sur le résultat		60,701	50,501
Montants à recevoir des contrats de construction		1	2
Avances et charges constatées d'avance		45,273	29,183
Garanties monétaires, au coût d'acquisition		177	277
Autres actifs courants		3,986	5,643
Autres créances		145,830	103,996
Total		490,587	454,565

En 2023, les autres créances (€33.8 millions) sont constituées de produits à recevoir (€12.1 millions). Les diverses autres créances opérationnelles (€21.7 millions) proviennent principalement de l'Italie, du Luxembourg et des Pays-Bas.

Les avances, paiements anticipés et charges constatées d'avance (€45.3 millions) concernent principalement des frais de stripping différés (€15.3 millions) et des charges opérationnelles constatées d'avance (€28.5 millions). Ces dépenses proviennent principalement de Belgique, en rapport avec l'informatique et l'assurance, et d'Italie, en rapport avec les paiements anticipés des navires et le traitement ultérieur de l'AP.

24. Trésorerie et équivalents de trésorerie

EN MILLIERS D'EUROS

	2023	2022
Dépôts bancaires	696,982	23,039
Équivalents de trésorerie	(4,749)	1,676
Comptes courants bancaires	124,869	544,033
Espèces	1,088	802
Total	818,189	569,550

En 2023, les soldes des comptes bancaires ont été remplacés par des dépôts bancaires. La hausse des taux d'intérêt a fait du placement des liquidités sur des dépôts à court terme et à faible risque une alternative valable pour Sibelco. Les équivalents de trésorerie concernent les liquidités en transit et les chèques reçus et envoyés à la banque pour encaissement.

En 2022, les équivalents de trésorerie concernent principalement les chèques reçus et envoyés à la banque pour encaissement. Le Groupe dispose d'un programme d'affacturage pour les créances facturées dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Pays-Bas et Royaume-Uni.

25. Capital et paiements fondés sur des actions

Capital et réserves

Les différents éléments du capital et des réserves et leur variation du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 sont présentés dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Capital social et prime d'émission

Le capital social de la Société au 31 décembre 2023 s'élève à €25.0 millions et est composé de 470,170 actions ordinaires, toutes entièrement libérées, sans valeur nominale.

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIONS ORDINAIRES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES	NOMBRE	MONTANT
Au 1er janvier 2022	470,170	25,000,000
Changements		
Au 31 décembre 2022	470,170	25,000,000
Changements		
Au 31 décembre 2023	470,170	25,000,000

Réserve de conversion

La réserve de conversion comprend l'ensemble des écarts de conversion issus de la conversion des états financiers des sociétés étrangères de la Société.

En 2023, la réserve de conversion est largement influencée par le recyclage du CTA lié à la cession de l'activité en Russie (devise RUB).

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la partie efficace de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie pour les transactions couvertes qui n'ont pas encore impacté le compte de résultats.

Réserve des actions propres

Au 31 décembre 2023, le Groupe détenait 35,314 (2022 : 35,314) actions de la Société. Au cours de l'exercice, pas de nouvelles actions propres n'ont été acquises.

EN MILLIERS D'EUROS

ACTIONS PROPRES	NOMBRE	MONTANT
Au 1er janvier 2022	35,314	72,085
Changements		
Au 31 décembre 2022	35,314	72,085
Changements		
Au 31 décembre 2023	35,314	72,085

Dividendes

En mars 2024, un dividende de €68.6 millions (€146.00 par action ordinaire) a été proposé par le Conseil d'Administration, mais n'a pas encore été approuvé par l'Assemblée Générale de SCR-Sibelco N.V.-S.A. Aucun acompte sur dividende n'a été versé en 2023 ni en 2022.

Les dividendes suivants ont été déclarés par le Groupe sur les actions de la Société, hors dividendes payés pour les actions propres, pour l'exercice clos au 31 décembre :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Dividende final déclaré 146.00 euro par action ordinaire en 2023 (117.20 euro par action ordinaire en 2022)	63,489	50,965

Les dividendes suivants ont été payés par le Groupe sur les actions de la Société, hors dividendes payés pour les actions propres, pour l'exercice clos au 31 décembre :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Dividende final versé 117.20 euro par action ordinaire en 2023 (117.20 euro par action ordinaire en 2022)	50,965	50,965

Les dividendes sont déclarés ou payés sur toutes les actions, à l'exception des actions propres détenues par la maison-mère SCR Sibelco NV.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe n'a pas de risques ou d'obligations liés aux plans de paiement en actions au 31 décembre 2023 et 2022.

26. Emprunts et dettes financières

A Emprunts et dettes financières

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Emprunts bancaires	2,017	35,502
Emprunt obligataire	346,459	345,829
Autres prêts et emprunts	1,736	3,245
Non courant	350,212	384,576
Emprunts bancaires, partie courante	13,897	35,707
Crédits syndiqués	0	28,571
<i>Prêt syndiqué à taux fixe, partie courante</i>	0	14,286
<i>Prêt syndiqué à taux variable, partie courante</i>	0	14,286
Autres prêts et emprunts	413	449
Dettes auprès des banques	4,154	5,890
Courant	18,464	70,617
Total	368,675	455,193

Emprunts et dettes financières

En 2023, le Groupe a conclu une nouvelle facilité de crédit renouvelable syndiquée de €520 millions. Cette facilité se termine en 2028 avec une option d'extension jusqu'en 2030. Cette facilité est assortie de clauses financières restrictives. Les engagements financiers du Groupe ont été fixés de manière à fournir au Groupe un tampon très solide en cas de besoins de trésorerie supplémentaires liés au fonds de roulement, aux investissements, aux acquisitions ou à la pression sur l'EBITDA. À la fin du mois de décembre 2023, le Groupe était bien en dessous de ces conventions financières.

Au 31 décembre 2023, le Groupe disposait de facilités d'emprunt consenties inutilisées pour un montant de €659 millions (2022 : €695 millions). Ce montant n'inclut pas un crédit-relais de €610 millions destiné à soutenir le processus de rachat d'actions. Ce crédit-relais expire le 14/2/2024.

En avril 2022, le Groupe a émis une obligation inaugurale à 5 ans d'une valeur nominale de €350 millions. Les obligations ont été placées auprès d'investisseurs institutionnels qualifiés. Le prix du coupon annuel a été fixé à 2,875% avec un prix d'émission de 99,1%. Pour préparer cette nouvelle émission de dette, Sibelco a fait l'objet d'une évaluation de crédit externe auprès de S&P. Le 29 mars 2022, S&P a attribué à Sibelco une note de BBB- (investment grade) avec une perspective stable.

La perspective stable reflète le fait que les performances opérationnelles et les mesures de crédit devraient rester conformes à la notation, notamment un ratio dette ajustée/ EBITDA inférieur à 2. Cela reflète la capacité de Sibelco à gérer la hausse des coûts des matières premières, son affectation prudente du capital et son engagement à maintenir une notation d'« investment grade ».

Le calcul de la dette ajustée par rapport à l'EBITDA prend en compte la position financière nette ajustée pour les liquidités bloquées, les obligations de démantèlement, les obligations liées aux avantages du personnel et les obligations de location. Au 31 décembre 2023, ce ratio dette ajustée/ EBITDA est inférieur à 1.

B Réconciliation entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des passifs découlant des activités de financement

EN MILLIERS D'EUROS	2022	CHANGEMENTS NON-CASH				2023	
		TRÉSORERIE	ACQUISITIONS / CESSIONS	NET DES ÉCARTS DE CHANGE	FRAIS DE FINANCEMENT CAPITALISÉS		NET DES ÉCARTS DE CHANGE DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT
Emprunts bancaires	71,209	(55,621)	-	(124)	-	450	15,913
Emprunt obligataire	345,829	-	-	-	630	-	346,459
Prêts syndiqués	28,572	(28,571)	-	-	-	-	0
Dettes de location-financement	76,754	(26,829)	23,435	(1,052)	-	2,291	74,599
Autres emprunts	3,694	(2,084)	-	(97)	-	636	2,148
Découverts bancaires	5,890	(1,690)	-	(57)	-	12	4,154
Courant et non courant	531,947	(114,796)	23,435	(1,331)	630	3,389	443,274

Le remboursement des emprunts bancaires de €55.6 millions provient principalement du remboursement du prêt externe dans Act&Sorby en Belgique (€17.3 millions) et des remboursements de prêts dans les sociétés qui ont été acquises en 2022 en Italie (€17 millions), en Pologne (€10.9 millions) et aux Pays-Bas (€8.5 millions). La partie échue du prêt syndiqué a également été entièrement remboursée dans le courant de 2023 (€28.6 millions).

Les acquisitions d'obligations de location proviennent principalement de nouveaux contrats de location d'entrepôts aux États-Unis et à Taiwan et de nouveaux contrats de location d'installations mobiles et d'autres équipements de traitement en France et en Norvège. En outre, il y a eu des réévaluations de contrats de location qui ont augmenté les obligations de location de €4.8 millions, principalement au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne.

C Conditions et échéancier de remboursement de la dette

EN MILLIERS D'EUROS	2023				2022			
	TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL	ECHÉANCE	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE	TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL	ECHÉANCE	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE
EMPRUNTS BANCAIRES								
BRL	8.96%	2024	7,943	7,943	4.54%	2023	7,986	7,986
CAD	4.89%	2025	2,294	2,294	-	-	-	-
DKK	2.31%	2024	10,332	10,332	2.31%	2023	8,203	8,203
EUR	2.97%	2027	270,798	270,798	2.97%	2027	371,297	371,297
INR	6.50%	2024	8,203	8,203	6.57%	2023	8,433	8,433
MYR	4.66%	2024	7,877	7,877	4.29%	2023	2,533	2,533
NOK	4.73%	2024	35,181	35,181	3.07%	2023	2,299	2,299
PLN	3.72%	2024	17,526	17,526	1.55%	2023	34,811	34,811
RUB	-	-	-	-	3.70%	2023	11,827	11,827
THB	3.53%	2024	7,543	7,543	-	-	-	-
TRY	-	-	-	-	1.45%	2023	7,803	7,803
TWD	2.34%	2024	978	978	-	-	-	-
Total	-	-	368,675	368,675	-	-	455,193	455,193

EN MILLIERS D'EUROS	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE	VALEUR NOMINALE	VALEUR COMPTABLE
Autres	0	0	0	0
Total	368,675	368,675	455,193	455,193

27. Avantages du personnel

Les filiales du Groupe Sibelco maintiennent des plans de retraite et d'autres avantages à long terme dans plusieurs pays où le Groupe est actif.

Régimes à prestations définies

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni représente 63 pourcents des engagements au 31 décembre 2023. Le régime de retraite Sibelco UK Final Salary Pension Scheme est fermé aux nouveaux adhérents et aux provisionnements futurs. Tous les anciens membres actifs du régime de retraite sont entrés dans une nouvelle section à cotisations définies du plan à partir du 1er janvier 2014, tandis que tous les nouveaux employés embauchés depuis le 1er janvier 2003 ont accédé à un régime distinct à cotisations définies. Ce régime est officiellement géré par un acte et des règles consolidé de fiducie, qui assurent la ségrégation des actifs du plan par rapport à ceux des employeurs qui le financent. Le régime dispose d'un objectif de financement légal afin de garantir qu'il dispose d'actifs suffisants et adéquats pour couvrir les provisions techniques (Pension Act 2004). Les engagements sont soumis à un risque de taux d'intérêt, à un risque d'inflation et à un risque démographique (mortalité, rotation du personnel). Les actifs sont exposés à un risque de taux d'intérêt, un risque de marché et un risque de crédit. Le fiduciaire a approuvé une allocation stratégique des actifs pour la section à prestations définies du plan.

L'évaluation triennale au 31 décembre 2022 est en cours. L'échéance statutaire est fixée à mars 2024. La dernière évaluation triennale au 31 décembre 2019 a été finalisée en 2021. La valeur des actifs du régime britannique étant inférieure aux provisions techniques de l'administrateur, un plan de redressement a été convenu entre les entreprises d'affiliation et l'administrateur du régime afin d'éliminer la différence par le versement de cotisations supplémentaires au titre du "déficit". L'objectif est d'éliminer le déficit avant le 31 décembre 2025. À cette fin, des cotisations de £10,62 millions ont été versées en 2020, £10,79 millions en 2021, £10,96 millions en 2022 et £8,00 millions en 2023. D'autres contributions au titre du déficit sont payables en 2024 (£6,09 millions) et en 2025 (£6,15 millions). En outre, des contributions sont versées pour l'administration du régime à

hauteur de £0,35 million par an et pour les primes de prélèvement du Fonds de protection des retraites (Pension Protection Fund – PPF).

Le régime est fermé et aucun coût de service n'est plus comptabilisé. Les variations de l'obligation au titre des prestations définies sont limitées aux modifications des hypothèses actuarielles et à l'expérience du régime.

Europe (hors le Royaume-Uni)

Les plans européens (hors le Royaume-Uni) représentent 35 pourcents des engagements au 31 décembre 2023.

Les principaux régimes à prestations définies existent aux Pays-Bas, Belgique, Allemagne et en Suède, représentant respectivement 20 pourcents, 6 pourcents, 5 pourcents et 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2023. Tous les plans sont établis conformément aux pratiques courantes et les dispositions légales de chaque pays. Ces régimes offrent généralement tous des prestations liées à l'ancienneté et au salaire en fin de carrière. Les plans aux Pays-Bas sont assurés et fermés aux nouveaux adhérents et au provisionnement futur. En Allemagne, il s'agit principalement de régimes de retraite par répartition fermés et non financés qui couvrent les membres actifs, les membres différés et les retraités. En Suède, il s'agit du régime à prestations définies ITP2 non financé qui couvre les membres actifs, les membres différés et les retraités.

Les régimes à cotisations définies belges sont légalement tenus à des taux de rendement minimum garantis par l'employeur. Ces régimes ont été classés en tant que des régimes à prestations définies en 2016. Depuis le 1er janvier 2016, le taux de rendement minimum garanti sur une base annuelle est lié à la moyenne sur 24 mois des rendements des obligations émises par l'État belge (OLO 10Y). Les taux minimaux ne peuvent cependant pas être inférieurs à 1.75 pourcents et supérieurs à 3.75 pourcents. Pour 2016 à 2023, le taux garanti de rendement minimum est de 1.75 pourcents sur les cotisations de l'employeur et les cotisations des salariés. Les taux précédents (3.25 pourcents sur les cotisations d'employeur et 3.75 pourcents sur les cotisations des salariés) continuent de s'appliquer aux cotisations passées cumulées dans l'assurance du Groupe au 31 décembre 2015. Le passif net, représentant la différence entre les obligations et la juste valeur des actifs du régime, s'élève à €0.2 million au 31 décembre 2023 (€0.2 millions au 31 décembre 2022).

En Italie, France, Pologne, Turquie et en Grèce, les prestations correspondent aux prestations de retraite obligatoires de type à prestations définies.

Asie et Australie

L'Australie représente 1 pourcent des engagements au 31 décembre 2023. Le plan australien de pension à prestations définies exige le versement de cotisations à un fonds géré séparément. Il n'y a qu'un nombre limité de retraités qui participent au régime.

Le Groupe dispose de plans de retraite complémentaires à Taiwan. Le plan est fermé aux nouveaux entrants.

Les passifs renseignés pour la Thaïlande, l'Inde, l'Indonésie et le Japon concernent principalement des plans de retraite obligatoire de type prestations définies.

Les passifs en Asie représentent au total 1 pourcent des obligations au 31 décembre 2023.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des plans de prépension, principalement en Belgique.

Autres avantages à long terme

En 2011, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place des plans d'incitation à long terme (ILT) pour un certain nombre de dirigeants clés. Actuellement, les plans ILT de 2017 à 2023 sont encore en cours avec des versements attendus en 2024 pour un montant total de €12.2 millions et entièrement liés au plan ILT de 2021. Fin 2023, la provision pour tous ces plans s'élevait à €45.6 millions, dont €12.2 millions classés à court terme, voir note 29 Dettes commerciales et autres dettes (2022 : €21.2 millions classés à long terme). Les autres avantages à long terme sont essentiellement les « Plans Jubilé » aux Pays-Bas (3) et en France (2).

Explication des montants dans les états financiers

Passifs au titre des prestations définies

EN MILLIERS D'EUROS	2023				2022			
	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Valeur actualisée des obligations financées	286,836	-	13	286,849	275,122	-	-	275,122
Juste valeur des actifs du plan	(284,495)	-	-	(284,495)	(266,167)	-	-	(266,167)
Valeur actualisée des obligations financées nettes	2,341		13	2,354	8,955		-	8,955
Valeur actualisée des obligations non financées	10,373	692	34,305	45,370	10,054	575	21,951	32,580
Total des passifs (actifs) des prestations définies	12,714	692	34,318	47,724	19,009	575	21,951	41,535
Passifs	31,255	692	34,318	66,265	28,843	575	21,951	51,369
(Actifs)	(18,541)	-	-	(18,541)	(9,834)	-	-	(9,834)
Passifs nets au 31 décembre	12,714	692	34,318	47,724	19,009	575	21,951	41,535

Les actifs au titre des avantages du personnel figurant dans l'état de la situation financière (€18.5 millions ; 2022 : €9.8 millions) sont liés au surfinancement de certains régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Variations des passifs nets au titre des prestations définies comptabilisées dans l'état de la situation financière

EN MILLIERS D'EUROS	2023				2022			
	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier	19,009	574	21,951	41,534	33,272	802	16,229	50,303
Contributions de l'employeur	(13,890)	(192)	(3,559)	(17,641)	(19,401)	(196)	(3,466)	(23,063)
Charges comptabilisées au compte de résultats	3,768	300	27,443	31,511	2,704	(32)	9,191	11,863
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	3,266	-	-	3,266	2,148	-	-	2,148
Regroupements d'entreprises, acquisitions	1,102	-	17	1,119	120	-	3	123
Regroupements d'entreprises, cessions	-	-	-	-	(112)	-	(14)	(126)
Autres variations	(224)	-	(11,522)	(11,746)	(31)	-	(5)	(36)
Ecarts de change	(317)	10	(12)	(319)	309	-	13	322
Au 31 décembre	12,714	692	34,318	47,724	19,009	574	21,951	41,534

Variation de la valeur actualisée des passifs au titre des prestations définies

EN MILLIERS D'EUROS

NOTE	2023				2022			
	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier	285,175	574	22,097	307,846	434,599	802	16,375	451,776
Coûts des services rendus	2,387	27	27,209	29,623	3,090	5	9,390	12,485
Charge d'intérêts 13	12,519	17	40	12,576	7,177	-	19	7,196
Avantages payés	(16,032)	(192)	(3,559)	(19,783)	(20,428)	(196)	(3,466)	(24,090)
Écarts actuariels	8,351	(41)	(14)	8,296	(122,900)	(37)	(172)	(123,109)
Coûts des services passés	580	297	208	1,085	-	-	-	-
Pertes/(bénéfices) sur réductions	-	-	-	-	(1,055)	-	(46)	(1,101)
Pertes/(bénéfices) sur liquidations d'engagements	5	-	-	5	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises, acquisitions	1,102	-	17	1,119	295	-	3	298
Regroupements d'entreprises, cessions	-	-	-	-	(1,802)	-	(14)	(1,816)
Autres variations	(224)	-	(11,522)	(11,746)	(31)	-	(5)	(36)
Écarts de change	3,346	10	(12)	3,344	(13,770)	-	13	(13,757)
Au 31 décembre	297,209	692	34,464	332,365	285,175	574	22,097	307,846

Le total des passifs au titre des prestations définies («DBO») a augmenté de €24.5 millions, en raison d'une augmentation des avantages postérieurs à l'emploi et des indemnités de fin de carrière, et une augmentation des autres avantages.

L'augmentation du DBO sur les avantages postérieurs à l'emploi est principalement due aux effets négatifs des charges d'intérêts (€12.5 millions), des écarts actuariels (€8.4 millions), des écarts de change (€3.3 millions - principalement liées à l'évolution de la devise GBP), du coût des services rendus (€2.4 millions) et des obligations résultant des acquisitions (€1.1 million – Bassanetti & C S.R.L. et Centro Raccolta Vetro S.R.L.). Ces effets négatifs sont partiellement compensés par des avantages payés (€16 millions).

L'augmentation des autres avantages est due à l'augmentation du coût des services rendus, dont €25.9 millions sont liés aux plans d'incitation à long terme (LTI).

Détail des écarts actuariels pour 2023 :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Ajustements liées à l'expérience	11,245	10,685
Variations des hypothèses démographiques	(5,848)	498
Variations des hypothèses financières	2,899	(134,293)
Total	8,296	(123,110)

Le total des écarts actuariels sur les obligations à prestations définies s'est élevé à €8.3 millions, résultant principalement de la variation des hypothèses d'expérience (€11.2 millions), partiellement compensée par la variation des hypothèses démographiques (€5.8 millions), toutes deux principalement au Royaume-Uni. Ces pertes sont toutefois compensées par les écarts actuariels totaux sur la juste valeur des actifs du régime (€4.3 millions).

Variation de la juste valeur des actifs du régime

EN MILLIERS D'EUROS

		2023				2022			
	NOTE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Au 1er janvier		(266,165)	(1)	(146)	(266,312)	(401,328)	(1)	(146)	(401,475)
Rendement des actifs du régime	13	(12,141)	-	-	(12,141)	(6,932)	-	-	(6,932)
Ecart actuariels		(5,085)	-	-	(5,085)	125,048	-	-	125,048
Coûts administratifs		418	-	-	418	424	-	-	424
Contributions de l'employeur et de l'employé		(13,734)	(155)	(3,559)	(17,448)	(19,105)	(190)	(3,465)	(22,760)
Avantages payés		15,876	155	3,559	19,590	20,132	190	3,465	23,787
Regroupements d'entreprises, acquisitions		-	-	-	-	(174)	-	-	(174)
Regroupements d'entreprises, cessions		-	-	-	-	1,691	-	-	1,691
Écart de change		(3,663)	-	-	(3,663)	14,079	-	-	14,079
Au 31 décembre		(284,494)	(1)	(146)	(284,641)	(266,165)	(1)	(146)	(266,312)

L'augmentation des actifs du régime d'avantages postérieurs à l'emploi est principalement due au rendement réel des actifs du régime (€17.2 millions), aux avantages payés (€13.7 millions) et aux effets positifs des écarts de change (€3.7 millions ; évolution en GBP), partiellement compensés par les contributions versées (€15.9 millions).

Charge comptabilisée dans le compte de résultats

EN MILLIERS D'EUROS

		2023				2022			
	NOTE	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Coûts des services rendus de la période (nets des contributions de l'employé)	12	2,387	27	27,209	29,623	3,090	5	9,390	12,485
Coûts administratifs	12	418	-	-	418	424	-	-	424
Coût d'intérêt	13	12,519	17	40	12,576	7,177	-	19	7,196
Rendement des actifs du régime	13	(12,141)	-	-	(12,141)	(6,932)	-	-	(6,932)
Ecart actuariels comptabilisés au cours de l'exercice	12	N/A	(41)	(14)	(55)	N/A	(37)	(172)	(209)
Coûts des services passés	12	580	297	208	1,085	-	-	-	-
(Profits)/pertes sur réductions et règlements	12	5	-	-	5	(1,055)	-	(46)	(1,101)
Total		3,768	300	27,443	31,511	2,704	(32)	9,191	11,863

Commentaire concernant les avantages postérieurs à l'emploi

En 2023, tant les passifs au titre des prestations définies sur les avantages postérieurs à l'emploi que les actifs du régime ont augmenté. Comme les actifs du régime ont augmenté plus que les DBO, la situation de capitalisation, c'est-à-dire le ratio entre les actifs du régime et les obligations au titre des prestations définies, a légèrement augmenté à 96 pourcents (2022 : 93 pourcents).

Prestations attendues

EN MILLIERS D'EUROS	AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE	AUTRES	TOTAL
Prestations attendues dans l'année	16,603	145	216	16,965
Prestations attendues entre 2 et 5 ans	65,852	497	490	66,838
Prestations attendues entre 6 et 10 ans	95,527	64	547	96,138

Ventilation de la juste valeur des actifs des régimes

La moyenne pondérée des actifs par catégories d'actifs est présentée ci-dessous (68.5 pourcents des actifs sont cotés ; 66.5 pourcents en 2022) :

	2023	2022
Obligations d'État	0.00%	0.21%
Obligations d'entreprises	0.15%	0.00%
Instruments de capitaux propres	0.69%	0.69%
Trésorerie	1.71%	0.84%
Biens immobiliers	0.11%	0.09%
Contrats d'assurances	26.26%	26.20%
Autres	71.08%	71.98%
Total	100.00%	100.00%

Parmi les actifs du régime, il n'y a pas d'instruments de capitaux propres du Groupe ni de biens immobiliers occupés par le Groupe. Le rendement actuel des actifs des régimes en 2023 s'élève à €17.2 millions ou 6.5 pourcents (2022 : €118.1 millions négatifs ou -29.4 pourcents).

Principales hypothèses actuarielles

Principales hypothèses actuarielles à la date de clôture (exprimées en moyennes pondérées) :

	2023	2022
Taux d'actualisation	4.26%	4.46%
Taux d'augmentation des salaires	3.53%	3.70%
Taux d'inflation	2.43%	2.71%
Taux attendus d'accroissement des retraites	2.52%	2.67%

Le taux d'actualisation, le taux d'augmentation des salaires et le taux d'inflation sont pondérés par l'obligation à prestations définies, et le taux d'accroissement des retraites est pondéré par les obligations au titre des prestations définies des plans de retraite au lieu d'un capital unique lors la retraite.

La meilleure estimation des cotisations de l'employeur que le Groupe prévoit de payer pour les avantages postérieurs à l'emploi en 2024 s'élève à €11.9 millions (2023 : €13.4 millions).

La durée moyenne de l'obligation au titre des régimes à prestations définies à la fin de la période considérée est de 12 ans (2022 : 13 ans).

Analyse de sensibilité

Une variation de 0.25 pourcent des hypothèses actuarielles aurait l'impact suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2023		2022	
	AUGMENTATION DE 25 POINTS DE BASE	DIMINUTION DE 25 POINTS DE BASE	AUGMENTATION DE 25 POINTS DE BASE	DIMINUTION DE 25 POINTS DE BASE
TAUX D'ACTUALISATION				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution)	(301)	333	(238)	253
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	(7,759)	7,782	(8,023)	8,456
TAUX D'INFLATION				
Impact sur le total du coût des services et des charges financières augmentation/(diminution)	(214)	208	(253)	238
Impact sur les obligations au titre des régimes à prestations définies augmentation/(diminution)	4,212	(4,183)	4,613	(4,581)

Les analyses de sensibilité sont fondées sur le changement d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses restent inchangées. En pratique, une telle situation est improbable, et des corrélations peuvent survenir entre les variations de plusieurs hypothèses. Afin de calculer la sensibilité des obligations au titre de prestations définies aux hypothèses actuarielles significatives, nous avons appliqué la même méthode (valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies calculée au moyen de la méthode des unités de crédit projetées en fin d'exercice) que pour calculer les passifs de pension comptabilisés dans l'état de la situation financière.

28. Provisions

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	GARANTIES ET CONTRATS DÉFICITAIRES	RESTRUCTURATION	REMISE EN ÉTAT DES SITES ET DÉMANTÈLEMENT D'ACTIFS	PÉNALITÉS, LITIGES ET AUTRES	2023	2022
Solde au 1er janvier		69	14,675	215,368	14,710	244,823	313,364
Variations par le biais du compte de résultats		-	(6,555)	(10,527)	1,353	(15,729)	(13,401)
Provisions additionnelles	8, 9, 10	-	(153)	16,481	5,302	21,630	15,909
Reprise des montants non utilisés	8, 9, 10	-	(6,401)	(14,996)	(3,951)	(25,348)	(15,291)
Révisions liées au changement du taux d'actualisation et du taux inflation	13	-	-	(20,751)	1	(20,749)	(21,136)
Désactualisation	13	-	-	8,738	-	8,738	7,118
Autres variations		-	(2,166)	11,891	(2,570)	7,155	(55,140)
Regroupements d'entreprises	3	-	-	2,231	20	2,251	4,485
Cessions		-	-	(6,959)	(3)	(6,962)	(2,015)
Provisions additionnelles (variation du composant d'actif)	16	-	-	38,267	-	38,267	(33,638)
Provisions utilisées au cours de l'exercice		-	(2,035)	(13,366)	(856)	(16,257)	(22,792)
Écarts de change		-	(131)	(8,179)	8	(8,302)	(657)
Transferts		-	-	(102)	(1,739)	(1,842)	225
Reclassifications vers passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	11	-	-	-	-	-	(749)
Solde ou 31 décembre		69	5,954	216,732	13,493	236,248	244,823
Courant		1	3,677	17,276	6,349	27,303	37,904
Non-courant		69	2,277	199,456	7,144	208,946	206,919

Restructuration

Un montant substantiel (€6.4 millions) de la provision pour restructuration constituée les années précédentes a été libéré en 2023, les charges s'étant révélées inférieures aux prévisions, essentiellement en raison de départs volontaires.

Remise en état des sites et démantèlement

Le Groupe est soumis à de nombreuses obligations environnementales dans les différents pays où il est actif, en ce compris la remise en état de sites et de carrières et le démantèlement des unités d'exploitation. Afin de respecter ces réglementations, le Groupe a encouru d'importantes charges et a comptabilisé des provisions.

L'obligation de remettre en état l'environnement ou de démantèlement d'un actif est comptabilisée intégralement comme provision au moment du début des opérations. Lorsque la provision découle de la comptabilisation initiale d'un actif, le débit correspondant est considéré comme faisant partie du coût de l'actif associé et n'est pas comptabilisé immédiatement en résultat, mais progressivement par le biais de l'amortissement de l'actif associé. Les variations d'estimation de la provision sont généralement ajustées par rapport à la valeur comptable de l'actif.

Les incertitudes les plus importantes entourant l'estimation de la provision sont les dépenses futures à encourir, en raison de la nature à long terme du passif. La provision est évaluée selon la meilleure estimation des coûts à encourir. Cette évaluation considère la valeur-temps de l'argent, si significative. La meilleure estimation est généralement basée sur le coût le plus probable de fermeture de mine et tient compte d'incertitudes au niveau des flux de trésorerie ou du taux d'actualisation utilisé pour évaluer la provision.

En particulier, le Groupe suppose que ses carrières seront remises en état au moyen des technologies et matériaux actuels. Les provisions correspondantes ont été calculées sur base d'une augmentation future des prix et de facteurs d'actualisation.

2023	DEVISE	TAUX D'ACTUALISATION 5Y	TAUX D'ACTUALISATION 10Y	TAUX D'ACTUALISATION 20Y	TAUX D'ACTUALISATION 30Y	TAUX D'INFLATION 5Y	TAUX D'INFLATION 10Y	TAUX D'INFLATION 20Y	TAUX D'INFLATION 30Y
Argentine	ARS	-	-	-	-	43.90	36.95	33.48	32.32
Australie	AUD	5.54	5.76	6.13	6.18	2.96	2.69	2.56	2.51
Brésil	BRL	13.43	13.70	-	-	3.20	3.11	3.07	3.05
Canada	CAD	-	5.24	5.31	5.20	2.00	2.00	2.00	2.00
Suisse	CHF	-	3.06	3.10	3.07	1.64	1.59	1.56	1.55
Chili	CLP	-	7.44	-	-	3.00	3.00	3.00	3.00
Chine	CNY	-	4.73	5.15	5.10	2.16	2.19	2.21	2.21
République Tchèque	CZK	6.89	6.43	6.56	-	2.04	2.02	2.01	2.01
Danemark	DKK	4.75	4.73	4.79	-	2.22	2.11	2.06	2.04
Égypte	EGP	25.40	25.05	-	-	14.58	11.60	10.11	9.62
Royaume-Uni	GBP	6.07	6.09	6.36	6.33	2.08	2.04	2.02	2.01
Hong Kong SAR	HKD	-	5.55	5.80	-	2.44	2.47	2.49	2.49
Inde	INR	-	9.14	9.26	9.31	4.12	4.06	4.03	4.02
Indonésie	IDR	-	8.47	8.75	8.86	2.19	1.67	1.41	1.33
Japon	JPY	-	2.46	3.11	3.36	1.85	1.73	1.67	1.65
Corée du Sud	KRW	-	5.56	5.55	5.53	2.00	2.00	2.00	2.00
Mexique	MXN	-	10.93	11.11	11.07	3.04	3.02	3.01	3.01
Malaisie	MYR	5.61	5.89	6.19	6.25	2.16	2.01	1.93	1.91
Norvège	NOK	5.54	5.48	-	-	2.36	2.18	2.09	2.06
Nouvelle Zélande	NZD	-	6.50	6.73	-	1.76	1.13	0.82	0.71
Pologne	PLN	7.74	7.86	-	-	3.56	3.03	2.76	2.68
Philippines	PHP	-	8.26	8.45	-	3.07	3.04	3.02	3.01
Russie	RUB	-	13.08	13.27	-	4.20	4.10	4.05	4.03
Suède	SEK	4.63	4.48	4.59	-	2.24	2.12	2.06	2.04
Singapour	SGD	-	4.98	4.71	4.51	2.34	2.17	2.08	2.06

2023	DEVISE	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX	TAUX
		D'ACTUALISATION 5Y	D'ACTUALISATION 10Y	D'ACTUALISATION 20Y	D'ACTUALISATION 30Y	D'INFLATION 5Y	D'INFLATION 10Y	D'INFLATION 20Y	D'INFLATION 30Y
Thaïlande	THB	-	4.51	4.99	-	1.93	1.92	1.91	1.91
Turquie	TRY	-	16.38	-	-	45.20	41.30	39.30	38.70
Taiïwan Province de Chine	TWD	-	3.19	3.41	3.57	1.53	1.50	1.49	1.48
Ukraine	UAH	-	15.45	-	-	6.70	5.85	5.43	5.28
États-Unis d'Amérique	USD	-	5.76	-	5.91	2.18	1.90	1.76	1.71
Allemagne	EUR	-	4.43	4.58	4.51	2.24	2.12	2.06	2.04
Belgique	EUR	4.80	5.10	5.43	5.50	2.23	2.06	1.97	1.94
Irlande	EUR	-	4.86	5.22	5.29	2.21	2.10	2.05	2.03
Italie	EUR	5.71	6.19	6.58	6.52	2.23	2.12	2.06	2.04
Finlande	EUR	4.85	5.01	5.21	4.98	1.97	1.99	1.99	2.00
La France	EUR	4.82	4.97	5.35	5.39	1.86	1.48	1.30	1.24
Grèce	EUR	-	5.99	6.21	6.27	2.12	2.00	1.94	1.92
Les Pays-Bas	EUR	4.70	4.79	4.85	4.77	2.08	2.04	2.02	2.01
Portugal	EUR	4.88	5.21	5.62	5.68	2.09	1.96	1.90	1.88
Espagne	EUR	5.15	5.46	5.86	5.97	2.00	1.85	1.77	1.75

Le calcul de l'estimation des dépenses à encourir est assez difficile. Les évolutions technologiques peuvent réduire le coût final de fermeture de mine et peuvent également avoir un impact sur le calendrier en prolongeant les recouvrements attendus existants des réserves. L'estimation est mise à jour à chaque date de clôture.

Nos installations gérées, qu'elles soient actives ou inactives, sont tenues de prévoir des plans de fermeture. Depuis 2015, notre politique contient des exigences détaillées relatives à la planification des fermetures, chaque actif étant tenu d'établir un plan de fermeture dans le cadre de son plan de durée de vie des actifs. Par ailleurs une nouvelle procédure de développement durable a été mise en œuvre. Elle se concentre sur la planification des fermetures, l'estimation des coûts et les objectifs de fermeture sur les actifs d'exploitation. L'intégration de la planification de la fermeture dès les premières étapes du développement d'un projet et tout au long de la durée de vie d'un actif nous permet de laisser un héritage positif de développement durable, de minimiser les impacts financiers et de nous assurer de répondre aux attentes des parties prenantes. Les plans de fermeture fournissent une base pour l'estimation des coûts financiers de

fermeture et les provisions comptables associées de fermeture et remise en état. Les plans de fermeture sont revus selon la fréquence suivante :

- Tous les 5 ans, ou ;
- Lorsque des changements significatifs se produisent :
 - au niveau de l'exploitation,
 - au niveau des dispositions réglementaires locales ou des obligations implicites,
 - au niveau des intérêts des parties prenantes,
 - au niveau de l'environnement local qui :
 - mettent en péril la viabilité à long terme du Groupe (durée de vie attendue de l'exploitation), ou
 - en cas de renouvellement des risques ou de prolongation des droits et permis d'exploitation nécessaires, ou ;
- Tous les ans, lorsque l'exploitation a une durée de vie attendue inférieure à 5 ans.

Les provisions pour la remise en état du site et la démolition d'usines devraient être utilisées à la fin de la durée de vie de la carrière ou de l'usine concernée.

Dans le courant de 2023, les meilleures estimations des plans de fermeture ont été revues et ajustées, entraînant des provisions additionnelles pour un montant de €16.5 millions dans le compte de résultats, une augmentation de la composante actif de €38.3 millions et une reprise de provisions pour €15.0 millions. Les impacts principaux de ces ajouts et reprises sont situés aussi bien en Australie, où le Groupe met fin à ses activités, qu'en Europe, principalement en Turquie. Le détricotage et la variation du taux d'actualisation et du taux d'inflation sont des impacts non monétaires sur la provision et s'élèvent à €8.7 millions (€7.1 millions en 2022) et €-20.8 millions (€-20.5 millions en 2022), répartis sur plusieurs sociétés du Groupe Sibelco. L'utilisation de la provision de remise en état et de démantèlement, pour un montant de €13.4 millions, est essentiellement liée à l'Europe et l'Australie.

Passifs éventuels

Le Groupe a différents passifs éventuels. Ils sont décrits à la note 35 *Passifs éventuels*.

Pénalités, litiges et autres

Les provisions pour pénalités, litiges légaux et autres litiges concernent principalement l'Europe et l'Amérique du Sud. Il comprend les additions de €5.3 millions qui concernent principalement les litiges et les provisions de droits d'émission en Belgique. Au cours de l'année 2023, le Groupe a repris plusieurs provisions pour un total de €4.0 millions, consistant en diverses réclamations et litiges principalement en Europe.

29. Dettes commerciales, autres dettes et passifs de contrat

Dettes commerciales et autres dettes et passifs de contrats non-courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Autres dettes		7,701	10,675
Dettes commerciales et autres dettes non-courantes	31	7,701	10,675
Passifs relatifs aux contrats - Non courant	31	189,921	61,953

Dettes commerciales et autres dettes courantes

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Dettes commerciales		233,517	235,852
Autres dettes		113,607	84,158
Intérêts à payer		6,697	7,282
Dettes d'impôt autres que l'impôt sur le résultat		37,055	39,690
Autres		46,085	27,666
Dettes commerciales et autres dettes courantes	31	436,962	394,649
Passifs relatifs aux contrats - Courant	31	248,159	100,355

Les autres dettes courantes (€113.6 millions) comprennent principalement les passifs liés au personnel (€78.2 millions), les contreparties différées pour les regroupements d'entreprises en Italie et aux Pays-Bas (€15.3 millions) et diverses autres dettes opérationnelles (€20.0 millions).

Les diverses autres dettes opérationnelles sont principalement liées à des charges à payer en Amérique du Nord, à un arriéré de régularisation au Brésil et à des charges à payer en Italie.

Le Groupe a décidé de modifier la présentation des passifs de contrats tels que définis dans IFRS 15. Dans les états financiers consolidés de l'exercice précédent, les passifs de contrats étaient inclus dans les "Autres dettes" (non courant) et dans les "Produits non acquis et avances" (courant). Deux nouvelles rubriques ont été présentées dans lesquelles ces montants ont été reclassés, respectivement dans les rubriques "Passifs relatifs aux contrats - Non courant" et "Passifs relatifs aux contrats - Courant" de la présente note 29 *Dettes commerciales, autres dettes et passifs de contrats*. Ils ont également été retraités dans l'état consolidé de la situation financière, de la ligne "Dettes commerciales et autres dettes" à la ligne "Passifs de contrats". Les états financiers comparatifs ont également été retraités pour refléter ces changements.

Passifs de contrats - Réconciliation

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Solde au 1er janvier		162,307	3,731
Regroupement d'entreprises		-	475
Paiements anticipés reçus des clients		361,545	170,706
Paiements anticipés utilisés		(73,462)	-
Intérêts sur les éléments de financement importants	13	4,362	557
Désinvestissements (vente de la Russie)		(2,416)	-
Autres		(451)	-
Différences de change		(13,805)	(13,161)
Solde ou 31 décembre		438,080	162,307

Les avances de clients reçues en 2023 (€361.5 millions) se rapportent principalement à d'importants paiements anticipés reçus aux États-Unis de la part de clients chinois pour la livraison de produits qui aura lieu entre 2024 et 2026. Les avances des clients utilisées en 2023 (€-73.5 millions) se rapportent aux avances reçues aux États-Unis à la fin de 2022 et pour lesquelles des livraisons de marchandises ont eu lieu dans le courant de 2023. D'autres expéditions liées à ce paiement anticipé reçu en 2022 auront lieu en 2024 et 2025.

30. Autres passifs courants et non courants

Autres passifs non courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Couverture de flux de trésorerie, juste valeur négative	31	27,979	938
Instruments financiers dérivés		27,979	938
Subventions publiques		9,105	10,161
Autres passifs non-courants		849	930
Autres passifs non-courants		37,932	12,029

Les autres passifs non courants du Groupe s'élèvent à €37.9 millions, par rapport à €12.0 millions en 2022. L'augmentation porte principalement sur la couverture énergétique.

Autres passifs courants

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Couverture de flux de trésorerie, juste valeur négative	31	23	-
Autres, juste valeur négative	31	935	844
Instruments financiers dérivés		958	844
Autres passifs courants		3,626	5,637
Autres passifs courants		4,584	6,481

Les autres passifs courants du Groupe s'élèvent à €4.6 millions (2022 : €6.5 millions) et se composent principalement d'autres passifs au à Krynicky.

31. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir l'exposition aux variations des taux de change, des taux d'intérêt et de certaines matières premières (énergie). Certaines couvertures sont qualifiées pour la comptabilité de couverture, d'autres instruments sont traités comme des instruments autonomes détenus à des fins de transaction afin de couvrir des actifs et passifs financiers en devises étrangères conformément à la politique de change du Groupe.

Le Groupe a décidé de fixer le taux d'intérêt pour la majorité de ses dettes financières. À la suite de cette décision, le risque d'intérêt est couvert par des swaps de taux d'intérêt pour lesquels la comptabilité de couverture est utilisée.

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

À la date de clôture, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit. La valeur comptable de chaque actif financier représente l'exposition maximale au risque de crédit

Pertes de valeur

Le Groupe applique un pourcentage de provisionnement sur des compartiments spécifiques afin de déterminer la perte de valeur totale sur les créances commerciales. Les pourcentages utilisés sont 1 pourcent pour les créances non échues ; 3 pourcents pour les créances échues entre 0-90 jours ; 50 pourcents pour les créances échues entre 91 jours et un an et 100 pourcents pour les créances échues depuis plus d'un an. Ils sont déterminés sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues qui comprend des données historiques et tient également compte de l'impact du ralentissement de l'économie en Europe et de la guerre en Ukraine. Le bilan âgé des créances commerciales à la date de clôture s'établit comme suit

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023		2022	
		BRUT	PERTE DE VALEUR	BRUT	PERTE DE VALEUR
Non échues		318,413	(3,120)	323,523	(3,330)
Échues 0 - 90 jours		29,215	(953)	29,290	(894)
Échues 91 jours - 1 an		2,286	(1,143)	4,167	(2,119)
Échues depuis plus d'un an		3,718	(3,659)	3,377	(3,663)
Créances commerciales	23	353,632	(8,875)	360,358	(10,006)

Les dépréciations des créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de la période :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Solde au 1er janvier		(10,006)	(10,082)
Pertes de valeur comptabilisées	8	(326)	1,805
Utilisation au cours de la période		(691)	(1,527)
Écarts de change		2,162	(148)
Changements de périmètre de consolidation		(13)	(54)
Solde au 31 décembre	23	(8,875)	(10,006)

En 2023, la perte de valeur totale comptabilisée était de €-0,3 million, dont la majeure partie (€-0,3 million) a été comptabilisée charges commerciales, administratives et générales – voir note 8 *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales*.

En 2022, la perte de valeur totale comptabilisée s'est élevée à €1.8 millions, dont la majorité (€1.6 millions) a été comptabilisée en tant que charges commerciales, administratives et générales – voir note 8 *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, les coûts des ventes et les charges commerciales, administratives et générales*.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles des passifs financiers s'étalent comme suit, y compris les paiements d'intérêt estimés, mais hors impact des accords de compensation :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023					2022				
		VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Passifs financiers non dérivés											
Prêts bancaires	26	15,914	(18,256)	(15,451)	(2,804)	-	71,209	(71,657)	(36,155)	(35,502)	-
Emprunt obligataire	26	346,459	(390,278)	(10,062)	(380,216)	-	345,829	(400,340)	(10,062)	(390,278)	-
Prêt syndiqué amortissable	26	-	-	-	-	-	28,571	(28,854)	(28,854)	-	-
Obligations de location	26	74,599	(79,359)	(21,329)	(46,818)	(11,212)	76,754	(83,008)	(18,745)	(49,806)	(14,457)
Autres emprunts	26	2,148	(2,136)	(401)	(1,735)	-	3,694	(3,709)	(444)	(3,265)	-
Dettes auprès des banques	26	4,154	(4,154)	(4,154)	-	-	5,890	(5,890)	(5,890)	-	-
Total		443,274	(494,184)	(51,398)	(431,573)	(11,212)	531,947	(593,458)	(100,150)	(478,851)	(14,457)
Passifs financiers dérivés											
Autres contrats de change à terme – sans comptabilité de couverture	30	935	(935)	(935)	-	-	844	406	406	-	-
Sortie de trésorerie		-	23,683	23,683	-	-	-	(28,261)	(28,261)	-	-
Entrée de trésorerie		-	(24,618)	(24,618)	-	-	-	28,667	28,667	-	-
Total		935	(935)	(935)	-	-	844	406	406	-	-
Autres passifs financiers											
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	29	870,583	(870,583)	(672,960)	(197,623)	-	566,746	(566,746)	(494,118)	(72,628)	-
Total		870,583	(870,583)	(672,960)	(197,623)	-	566,746	(566,746)	(494,118)	(72,628)	-

Risque de change

Exposition au risque de change

Le Groupe est exposé à un risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle respective des entités du Groupe, principalement le dollar américain (USD), l'euro (EUR), la livre sterling (GBP) et également le dollar australien (AUD). Ces transactions sont principalement libellées en EUR et en USD.

Le Groupe utilise des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change conformément à la politique de gestion du risque de change telle que décrite dans la note 2 *Gestion des risques financiers*.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change, basée sur les montants nominaux, est la suivante :

Analyse de sensibilité

EN MILLIERS D'EUROS	2023					2022				
	EUR	USD	GBP	AUD	AUTRES	EUR	USD	GBP	AUD	AUTRES
Risque transactionnel										
Créances clients, autres débiteurs et trésorerie/équivalents de trésorerie	59,034	22,790	8,460	764	5,579	25,074	19,176	(6,414)	(751)	2,287
Emprunts et dettes financières	14,849	(9,979)	(2,022)	(2,049)	69,537	(1,447)	(12)	6,663	84	57,826
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(62,199)	(17,364)	(3,476)	(535)	(1,495)	(24,272)	(31,401)	(774)		(1,904)
Exposition brute du bilan	11,684	(4,553)	2,962	(1,820)	73,620	(645)	(12,237)	(524)	(667)	58,209
Contrats de change à terme	(4,517)	2,810	(1,383)		(81,310)	(840)	7,541	(2,582)	0	(59,080)
Total	7,167	(1,743)	1,579	(1,820)	(7,690)	(1,485)	(4,697)	(3,106)	(667)	(872)
Risque économique										
Ventes/créances prévisionnelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats prévisionnels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exposition brute	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats de change à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Une variation de 10.0 pourcents de l'euro par rapport aux autres devises au 31 décembre 2022 aurait un impact immatériel sur la réserve de couverture dans les capitaux propres et sur le résultat (exposition économique) (2022 : impact insignifiant sur les capitaux propres et sur le résultat net).

Risque de taux d'intérêt

94 pourcents des emprunts du Groupe portent un taux fixe (2022 : 79%). La partie des emprunts à taux variable est essentiellement impactée par les variations du taux Euribor à trois mois. Une variation de 1.0 pourcent des taux d'intérêt a un impact de €0.2 millions sur le résultat d'intérêt (2022 : €0.9 millions).

Justes valeurs

Justes valeurs contre valeurs comptables

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe, autres que ceux dont les valeurs comptables représentent des approximations raisonnables des justes valeurs :

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE 2023	JUSTE VALEUR 2023 NIVEAU 2	VALEUR COMPTABLE 2022	JUSTE VALEUR 2022 NIVEAU 2
Passifs financiers à taux fixe:					
Non-courants	26	(346,459)	(347,934)	(345,829)	(347,304)
Courants	26	-	-	(14,286)	(14,286)
Passifs financiers à taux variable:					
Non-courants	26	-	-	-	-
Courants	26	-	-	(14,286)	(14,286)
Contrats de change à terme:					
Actifs - couverture position financière nette	19	293	293	418	418
Actifs - couverture risque transactionnel et économique	19	81	81	101	101
Passifs - couverture position financière nette	30	(802)	(802)	(326)	(326)
Passifs - couverture risque transactionnel et économique	30	(133)	(133)	(517)	(517)
Couvertures énergétiques					
Actifs - couvertures énergétiques	19	-	-	1,170	1,170
Passifs - couvertures énergétiques	30	(28,002)	(28,002)	(938)	(938)
Total		(375,022)	(376,497)	(374,494)	(375,969)

Les créances et les dettes commerciales sont des instruments financiers dont la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur, étant donné que la majeure partie d'entre elles sont à court terme. Les droits d'émission sont évalués à la valeur du marché et la valeur comptable est donc également égale à la juste valeur. Les provisions pour la remise en état des sites et la démolition des installations sont toutes évaluées à une valeur actualisée et sont donc évaluées à des valeurs comptables qui sont de bonnes approximations de

la juste valeur. Les investissements dans des entités qui ne sont pas des filiales, des accords conjoints ou des entreprises associées (comme l'investissement dans Avalon) sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats, en utilisant des prix de marché cotés de niveau 1. Par conséquent, les éléments susmentionnés ne sont pas considérés séparément dans le tableau ci-dessus.

L'impact des éléments couverts sur la réserve de couverture dans l'état consolidé

des capitaux propres et sur l'état consolidé du résultat global est le suivant :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Réserve de couverture à la fin de la période précédente	12,270	1,064
Réévaluation MTM sur IRS	0	17,053
Impôt différé sur la réévaluation MTM des IRS	0	-4,263
Recyclage des IRS et couvertures énergétiques en résultat	-2,272	-2,673
Recyclage des impôts différés sur les IRS et couvertures énergétiques en résultat	924	668
Réévaluation à la valeur de marché des couvertures énergétiques	-30,559	232
Impôt différé à la réévaluation à la valeur de marché des couvertures énergétiques	7,727	0
Autres couvertures de flux de trésorerie mobiles sur contrats de change à terme	0	190
Réserve de couverture à la fin de la période	-11,911	12,270

Hierarchie et détermination des justes valeurs

Les justes valeurs indiquées ci-dessus sont d'un niveau 2, ce qui signifie que la base de leur calcul est différente de prix cotés de niveau 1, qui sont observables pour un actif ou un passif soit directement (par des prix) soit indirectement (dérivés de prix).

La juste valeur des contrats de change à terme est déterminée par les taux d'intérêt du marché monétaire et le taux des devises au comptant à la date de clôture du bilan. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt et des swap croisés de devises est calculée sur base de la valeur actualisée des flux de trésorerie. La juste valeur des dérivés financiers pour la couverture énergétique est déterminée en utilisant les prix du marché à la date de clôture et est calculée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Dans le cadre d'IFRS 13, le Groupe a procédé à une évaluation du risque de non-performance pour les instruments dérivés. Le Groupe a jugé qu'aucun ajustement de valeur n'est requis étant donné la solidité financière des contreparties (degré d'investissement et l'horizon à court terme du portefeuille actuel). Pour l'évaluation et le test des instruments

financiers dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée, le Groupe utilise un modèle de la juste valeur qui répond aux dispositions IFRS concernant le test de l'efficacité de la couverture. La méthode « dollar offset » est appliquée pour le test de l'efficacité de la couverture

Risque lié aux matières premières

Les activités du Groupe Sibelco consomment des volumes importants d'énergie, principalement du gaz et de l'électricité. Pour la livraison d'énergie, le Groupe Sibelco a conclu des contrats avec des fournisseurs pour la livraison physique. Le Groupe a décidé depuis 2022 de couvrir une partie de l'exposition aux matières premières sur base de la consommation prévue jusqu'à une période de 5 ans en utilisant des dérivés financiers. Cette couverture s'effectue en concluant des swaps de matières premières. Le ratio de couverture pour cette relation de couverture sera de 1:1 sur base du volume actuel. Comme les dérivés sont conclus avec des banques contreparties bien établies, l'impact du risque de crédit dans ces dérivés n'est pas significatif. Le Groupe a désigné ces swaps de matières premières comme des couvertures de flux de trésorerie très efficaces

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de ces instruments de couverture

des matières premières :

		2023				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Couvertures énergétiques	19	-	-	-	-	-
Actifs - couvertures énergétiques	30	-	-	-	-	-
Passifs - couvertures énergétiques		(28,002)	(28,002)	(23)	(27,979)	-
Total		(28,002)	(28,002)	(23)	(27,979)	-

		2022				
EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS	À MOINS D'UN AN	1- 5 ANS	À PLUS DE CINQ ANS
Couvertures énergétiques		-	-	-	-	-
Actifs - couvertures énergétiques	19	1,170	1,170	-	1,170	-
Passifs - couvertures énergétiques	30	(938)	(938)	-	(938)	-
Total		232	232	-	232	-

32. Contrats de location

Au 31 décembre 2023 (et au 31 décembre 2022), le Groupe loue principalement des équipements d'exploitation, des bâtiments, des entrepôts et des voitures en vertu d'un certain nombre de contrats de location.

Le Groupe a également quelques contrats de location de machines avec une durée de location inférieure à 12 mois et loue des équipements de bureau à faible valeur. Le Groupe applique les exemptions de comptabilisation liées aux « contrats de location à court terme » et aux « contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur »

Actifs au titre du droit d'utilisation

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ÉQUIPEMENT ET MATÉRIEL	IMMOBI- LISATIONS INCORPO- RELLES	2023	2022
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré		35,732	35,050	37	70,819	69,186
Acquisitions		5,249	13,813	-	19,062	10,946
Regroupements d'entreprises ³		169	2,155	56	2,381	3,823
Réévaluation d'un contrat lease		(244)	5,041	-	4,797	10,443
Cessions		(173)	(823)	-	(996)	(145)
Écarts de change		31	(1,014)	(1)	(984)	557
Autres		-	(173)	-	(173)	7
Amortissements		(8,282)	(15,980)	(65)	(24,327)	(23,655)
Pertes de valeur		(112)	(23)	-	(135)	(342)
Solde à la fin de l'exercice		32,370	38,046	27	70,444	70,819

En 2023, les acquisitions d'actifs au titre de droit d'utilisation proviennent principalement de nouveaux contrats de location d'entrepôts aux États-Unis et à Taïwan et de nouveaux contrats de location d'installations mobiles et d'autres équipements de traitement en France et en Norvège, ainsi que de nombreux nouveaux contrats de location plus modestes concernant des voitures de société et d'autres véhicules. En outre, des réévaluations de contrats de location ont augmenté les actifs au titre de droit d'utilisation de €4,8 millions, principalement au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne. L'augmentation des actifs au titre de droit d'utilisation résultant de regroupements d'entreprises (€2,4 millions) est principalement liée à la finalisation de l'affectation du prix d'achat de l'activité de recyclage du verre en Pologne (Krynicky) - voir note 3 *Regroupements d'entreprises*. La perte de valeur est principalement liée à la perte de valeur comptabilisée en Malaisie.

Les regroupements d'entreprises en 2022 concernaient principalement les acquisitions en 2022 de Kremer aux Pays-Bas, Recyverre en France, Bassanetti

en Italie, Echave en Espagne et l'affectation finale du prix d'achat de Solover en France – voir note 3 Regroupements d'entreprises. Les acquisitions en 2022 sont des contrats de location nouvellement conclus, principalement des locations de bureaux en Belgique, des locations de véhicules en Belgique, une location d'usine mobile dans les pays nordiques, des chargeurs sur roues en Espagne et des locations de véhicules aux Pays-Bas. Les réévaluations de contrats de location en 2022 concernent principalement la flotte de wagons au Royaume-Uni, la réévaluation d'un contrat de location pour un entrepôt en Italie et les réévaluations de contrats de location de navires dans les pays nordiques.

Dettes locatives

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
Solde à la fin de l'exercice précédent, tel que déclaré		76,754	70,358
Acquisitions		19,511	11,314
Regroupements d'entreprises	3	188	6,914
Accroissement d'intérêt		2,799	2,636
Paievements		(26,829)	(23,129)
Réévaluation d'un contrat lease		4,826	10,429
Cessions		(1,089)	(148)
Écarts de change		(1,052)	(1,057)
Autres		(508)	(565)
Solde à la fin de l'exercice		74,599	76,754
Courant		53,269	57,233
Non-courant		21,329	19,521

En 2023, les acquisitions des dettes locatives proviennent principalement des nouveaux contrats de location d'entrepôts aux États-Unis et à Taiwan mentionnés ci-dessus et des nouveaux contrats de location d'usines mobiles et d'autres équipements de traitement en France et en Norvège, ainsi que de nombreux nouveaux contrats de location plus modestes concernant des voitures de société et d'autres véhicules. Les réévaluations de contrats de location de €4.8 millions proviennent également de réévaluations au Royaume-Uni, en Suède et en Allemagne, comme mentionné ci-dessus. L'augmentation des paiements de loyers en 2023 (€26.8 millions) par rapport à 2022 (€23.1 millions) s'explique par un plus grand nombre de nouveaux contrats de location en 2023 par rapport 2022.

Les regroupements d'entreprises en 2022 concernent les acquisitions en 2022 en Pologne (Krynicky), aux Pays-Bas (Kremer), en France (Recyverre), en Italie (Bassanetti) et en Espagne (Echave) et la finalisation de l'affectation du prix d'achat de Solover (France) en 2022 - voir note 3 *Regroupements d'entreprises*.

Charges locatives

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE	2023	2022
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations corporelles		24,262	23,636
La charge d'amortissement droit d'utilisation des immobilisations incorporelles		65	19
Pertes de valeur sur droit d'utilisation des actifs	10	135	342
Intérêts débiteurs sur les obligations de location	13	2,799	2,637
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts des ventes)		13,294	10,901
Charges liées aux contrats lease à court terme (incluses dans les coûts administratifs et commerciaux)		254	496
Charges liées aux contrats lease de faible valeur		693	901
Paievements de location variables		1,695	1,934
Montant total comptabilisé en résultat		43,197	40,866

Les charges d'amortissement en 2023 s'élèvent à €24.3 millions (€23.6 millions en 2022). L'augmentation légère par rapport à l'année dernière provient principalement du plus grand nombre de contrats de location additionnels en 2023 par rapport.

En 2023, €43.2 millions ont été comptabilisés en résultat comme charges liées aux contrats de location (€40.9 millions en 2022). Les loyers variables concernent des contrats de location de dépôts où le Groupe peut utiliser des espaces flexibles de stockage et le contrat n'identifie pas d'actif spécifique sous-jacent. Les espaces loués de stockage correspondent toujours aux besoins du Groupe. Les charges de location à court terme en 2023 s'expliquent principalement par les contrats de location à court terme d'autres équipements (pour €5.1 millions). La plus grande partie de ce montant est liée au Royaume-Uni (€3.9 millions)

où l'équipe locale est passée de la location d'une usine mobile à une solution de flotte gérée dans le cadre de laquelle le contrat ne spécifie pas de véhicules individuellement identifiables.

Le Groupe évalue les options de résiliation, de prolongation et d'achat inhérentes aux contrats de location sur une base contractuelle. Dans les cas où la direction est raisonnablement certaine que ces options seront exercées, elles sont prises en compte dans la prolongation ou la réduction de la durée du bail (dans le cas d'options de prolongation ou de résiliation) ou sont considérées comme des paiements futurs au titre de la location dans le cas d'options d'achat. Lorsque la direction estime qu'il n'est pas raisonnablement certain que ces options soient exercées, elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des actifs ou des passifs liés au droit d'utilisation.

33. Information sectorielle

Information générale

Au sein du Groupe Sibelco, le Comité exécutif est l'organe de gestion le plus élevé qui est responsable de l'allocation des ressources aux différents secteurs opérationnels et qui évalue les performances de ces secteurs opérationnels. Le CEO du Groupe, qui fait partie du Comité exécutif, peut annuler les décisions prises par le Comité exécutif en tant qu'équipe et, par conséquent, le CEO du Groupe est considéré comme le Chief-Operating-Decision-Maker (CODM).

Le Groupe Sibelco est organisé en deux régions : "EMEA / APAC" et "Amériques". Les EVP (Executive Vice Presidents) qui gèrent les activités commerciales et opérationnelles des deux régions sont membres du Comité exécutif. L'allocation des ressources et l'évaluation des performances sont effectuées à ces deux niveaux par le CEO du Groupe. L'allocation des ressources et l'évaluation des performances des sous-régions sont effectuées par les EVP (Executive Vice Presidents) responsables des activités commerciales et opérationnelles des deux régions. L'allocation des ressources et l'évaluation des performances à un niveau inférieur (clusters) sont effectuées par les VP (vice-présidents) sous-régionaux.

Chacune des régions susmentionnées est subdivisée en sous-régions. Pour les régions EMEA et APAC, ces sous-régions sont les suivantes :

- Europe centrale et de l'Est
- Europe du Sud
- Royaume-Uni
- Scandinavie
- Europe de l'Ouest
- Ibérie
- Asie-Pacifique (APAC)

Pour la région "Amériques", les sous-régions sont les suivantes :

- Amérique du Nord
- Amérique du Sud

Le Groupe a regroupé plusieurs des sous-régions susmentionnées dans des secteurs à présenter agrégés conformément aux critères d'agrégation visés dans la norme IFRS 8. L'agrégation de secteurs opérationnels en un seul secteur opérationnel agrégé est possible lorsque cette agrégation est cohérente avec le principe fondamental d'IFRS 8, que les secteurs présentent des caractéristiques économiques à long terme similaires et qu'ils sont similaires à chacun des égards suivants :

- La nature des produits et des services
- La nature des processus de production
- Le type ou la catégorie de clients pour leurs produits et services
- Les méthodes utilisées pour distribuer leurs produits ou fournir leurs services, et
- Le cas échéant, la nature de l'environnement réglementaire (banque, assurance, services publics, etc.).

Le Groupe considère qu'il existe deux segments opérationnels agrégés :

1) Europe

- Ce secteur regroupe les secteurs opérationnels suivants : Europe centrale et de l'Est, Europe du Sud, Royaume-Uni, Scandinavie, Europe de l'Ouest, Ibérie.
- Ces secteurs ont des produits et des services de nature similaire, basés sur l'exploitation de carrières de minéraux spécialisés dans l'une des cinq familles de minéraux de base définies dans le plan 2025 : (i) la silice, (ii) les argiles, (iii) les feldspaths, (iv) l'olivine et (v) le calcin de verre (exploitation minière urbaine).

- La nature des processus de production est l'extraction de minéraux, le concassage et la purification ou la séparation mécanique, chimique ou thermique, le tout dans un environnement de récolte.
- Les clients de chacun de ces secteurs opérationnels sont similaires et desservent tous les régions de l'industrie du verre, des peintures et des polymères et de la construction. Toutes les activités sont réalisées avec des clients B2B.
- Tous ces secteurs opérationnels concluent des accords de distribution à long terme avec des clients clés, qui constituent la méthode utilisée pour distribuer les produits.
- Les secteurs opérationnels présentent également de grandes similitudes en ce qui concerne la nature de l'environnement réglementaire. En ce qui concerne la réglementation minière, elle est basée sur la réglementation européenne (par le biais des directives de l'UE) qui est traduite en lois nationales dans les États membres de l'UE. Le Royaume-Uni faisait également partie de l'UE jusqu'au Brexit et dispose donc toujours d'une législation comparable à celle de l'UE. La Norvège n'est pas membre de l'UE, mais elle suit tous les principes de l'UE en matière de réglementation minière et environnementale. Il en va de même pour la Turquie. Les législations russe et ukrainienne sont également très comparables en ce qui concerne les réglementations minières, bien qu'il existe quelques différences dans le domaine de l'environnement en ce qui concerne la biodiversité, les rapports sur l'impact environnemental, etc.

2) Amériques

- Ce secteur regroupe les secteurs opérationnels suivants : Amérique du Nord et Amérique du Sud
- Les Amériques se distinguent de l'Europe pour deux raisons : (1) les Amériques (Amérique du Nord et Amérique du Sud) travaillent dans un environnement en développement, alors que l'Europe est un environnement de récolte et (2) la législation est en substance plus stricte en Europe qu'en Amérique.

Un troisième secteur opérationnel n'est pas regroupé dans l'un de ces deux secteurs agrégés :

3) Asie/Pacific (APAC)

- Bien que l'Asie-Pacifique présente certaines similitudes avec l'Europe en

termes d'environnement réglementaire, le Groupe n'a pas regroupé le secteur opérationnel APAC au sein de l'Europe, car la nature des produits et le type de clients sont différents : L'APAC est la seule sous-région du Groupe Sibelco à produire de la farine de silice, en particulier pour les écrans TFT. En outre, il s'agit également d'un environnement en développement, contrairement à l'environnement de récolte de l'Europe.

- La sous-région APAC sera toutefois présentée dans les "Autres secteurs", car elle n'atteint aucun des seuils quantitatifs requis pour être un secteur à présenter. Le chiffre d'affaires de l'APAC est inférieur à 10 % du chiffre d'affaires combiné et l'EBIT est également inférieur à 10 % du bénéfice combiné déclaré de tous les secteurs opérationnels qui ont déclaré un bénéfice. Par conséquent, l'APAC ne sera pas considérée comme un secteur à présenter.

Information sur les résultats, actifs et passifs

La performance sectorielle est évaluée sur base du profit ou de la perte et est mesurée de manière cohérente avec le profit ou la perte dans les états financiers consolidés. Les indicateurs suivants sont présentés par secteur à déclarer et reflètent les informations communiquées mensuellement au CODM par secteur opérationnel :

- Chiffre d'affaires aux clients externes
- Chiffre d'affaires liés aux transactions avec les autres secteurs opérationnels
- Chiffre d'affaires total
- Chiffre d'affaires Ex-works
- Marge brute
- EBITDA
- Amortissements
- Résultat non-récurrent
- EBIT

L'EBITDA comprend les charges commerciales, administratives et générales (SG&A) telles qu'elles sont déclarées dans les clusters et les SG&A corporatifs tels qu'ils sont distribués aux sous-régions par une clé de répartition basée sur la marge brute.

Le tableau ci-dessous fournit les informations susmentionnées sur le résultat par secteur à déclarer et le rapprochement avec l'état consolidé de la situation

financière :

2023

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE						RÉCONCILIATION		GROUPE
		EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE	AMÉRIQUES	SEGMENTS NON DÉCLARABLES	ÉLIMINATIONS INTER SECTORIELLES	TOTAL	RECLASSEMENT "COMMISSIONS VERSÉES"	AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT	
Chiffre d'affaires pour les clients externes		1,459,989	488,682	147,339	0	2,096,010	8,235	-1	2,104,244
Produits des activités ordinaires avec transactions avec d'autres secteurs d'exploitation		7,139	344	1,019	-8,501	0	0	0	
Chiffre d'affaires total	8	1,467,128	489,025	148,357	-8,501	2,096,010	8,235	-1	2,104,244
Coûts de logistique et d'entreposage		-254,931	-11,935	-9,179	36	-276,009	-	0	-276,009
Chiffre d'affaires départ usine		1,212,197	477,090	139,147	-8,433	1,820,001	8,235	0	1,828,236
Marge brute		368,458	286,317	36,798	-	691,573	-	0	691,573
EBITDA		200,070	201,856	12,569	-	414,496	-	-5	414,491
Dépréciation et amortissement		-126,620	-16,052	-8,572	-	-151,245	-	0	-151,245
Frais de gestion		18,041	-12,630	-5,565	-	-155	-	0	-155
Résultat non récurrent		-3,302	312	-15,505	-	-18,495	-	0	-18,495
EBIT		88,188	173,485	-17,073	-	244,600	-	-6	244,594
Produits financiers	13	-	-	-	-	-	-	45,294	45,294
Charges financiers (-)	13	-	-	-	-	-	-	-75,563	-75,563
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	-	-	-	-	-	-	6,347	6,347
Impôt sur le résultat	14	-	-	-	-	-	-	-62,756	-62,756
Bénéfice (Perte) de l'exercice		-	-	-	-	-	-	157,916	157,916

Note : Les produits intersectoriels sont éliminés lors de la consolidation et sont reflétés dans la colonne "Éliminations intersectorielles". Tous les autres ajustements et éliminations font partie des rapprochements détaillés dans la colonne "Rapprochement".

2022

EN MILLIERS D'EUROS	NOTE						RÉCONCILIATION		GROUPE
		EUROPE, MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE	AMÉRIQUES	SEGMENTS NON DÉCLARABLES	ÉLIMINATIONS INTER SECTORIELLES	TOTAL	RECLASSEMENT "COMMISSIONS VERSÉES"	AUTRES ÉLÉMENTS DE RAPPROCHEMENT	
Chiffre d'affaires pour les clients externes		1,511,649	319,513	173,736	0	2,004,898	4,024	0	2,008,922
Produits des activités ordinaires avec transactions avec d'autres secteurs d'exploitation		18,399	253	1,217	-19,870	0	-	0	
Chiffre d'affaires total	8	1,530,048	319,766	174,953	-19,870	2,004,898	4,024	0	2,008,922
Coûts de logistique et d'entreposage		-325,112	-12,563	-17,234	-	-354,909	-	0	-354,909
Chiffre d'affaires départ usine		1,193,676	307,293	168,816	-19,796	1,649,990	4,024	0	1,654,014
Marge brute		402,717	125,953	36,798	-	574,840	-	0	574,840
EBITDA		238,587	71,255	28,996	-	338,838	-	0	338,838
Dépréciation et amortissement		-126,047	-17,427	-9,526	-	-152,999	-	0	-152,999
Frais de gestion		10,665	-5,573	-5,127	-	-35	-	0	-35
Résultat non récurrent		-35,306	-18	-8,093	-	-43,416	-	0	-43,416
EBIT		87,900	48,236	6,251	-	142,387	-	30	142,417
Produits financiers	13	-	-	-	-	-	-	67,410	67,410
Charges financiers (-)	13	-	-	-	-	-	-	-33,063	-33,063
Quote-part dans le résultat des participations mises en équivalence (nette d'impôt)	18	-	-	-	-	-	-	4,946	4,946
Impôt sur le résultat	14	-	-	-	-	-	-	-50,245	-50,245
Bénéfice (Perte) de l'exercice		-	-	-	-	-	-	131,465	131,465

Note : Les produits intersectoriels sont éliminés lors de la consolidation et sont reflétés dans la colonne "Éliminations intersectorielles". Tous les autres ajustements et éliminations font partie des rapprochements détaillés dans la colonne "Rapprochement".

Informations globales pour le pays de domicile (Belgique) :

- 1) Les actifs non courants, autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés, les actifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi et les droits découlant des contrats d'assurance pour le pays de domicile (Belgique) figurent dans le tableau ci-dessous :

Belgique (pays de domicile)		
EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Immobilisations corporelles	79,910	97,270
Immobilisations incorporelles sauf goodwill	30,248	37,116
Droit d'utilisation des actifs	6,624	6,943
Autres actifs non-courants	7,616	8,138
Total	124,397	149,467

- 2) Chiffre d'affaires réalisé dans le pays de domicile (Belgique) est présenté dans le tableau suivant :

Belgique (pays de domicile)		
EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Chiffre d'affaires produit tiers	125,480	142,774
Revenus de service tiers	552	816
Commissions reçues par des tiers	31	20
Chiffre d'affaires tiers	126,063	143,611

Pour plus d'informations sur le chiffre d'affaires des produits et services et sur le chiffre d'affaires par zone géographique, voir également la note 8 – *Informations détaillées sur le chiffre d'affaires, le coût des ventes et les frais commerciaux, administratifs et généraux.*

Le Groupe n'a pas de client unique (ou de groupe de clients sous contrôle commun) qui contribue à hauteur de 10 % ou plus au chiffre d'affaires du Groupe.

34. Engagements

Engagements d'investissements

Au 31 décembre 2023, le Groupe avait des engagements d'investissements d'immobilisations corporelles (essentiellement des équipements de transformation et des actifs en cours de construction) et d'immobilisations incorporelles s'élevant à €4.4 millions (2022 : €4.0 millions), tous en Europe.

35. Passifs éventuels

Comme il n'est pas rare dans un groupe multinational ayant une empreinte mondiale, Sibelco est défendeur dans un nombre limité de procédures judiciaires pour lesquelles, conformément aux règles comptables applicables, aucune provision financière ne doit être comptabilisée. L'évolution récente de ces litiges n'est pas de nature à avoir un impact matériel raisonnable sur la position du Groupe Sibelco.

L'une de ces procédures judiciaires concerne une demande de dédommagement de la part de M. Ivo Swenters. M. Swenters a formulé diverses accusations concernant l'exploitation par Sibelco des carrières de sable siliceux à Maasmechelen. Ces accusations portent notamment sur le fait que cette exploitation constituerait une rupture de contrat, un enrichissement illégitime et une violation du droit de la concurrence. Aucune plainte au fond de M. Swenters contre Sibelco n'a jamais été acceptée par les tribunaux belges ou par la Commission européenne. Le 30 septembre 2022, la Cour suprême de Belgique (Cour de Cassation) a décidé qu'une plainte devait être rejugée. Cette plainte est maintenant en instance devant la Cour d'appel de Gand, où M. Swenters a déposé une demande de dédommagement d'un montant de 3,22 milliards d'euros. Sibelco a toujours conclu et continue de conclure, sur base de l'avis d'un avocat externe, que les justifications de M. Swenters pour réclamer des dédommagements ne sont pas fondées et que les chances de succès de ses réclamations sont faibles. Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la déclaration de Sibelco publiée le 8 janvier 2024 en réponse à certains articles de presse concernant la plainte de M. Swenters (disponible à l'adresse <https://www.sibelco.com/en/news/sibelco-remains-confident-in-its-position-regarding-the-swenters-claim>).

36. Parties liées

Identification des parties liées

Le Groupe a un lien de parties liées avec ses filiales – voir note 40 *Entités du Groupe*, avec les participations mises en équivalence – voir note 18 *Participations mises en équivalence* et avec ses administrateurs et ses dirigeants.

Transactions avec les participations mises en équivalence

Les prêts aux participations mises en équivalence sont accordés à des conditions de concurrence normale.

2023									
EN MILLIERS D'EUROS	VENTES AUX PARTIES LIÉES	ACHATS DES PARTIES LIÉES	AUTRES PRODUITS DES PARTIES LIÉES	AUTRES CHARGES AUX PARTIES LIÉES	CRÉANCES DES PARTIES LIÉES	DETTES AUX PARTIES LIÉES	PRÊTS AUX PARTIES LIÉES	DIVIDENDES REÇUS DES PARTIES LIÉES	
Glassflake Ltd	71	-	-	-	24	-	-	50	
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	23	-	-	-	-	-	
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	-	1,282	
Sklopisek Strelec AS	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dansand A/S	156	219	-	-	-	-	-	940	
Diatreme Resources Ltd	-	-	-	-	-	-	-	-	
Cape Silica Holdings Pty Ltd	-	-	-	-	-	-	-	-	
Eion Corp.	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	227	219	23	-	24	-	-	2,272	

2022									
EN MILLIERS D'EUROS	VENTES AUX PARTIES LIÉES	ACHATS DES PARTIES LIÉES	AUTRES PRODUITS DES PARTIES LIÉES	AUTRES CHARGES AUX PARTIES LIÉES	CRÉANCES DES PARTIES LIÉES	DETTES AUX P ARTIES LIÉES	PRÊTS AUX PARTIES LIÉES	DIVIDENDES REÇUS DES PARTIES LIÉES	
Glassflake Ltd	113	-	-	-	20	-	-	47	
Maffei Sarda Silicati SRL	-	-	50	-	50	-	-	-	
Ficarex SRO	-	-	-	-	-	-	-	1,179	
Sklopisek Strelec AS	22	-	-	-	-	-	-	-	
Dansand A/S	218	189	-	-	-	-	-	-	
Recyverre SAS	-	-	99	14	-	-	-	-	
Total	353	189	149	14	69	-	-	1,226	

Le Groupe a reçu des dividendes de ses participations mises en équivalence pour un montant total de €2.3 millions (2022 : €1.2 millions) – voir note 18 *Participations mises en équivalence*.

Transactions avec les principaux dirigeants

La charge totale de rémunération comptabilisée dans le résultat en ce qui concerne les membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif s'élève à €35.6 millions en 2023 (2022 : €14.7 millions), y compris des bonus et charges pour des plans d'incitation à long terme qui seront potentiellement versés au cours des prochaines années pour les membres du Comité exécutif – voir la note 27 *Avantages du personnel*, mais à l'exclusion des paiements de bonus à court terme sur l'année de performance 2022. Aucun des principaux dirigeants ne bénéficie d'options sur actions ou de paiements fondés sur des actions.

37. Taux de change

Les taux suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

1 EURO ÉQUIVAUT À:	COURS DE CLÔTURE		COURS MOYEN	
	2023	2022	2023	2022
AUD	1.6263	1.5693	1.6286	1.5109
BRL	5.3618	5.6386	5.4013	5.4370
CAD	1.4642	1.4440	1.4595	1.3696
CNY	7.8509	7.3582	7.6596	7.0800
CZK	24.7240	24.1160	24.0017	24.5660
DKK	7.4529	7.4365	7.4509	7.4396
EGP	34.1445	26.3877	33.1426	20.1783
GBP	0.8691	0.8869	0.8698	0.8528
IDR	17.079.7100	16.519.8200	16.414.5886	15.627.2436
INR	91.9045	88.1710	89.2854	82.7004
JPY	156.3300	140.6600	149.0564	138.0457
KRW	1.433.6600	1.344.0900	1.405.3809	1.358.2196
MYR	5.0775	4.6984	4.8868	4.6285
NOK	11.2405	10.5138	11.3939	10.1029
PLN	4.3395	4.6808	4.5608	4.6862
RUB	98.5913	77.2993	86.6550	71.9656
SEK	11.0960	11.1218	11.3538	10.6304
THB	37.9730	36.8350	37.2855	36.8551
TRY	32.6531	19.9649	23.8985	17.4134
TWD	33.9036	32.6134	33.3218	31.3296
UAH	42.2079	38.9510	39.5473	34.0026
USD	1.1050	1.0666	1.0813	1.0531

38. Événements postérieurs à la date de clôture

Le 15 février 2024, Sibelco a réalisé une offre publique de rachat d'actions propres permettant à Sibelco de racheter 88,989 actions propres (le "**Rachat d'actions**").

La rémunération accordée par Sibelco pour chacune de ces actions propres se compose d'une partie fixe et, dans certaines circonstances, d'une partie variable :

- la composante fixe du prix s'élevait à € 6,850.00 par action et a été payée en trésorerie le 15 février 2024 ;
- la composante variable du prix deviendra exigible si (et seulement si), à tout moment avant le 15 février 2026, Sibelco ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, en une ou plusieurs fois, cède, dans certaines circonstances, tout ou partie de ses actions propres Sibelco ou tout ou partie de son activité dans le quartz de haute pureté, extrait des gisements de Spruce Pine, Caroline du Nord, États-Unis, actuellement détenu par Sibelco North America, Inc. Dans ce cas, la composante variable du prix sera calculée comme indiqué dans le prospectus pour le rachat d'actions (qui a été publié par Sibelco le 18 janvier 2024).

Dans le cadre du rachat d'actions, les deux principaux actionnaires (à l'époque) de Sibelco, à savoir la Fondation STAK Sandrose et le Groupe LL/QW, ainsi que Sibelco et certains administrateurs (actuels et anciens) de Sibelco ont conclu un accord de règlement relatif à tous les litiges en cours entre eux. En vertu de cet accord de règlement, tous les litiges en cours entre les parties à l'accord de règlement ont été réglés (y compris la cessation de toutes les procédures judiciaires engagées par le Groupe LL/QW à l'encontre de Sibelco, de la Fondation STAK Sandrose et de certains administrateurs, dirigeants et actionnaires, ainsi que la renonciation à toute demande reconventionnelle à l'encontre du Groupe LL/QW).

39. Informations sur les missions des commissaires et les frais y afférents

La rémunération pour l'audit global et les autres services rendus par EY et son réseau peut être détaillée comme suit :

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Frais d'audit totaux pour SCR-Sibelco SA et ses filiales	2,350	2,278
Autres services liés à l'audit	116	118
Conseils fiscaux	106	122
Total	2,572	2,518

40. Entités du groupe

Contrôle du Groupe

La maison-mère du Groupe est SCR-Sibelco N.V.-S.A., Anvers, Belgique.

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	2022 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Australie			
Consolidated Rutile Pty Ltd	Brisbane (AU)	100.00%	100.00%
Sibelco Asia Pacific Pty Ltd	Brisbane (AU)	100.00%	100.00%
Sibelco Australia Pty Ltd	Brisbane (AU)	100.00%	100.00%
Sibelco Silica Pty Ltd	Brisbane (AU)	100.00%	100.00%
Stradbroke Rutile Pty Ltd	Brisbane (AU)	100.00%	100.00%
Belgique			
Act&Sorb BV	Houthalen-Helchteren (BE)	100.00%	24.00%
Cofisa NV	Anvers (BE)	100.00%	100.00%
High 5 Recycling Group NV	Anvers (BE)	50.00%	50.00%
Limburgse Berggrinduitbating NV	Anvers (BE)	100.00%	100.00%
Minérale SA	Lodelinsart (BE)	50.00%	50.00%
NZM NV	Dessel (BE)	100.00%	100.00%
Sablières de Mettet SA	Mettet (BE)	100.00%	100.00%
Silfin NV	Anvers (BE)	100.00%	100.00%
Brésil			
Jundu Nordeste Mineracao Ltda	Descalvado (BR)	50.00%	50.00%
Mineração Jundu Ltda	Descalvado (BR)	50.00%	50.00%
Portsmouth Participações Ltda	Descalvado (BR)	50.00%	50.00%
Tansan Industria Química Ltda	Pedra di Indaia (BR)	100.00%	100.00%
Unimin do Brasil Ltda	Jaguaruna (BR)	100.00%	100.00%
Canada			
Separation Rapids Ltd	Toronto, (CAN)	60.00%	-
Chine			
Sibelco Changsu Minerals Co Ltd	Suzhou City (CN)	100.00%	100.00%
Sibelco Shanghai Minerals Trading Co Ltd	Shanghai (CN)	100.00%	100.00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	2022 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
République tchèque			
Kaolin Hlubany AS	Podborany (CZ)	100.00%	100.00%
Danemark			
Sibelco Nordic A/S	Rønne (DK)	100.00%	100.00%
Égypte			
Sibelco Egypt for Industrial Minerals S.A.E	Caïro (EG)	100.00%	100.00%
Sinable for extracting and processing minerals S.A.E	Caïro (EG)	100.00%	100.00%
Estonie			
Sibelco Green Solutions Estonia OÜ	Järvakandi (EE)	100.00%	100.00%
Finlande			
Kalke Oy Ab	Kemiö (FI)	100.00%	100.00%
Sibelco Nordic OY Ab	Kemiö (FI)	100.00%	100.00%
Vectori-South Oy	Kemiö (FI)	100.00%	100.00%
France			
CERES SCEA	Saint-Pierre-lès-Nemours (FR)	100.00%	100.00%
Recyverre Logistique SAS	Crouy (FR)	100.00%	100.00%
SCI Distroff	Avignon (FR)	100.00%	100.00%
Sibelco France SAS	Saint-Pierre-lès-Nemours (FR)	100.00%	100.00%
Sibelco Green Solutions SAS	Crouy (FR)	100.00%	100.00%
Géorgie			
Georgian Minerals Ltd	Tbilisi (GE)	80.00%	80.00%
Allemagne			
Sibelco Deutschland GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100.00%	100.00%
Sibelco Minerals GmbH	Ransbach-Baumbach (DE)	100.00%	100.00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023	2022
		POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Grèce			
Sibelco Hellas Mining SA	Thessaloniki (GR)	100.00%	100.00%
Inde			
Adarsh India Mining Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100.00%	100.00%
Sibelco India Minerals Pvt Ltd	Hyderabad (IN)	100.00%	100.00%
Indonésie			
PT Sibelco Lautan Minerals	Jakarta (ID)	100.00%	100.00%
Italie			
Bassanetti & C S.R.L.	Monticelli d'Ongina (IT)	100.00%	100.00%
Cave Riunite Piacenza Est S.R.L.	Mortizza (IT)	63.53%	59.49%
Centro Raccolta Vetro S.R.L.	Trani (IT)	100.00%	-
Combustion Consulting Italy S.R.L.	Verona (IT)	54.55%	20.00%
Sibelco Green Solutions S.R.L.	Robilante (IT)	90.00%	90.00%
SGS Estate S.R.L.	Antegnate (IT)	100.00%	100.00%
Sibelco Italia S.p.A.	Milano (IT)	100.00%	100.00%
Societa' Agricola B&B S.R.L.	Monticelli d'Ongina (IT)	100.00%	100.00%
Somfer	Cremona (IT)	60.00%	60.00%
Japon			
Sibelco Japan Ltd	Nagoya (JP)	70.00%	70.00%
Luxembourg			
NZM Lux 1 SA	Strassen (LU)	100.00%	100.00%
NZM Lux 2 SA	Strassen (LU)	100.00%	100.00%
NZM Lux 3 SA	Strassen (LU)	100.00%	100.00%
Sibelux SA	Luxembourg (LU)	100.00%	100.00%
Madagascar			
Ambilobe Minerals SRLU	Antananarivo (MA)	100.00%	100.00%
Malaisie			
Sibelco Malaysia Sdn Bhd	Pasir Gudang (MY)	100.00%	100.00%
Tinex Kaolin Corporation Sdn Bhd	Kuala Lumpur (MY)	100.00%	100.00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023	2022
		POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Pays-Bas			
Ankerpoort NV	Maastricht (NL)	100.00%	100.00%
Ankersmit Maalbedrijven BV	Maastricht (NL)	100.00%	100.00%
Ecomineraal BV	Maastricht (NL)	100.00%	100.00%
Eurogrit BV	Vreeswijk (NL)	100.00%	100.00%
Filcom BV	Papendrecht (NL)	100.00%	100.00%
Kremer Beheer B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Kremer Zand B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Kremer Verpakt Zand en Grind B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Kremer Speciaal Zand en Grind B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Kremer B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Quartz Werk B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Sibelco Benelux BV	Heerlen (NL)	100.00%	100.00%
Sibelco Nederland NV	Papendrecht (NL)	100.00%	100.00%
Watts Blake Bearne International Holdings BV	Amsterdam (NL)	100.00%	100.00%
World Ceramic Mineral B.V.	Maastricht (NL)	100.00%	100.00%
Zandzuigbedrijf "Beetse" B.V.	Emmen (NL)	100.00%	100.00%
Norvège			
Sibelco Nordic AS	Lysaker (NO)	100.00%	100.00%
Pologne			
Sibelco Green Solutions Poland Spółka Ackcyjna	Olsztyn (PL)	100.00%	100.00%
Sibelco Poland sp.z.o.o.	Bukowno (PL)	100.00%	100.00%
Portugal			
Sibelco Portuguesa Lda	Rio Maior (PT)	100.00%	100.00%
Singapour			
Sibelco Asia Pte Ltd	Singapore (SG)	100.00%	100.00%
SIKO Pte Ltd	Singapore (SG)	100.00%	100.00%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	2022 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Corée du Sud			
Sibelco Korea Co. Ltd (South Korea)	Chungnam (SK)	100.00%	100.00%
Espagne			
Inversiones Indonesia S.L.	Bilbao (ES)	100.00%	100.00%
Sibelco Clay Trading S.A.	Barcelona (ES)	99.98%	99.98%
Sibelco Minerales Ceramicos SA	Castellon (ES)	99.98%	99.98%
Sibelco Minerales S.L.	Bilbao (ES)	99.98%	99.98%
Suède			
Sibelco Nordic Ab	Habo (SE)	100.00%	100.00%
Suisse			
Sibelco Switzerland GmbH	Pratteln (CH)	100.00%	100.00%
Taïwan			
Sibelco Asia Pte Ltd, Bao Lin Branch	Taichung (TW)	100.00%	100.00%
Sibelco Bao Lin Co Ltd	Taichung (TW)	100.00%	100.00%
Thaïlande			
GTT Holdings Ltd	Amphur Muang (TH)	100.00%	100.00%
Sibelco Minerals (Thailand) Ltd	Amphur Muang (TH)	100.00%	100.00%
Turquie			
Alabanda Madencilik Dis Ticaret AS	Aydin (TR)	99.98%	99.98%
Alinda Madencilik Sanayi Ve Ticaret AS	Aydin (TR)	99.98%	99.98%
Sibelco Turkey Madencilik Tic AS	Aydin (TR)	99.98%	99.98%
Ukraine			
Agrofirma Karavay LLC	Donetsk (UA)	100.00%	100.00%
Donbas Clays PJSC	Donetsk (UA)	100.00%	100.00%
Euromineral LLC	Donetsk (UA)	100.00%	100.00%
Kurdyumovsky Plant of Acid-Proofed Products PJSC	Donetsk (UA)	100.00%	100.00%
LLC Silica Holding	Kyiv (UA)	51.00%	51.00%
Novoselivskiy GZK PJSC (NovoGok)	Kharkiv (UA)	48.36%	48.36%

ENTREPRISES CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	2022 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Royaume-Uni			
Blubberhouses Moor Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Ellastone Investments	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Fordath Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Sibelco Green Solutions UK Limited	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Sibelco Minerals & Chemicals (Holdings) Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Sibelco UK Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Viaton Industries Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
Watts Blake Bearne & Co Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
WBB Eastern Europe Ltd	Sandbach (UK)	100.00%	100.00%
États Unis			
Sibelco North America, Inc	Charlotte (North Carolina, US)	100.00%	100.00%

PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE AU 31 DÉCEMBRE 2023	SIÈGE SOCIAL	2023 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION	2022 POURCENTAGE DE PARTICI- PATION
Australie			
Diatreme Resources Limited	Brisbane (AU)	19.91%	18.64%
Cape Silica Holdings Pty Ltd	Brisbane (AU)	26.80%	-
République tchèque			
Ficarex SRO	Teplice (CZ)	50.00%	50.00%
Sklopisek Strelec AS	Mladejov (CZ)	32.55%	32.55%
Danemark			
Dansand A/S	Silkeborg (DK)	50.00%	50.00%
Italie			
Maffei Sarda Silicati SRL	Florinas (IT)	49.90%	49.90%
Royaume-Uni			
Glassflake Ltd	Leeds (UK)	25.10%	25.10%
États Unis			
Eion Corp	Princeton (New Jersey, US)	12.10%	12.10%

Rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés

Conformément à l'Art. 3:32 du code des sociétés belge
Année comptable 2023

A l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de SCR-Sibelco NV qui se tiendra le 17 avril 2024.

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et le rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2023, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne.

SCR-Sibelco NV est une société basée en Belgique, leader international pour les solutions de matériaux. La Société extrait, transforme et distribue un large portefeuille de minéraux industriels spécialisés et de matériaux recyclés. Le Groupe Sibelco exploite 43 sites de production, a une présence industrielle dans 31* pays, et emploie environ 4.683 personnes.

* Sibelco est présent dans 36 pays au total.

Résultats financiers du groupe

CHIFFRES CLÉS (EN MILLIONS D'EUROS)	2023	2022	CHANGE %
Résultats consolidés			
Chiffre d'affaires	2.104	2.009	5%
EBITDA	414	339	22%
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	19,7%	16,9%	-
EBIT	245	142	72%
Résultat net (quote-part du Groupe)	155	131	18%
Résultat net	158	131	20%
Flux de trésorerie			
Flux de trésorerie opérationnels libres	441	161	174%
Acquisitions / Cessions et terres & réserves	13	(125)	-111%
Financement			
Trésorerie / (dette) nette	381	46	731%
Capitaux propres	1.303	1.206	8%
Données par action			
Résultat par action	357,2	302,0	18%
Dividende (brute)	146,0	117,2	25%
Total des actions	470.170	470.170	0%
Actions propres	35.314	35.314	0%
Rendement du capital employé			
Capitaux employés moyens	2.102	1.935	9%
ROCE (EBIT / Capitaux employés moyens)	11,6%	7,4%	4,3%

Résultats du Groupe

Le chiffre d'affaires rapporté a augmenté de 5% par rapport à l'année précédente pour atteindre EUR 2.104 millions. Les volumes de vente ont baissé de 7,8 % en raison du ralentissement économique mondial, qui a principalement touché le secteur de la construction. L'activité aux États-Unis suit une dynamique différente et, par conséquent, les augmentations de prix sur ce marché ont plus que compensé cette perte de volumes dans les autres régions.

L'EBITDA déclaré a augmenté de 22% pour atteindre EUR 414 millions. Les augmentations de prix ont largement compensé l'inflation du coût des matières premières et la perte de volume. L'augmentation des prix a permis d'atteindre une marge EBITDA de 19,7 %, ce qui représente une amélioration significative par rapport à l'année dernière (16,9 %).

Les activités de Sibelco ont enregistré une charge non récurrente de 18,5 millions d'euros au niveau de l'EBIT. La majeure partie de ce montant est liée à une perte de valeur enregistrée dans nos activités d'incubateurs (EUR 19,0 millions) en raison d'un incident majeur survenu dans l'usine Act&Sorb en Belgique.

Le rendement du capital investi (ROCE) pour les activités poursuivies a été de 11,6 %, y compris la charge d'EBIT non récurrente de EUR 18,5 millions. Ce chiffre est à comparer aux 7,4 % enregistrés en 2022. Sans l'effet non récurrent, le ROCE aurait été de 12,5 %.

Le taux d'impôt effectif total pour le groupe était de 29,3 %.

Le résultat net (part du groupe) s'élève à 155 millions d'euros, contre 131 millions d'euros en 2022.

Gestion des coûts et des prix

Sibelco a procédé à des augmentations de prix au cours de l'année 2023, principalement pour faire face à l'inflation des coûts, mais aussi pour mieux refléter la valeur d'utilisation de notre offre de produits. Les frais généraux et administratifs ont augmenté nominalement et en pourcentage du chiffre d'affaires par rapport à l'année dernière, principalement en raison de l'impact de l'inflation qui a entraîné une augmentation des frais de personnel. En outre, les bons résultats ont entraîné une augmentation des provisions pour les avantages à long terme.

Dépenses en capital et acquisitions

Les dépenses d'investissement totales se sont élevées à EUR 140 millions en 2023, contre EUR 120 millions en 2022. Les principaux investissements de croissance étaient liés au projet d'expansion de Spruce Pine aux États-Unis, à la modernisation des usines et au remplacement des hangars d'argile en vrac au Royaume-Uni et à

divers projets en Belgique, en France (y compris le remplacement des trieuses) et aux Pays-Bas.

Sibelco a réalisé des acquisitions dans ses activités de recyclage du verre et dans une startup italienne d'ingénierie et de licence en 2023 :

En mars 2023, le Groupe a pris le contrôle de la société Centro Raccolta Vetro S.r.l., un recycleur de verre basé à Trani dans le sud de l'Italie.

En décembre 2023, le Groupe a pris le contrôle de Combustion Consulting Italy S.r.l. en acquérant 30 % supplémentaires des actions de cette société. Les premiers 20 % des actions avaient déjà été acquis par le Groupe en décembre 2022, date à laquelle le Groupe n'avait pas encore le contrôle mais seulement une influence notable sur cette société. CCI est une startup italienne d'ingénierie et de licence qui a développé et breveté une nouvelle technologie de fusion du verre.

En outre, le Groupe a constitué une nouvelle entité au Canada, Separation Rapids SRL, avec Avalon Advanced Materials Inc. Le Groupe Sibelco contrôle cette entité grâce à sa participation de 60 % dans cette société. Separation Rapids est un gisement phare de lithium pétaélite qui, outre ses utilisations traditionnelles sur les marchés du verre et de la céramique, peut, grâce à de nouveaux procédés technologiques innovants, produire économiquement du lithium de qualité batterie EV à grande échelle.

Flux de trésorerie et financement

Sibelco a généré des flux de trésorerie positifs au cours de l'année, grâce à un bon EBITDA et à une évolution très positive du fonds de roulement. Cette évolution positive du fonds de roulement a été soutenue par d'importants paiements anticipés reçus aux États-Unis au quatrième trimestre 2023. Le total des flux de trésorerie opérationnels libres (ajustés pour le leasing) a atteint 441 millions d'euros pour le Groupe (EUR 161 millions en 2022). Ajusté des effets des paiements anticipés reçus en 2023 de la part des clients et de l'utilisation en 2023 des paiements anticipés reçus en 2022, le flux de trésorerie opérationnel libre aurait été de EUR 153 millions.

En tenant compte de l'impact sur la trésorerie des acquisitions, des investissements dans les terrains et réserves et des paiements d'intérêts, de EUR 51 millions de paiements de dividendes, de l'impact des taux de change et des changements de périmètre, il en résulte une augmentation nette de la trésorerie de EUR 376 millions (diminution nette de la trésorerie de EUR 43 millions en 2022). La position de trésorerie nette à la fin de l'année est donc restée très solide, à EUR 381 millions, contre EUR 46 millions au 31 décembre 2022. L'augmentation de la position de trésorerie nette s'explique par le flux de trésorerie disponible de EUR 376 millions, les pertes de trésorerie liées aux changements de périmètre (EUR -15 millions) et d'autres éléments tels que les effets de change, le crédit-bail et autres (EUR -26 millions).

Le Groupe a sécurisé son accès au financement futur en renouvelant en 2023 sa facilité de crédit renouvelable (RCF).

Dividende

Le Conseil d'administration proposera un dividende de EUR 146,0 par action pour l'ensemble de l'année 2023, qui sera soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle d'avril 2024. Cela représente une augmentation de 25 % par rapport à 2022 et reflète la confiance du Conseil d'administration dans le potentiel de génération de flux de trésorerie de Sibelco à l'avenir.

Perspectives

Les activités de Sibelco en Europe et Apac ont bien démarré en 2024, avec des perspectives de stabilité et sans signes clairs d'une nouvelle baisse, mais à des niveaux d'activité faibles. Le déstockage qui a affecté les résultats du second semestre 2023 semble avoir pris fin. Dans les Amériques, l'activité continue de se développer de manière dynamique, tant en Amérique du Nord qu'en Amérique du Sud. Nous nous attendons à ce que cela se poursuive tout au long de l'année 2024.

La croissance de Sibelco en Amérique du Nord et du Sud s'est poursuivie au cours du premier trimestre de 2024. Nous nous attendons à ce qu'elle se poursuive tout

au long de l'année. Sur la base de la forte croissance attendue de notre activité HPQ, Sibelco prévoit une augmentation significative de son EBITDA. À ce stade précoce de l'année, Sibelco semble être sur la bonne voie pour atteindre un EBITDA de EUR 630 millions en 2024, en conformité avec l'indication dans le prospectus publié pour le rachat d'actions récemment effectué.

Technologie et innovation

La technologie et l'innovation sont au cœur de notre stratégie Sibelco 2025, qui soutient des projets autour de trois objectifs clés :

- maximiser la valeur de nos actifs mondiaux et de nos ressources minérales
- atteindre les objectifs de durabilité et protéger notre licence d'exploitation
- assurer la croissance grâce à de nouvelles solutions et de nouveaux processus en matière de matériaux

Une grande partie de notre travail de recherche et de développement se concentre sur le rôle des matériaux de Sibelco dans la lutte contre le changement climatique. L'investissement continu dans la technologie et l'innovation nous a permis de devenir la première entreprise de recyclage du verre en Europe et le premier fournisseur mondial de quartz de haute pureté pour l'industrie solaire photovoltaïque, qui connaît une croissance rapide. Cette année a vu la première utilisation à grande échelle de l'olivine de Sibelco pour la séquestration du carbone, démontrant ainsi le potentiel passionnant de ce minéral polyvalent en tant que solution importante de décarbonisation.

Tout en travaillant à la réalisation de nos propres objectifs de réduction des émissions de carbone, nous aidons nos clients à atteindre les leurs. Dans notre laboratoire du verre à Dessel, par exemple, nos experts trouvent des moyens pour les fabricants de réduire la quantité d'énergie utilisée dans le processus de fusion du verre en utilisant différentes combinaisons de matières premières existantes et nouvelles.

Le succès de la technologie et de l'innovation exige un flux continu de nouveaux talents. C'est pourquoi nous sommes fiers de soutenir une équipe d'étudiants belges en ingénierie dans leur quête fructueuse de la voiture solaire la plus rapide

du monde. En plus de remporter un deuxième titre consécutif au Bridgestone World Solar Challenge, l'équipe a gagné le prix de l'innovation pour un aileron rotatif qui a augmenté la stabilité de la voiture tout en améliorant l'efficacité énergétique. Parallèlement à notre programme de recrutement de diplômés, le parrainage des étudiants souligne l'engagement de Sibelco à soutenir une nouvelle génération de talents qui se consacrent à la recherche de solutions innovantes pour un avenir plus vert.

Rapport sur la gestion des risques

Gestion des risques financiers

Aperçu

Le Groupe est exposé aux risques suivants du fait de son utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit
- risque de change
- risque de taux d'intérêt
- le risque de liquidité
- risque lié aux matières premières

Cette note présente des informations sur l'exposition du groupe à chacun des risques susmentionnés, sur les objectifs, les politiques et les procédures du groupe en matière de mesure et de gestion des risques, ainsi que sur la gestion du capital par le groupe. D'autres informations quantitatives figurent dans les présents états financiers consolidés.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles.

On considère qu'il n'y a pas d'exposition significative en raison de la non-exécution possible des contreparties aux instruments financiers, autres que les créances commerciales et autres créances détenues par le Groupe.

Compte tenu du grand nombre de clients dispersés à l'échelle internationale, le groupe a une concentration limitée du risque de crédit en ce qui concerne ses créances commerciales et autres.

Ce type de risque financier est géré de manière décentralisée.

Le Groupe constitue une provision pour dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues en ce qui concerne les créances commerciales et autres (voir la méthode comptable h) Instruments financiers et la note 31 *Instruments financiers*).

Risque de change

Le Groupe est exposé à différents types de risques de change :

- la traduction
- économique
- transactionnel

Le Groupe n'a actuellement aucune couverture documentée d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Le risque économique est le risque que la position concurrentielle de l'entreprise soit affectée par les fluctuations des taux de change.

L'exposition transactionnelle concerne les obligations contractuelles libellées dans des monnaies étrangères autres que la monnaie fonctionnelle.

Le Groupe a adopté une politique de gestion de ces risques.

L'exposition économique peut être couverte au niveau de l'entité dans des conditions strictes et dans un délai limité. La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est alors appliquée.

Les risques transactionnels sont systématiquement couverts lorsqu'ils sont significatifs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré pour la dette financière nette consolidée du groupe avec pour objectif principal de garantir le coût à moyen terme.

Pour ce faire, le Groupe gère ce risque de manière centralisée, en se basant sur l'évolution de la dette financière nette consolidée du Groupe. La connaissance de cette dette est assurée par un reporting régulier, qui décrit la dette financière de chaque entité et en indique les différentes composantes et caractéristiques.

Le Département de trésorerie du Groupe donne régulièrement des conseils au Comité Exécutif à cet égard.

Risque de liquidité

Pour garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, le groupe, en plus de sa trésorerie disponible, dispose de plusieurs lignes de crédit non engagées et engagées dans plusieurs devises et pour des montants considérés comme adéquats pour les besoins de financement actuels et à court terme.

Risque lié aux matières premières

Compte tenu de la forte dépendance à l'égard de l'énergie (principalement le gaz et l'électricité) dans le processus de production et de la grande volatilité des prix de l'énergie, en particulier depuis le début de la guerre en Ukraine, le groupe a modifié sa stratégie de couverture en mettant en place un modèle de couverture long to short avec des couloirs cibles de couverture étroits. Les couvertures sont prises sur une période de 4 ans. Par conséquent, en particulier pour les durées les plus longues, le groupe a conclu des contrats de couverture financière de l'énergie qui sont désignés comme des couvertures de flux de trésorerie très efficaces, afin de couvrir ce risque lié aux matières premières.

Gestion du risque opérationnel

Les principaux programmes d'assurance collective sont les suivants :

- Assurance responsabilité civile générale et produits, couverte par un panier d'assureurs différents

- Assurance contre les dommages matériels et les pertes d'exploitation, souscrite auprès d'un assureur noté A, couvrant toutes les principales usines de production dans le monde.
- Assurance responsabilité environnementale mondiale (ELI), couvrant les risques de pollution et d'atteinte à l'environnement.
- l'assurance des administrateurs et dirigeants, qui couvre les administrateurs et dirigeants de Sibelco et de toutes ses sociétés affiliées
- Assurance maritime, couvrant tous les transports par voie d'eau.

Sibelco fait également appel au marché de l'assurance pour couvrir les risques spécifiques de certaines de ses activités non récurrentes et pour couvrir les risques pour lesquels l'assurance est obligatoire.

Certains risques sont également partiellement assurés par la captive de réassurance de Sibelco, car nous considérons qu'ils sont mieux contrôlés et gérés que la moyenne du marché. Une partie des risques liés aux biens, à la responsabilité civile, à l'indemnisation des accidents du travail et au fret maritime, en deçà d'un certain seuil, est conservée au sein de la captive.

Pour de plus amples informations sur la gestion des risques d'entreprise et la manière dont les risques sont identifiés et évalués, nous nous référons à la section sur l'audit interne du rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 février 2024, Sibelco a réalisé une offre publique de rachat d'actions propres dans le cadre de laquelle Sibelco a racheté 88.989 actions propres (le "Rachat d'actions"). La rémunération accordée par Sibelco pour chacune de ces actions propres se compose d'une partie fixe et, dans certaines circonstances, d'une partie variable :

- la composante de prix fixe s'élevait à EUR 6.850,00 par action et a été payée en espèces le 15 février 2024 ;

- la composante variable du prix serait due si (et seulement si), à tout moment avant le 15 février 2026, Sibelco ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, en une ou plusieurs fois, cède, dans certaines circonstances, tout ou partie de ses actions propres Sibelco ou tout ou partie de son activité dans le quartz de haute pureté, extrait des gisements de Spruce Pine, Caroline du Nord, USA, actuellement détenu par Sibelco North America, Inc. Dans ce cas, la composante variable du prix sera calculée comme indiqué dans le prospectus pour le rachat d'actions (qui a été publié par Sibelco le 18 janvier 2024).

Dans le cadre du rachat d'actions, les deux principaux actionnaires (à l'époque) de Sibelco, à savoir la STAK Sandrose Foundation et le Groupe LL/QW, ainsi que Sibelco et certains administrateurs (actuels et anciens) de Sibelco ont conclu un accord de règlement relatif à tous les litiges en cours entre eux. En vertu de cet accord de règlement, tous les litiges en cours entre les parties à l'accord de règlement ont été réglés (y compris la cessation de toutes les procédures judiciaires engagées par le Groupe LL/QW à l'encontre de Sibelco, de la STAK Sandrose Foundation et de certains administrateurs, dirigeants et actionnaires, ainsi que la renonciation à toute demande reconventionnelle à l'encontre du Groupe LL/QW).

Les membres du Conseil d'administration souhaitent remercier l'ensemble du personnel de SCR-Sibelco NV et les employés du monde entier pour leurs efforts dévoués en vue d'atteindre nos objectifs.

Anvers, 14 mars 2024

Signé par les membres du conseil d'administration

Rapport du commissaire



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Borsbeeksebrug 26
B - 2600 Antwerpen (Berchem)

Tel: +32 (0) 3 270 12 00
ey.com



EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
Borsbeeksebrug 26
B - 2600 Antwerpen (Berchem)

Tel: +32 (0) 3 270 12 00
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables (formant ensemble les « Comptes Consolidés », et qu'inclus au pages 71 à 179 dans la section du Rapport Financier 2023), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables (formant ensemble les « Comptes Consolidés », et qu'inclus aux pages 71 à 179 dans la section du Rapport Financier 2023), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 11 exercices consécutifs.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 11 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 3.070.112 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 157.916 (en milliers).

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion

Opinion sans réserve

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 3.070.112 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 157.916 (en milliers).

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre

opinion

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions .

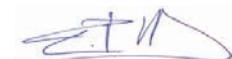
Anvers, le 15 mars 2024

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Christoph Oris
Partner

* Agissant au nom d'une SRL



Eric Van Hoof
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

24C00050

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de SCR-Sibelco NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société SCR-Sibelco NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que les annexes contenant des informations significatives sur les méthodes comptables (formant ensemble les « Comptes Consolidés », et qu'inclut aux pages 71 à 179 dans la section du Rapport Financier 2023), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 20 avril 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 11 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de SCR-Sibelco NV, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, contenant des informations significatives sur les méthodes comptables, dont le total l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 3.070.112 (en milliers) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 157.916 (en milliers).

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's") telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre



États financiers statutaires 2023

Bilan

Du 31 décembre 2023

Actif

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022	EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
ACTIFS IMMOBILISES	1,999,082	1,882,957	ACTIFS CIRCULANTS	121,742	110,628
Immobilisations incorporelles	26,228	32,634	Créances à plus d'un an	2,583	3,440
Immobilisations corporelles	40,917	38,250	Créances commerciales	3	-
Terrains et constructions	10,343	10,041	Autres créances	2,580	3,440
Installations, machines et outillage	8,765	8,748	Stocks et commandes en cours d'exécution	5,357	5,455
Mobilier et matériel roulant	1,759	942	Stocks	5,357	5,455
Autres immobilisations corporelles	892	1,041	Approvisionnements	2,563	3,326
Immobilisations corporelles en cours et acomptes versés	19,158	17,478	En-cours de fabrication	184	321
Immobilisations financières	1,931,937	1,812,073	Produits finis	2,600	1,805
Entreprises liées	1,924,740	1,807,354	Marchandises	10	3
Participations	1,915,662	1,798,959	Acomptes versés	-	-
Créances	9,078	8,395	Créances à un an au plus	98,179	91,145
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	7,090	4,616	Créances commerciales	92,574	83,888
Participations	7,090	4,616	Autres créances	5,605	7,257
Autres immobilisations financières	107	103	Placements de trésorerie	5,123	5,608
Actions et parts	59	59	Actions propres	3,971	3,971
Créances et cautionnements en numéraire	48	44	Autres placements	1,152	1,637
			Valeurs disponibles	392	473
			Comptes de régularisation	10,108	4,507
			TOTAL DE L'ACTIF	2,120,824	1,993,585

Passif

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	1,662,600	1,503,814
Capital	25,000	25,000
Capital souscrit	25,000	25,000
Primes d'émission	12	12
Plus-values de réévaluation	324	324
Réserves	1,637,256	1,478,404
Réserve légale	2,500	2,500
Réserves indisponibles	4,223	4,223
<i>Pour actions propres</i>	3,971	3,971
<i>Autres</i>	252	252
Réserves immunisées	19,348	19,348
Réserves disponibles	1,611,185	1,452,333
Subventions en capital	8	74
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	27,680	2,225
Provision pour risques et charges	27,680	2,225
Pensions et obligations similaires	710	730
Obligations environnementales	1,259	1,195
Autres risques et charges	25,711	300

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
DETTES	430,544	487,546
Dettes à plus d'un an	95,399	72,410
Dettes financières	95,399	72,410
<i>Autres emprunts</i>	95,399	72,410
Dettes à un an au plus	331,506	408,613
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	142,060	260,572
Dettes financières	35	699
<i>Autres emprunts</i>	35	699
Dettes commerciales	61,032	59,360
<i>Fournisseurs</i>	61,032	59,360
Dettes fiscales, salariales et sociales	15,491	30,796
<i>Impôts</i>	2,236	2,385
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	13,255	28,411
Autres dettes	112,888	57,186
Comptes de régularisation	3,639	6,523
TOTAL DU PASSIF	2,120,824	1,993,585

État des résultats

au 31 décembre 2023

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Ventes et prestations	217,116	218,226
Chiffre d'affaires	109,401	125,640
Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	658	(403)
Production immobilisée	-	2,841
Autres produits d'exploitation	107,009	90,145
Produits d'exploitation non récurrents	48	2
Coût des ventes et des prestations	(250,880)	(226,622)
Approvisionnements et marchandises	(11,592)	(18,204)
<i>Achats</i>	(11,049)	(18,559)
<i>Variations des stocks</i>	(543)	354
Services et biens divers	(129,202)	(120,354)
Rémunérations, charges sociales et pensions	(41,054)	(46,999)
"Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles"	(14,774)	(13,818)
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	(213)	(713)
Provisions pour risques et charges	(25,455)	312
Autres charges d'exploitation	(28,590)	(26,845)
Les charges opérationnelles non récurrentes	-	-

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Resultat d'exploitation Profit (Perte)	(33,764)	(8,396)
Produits financiers	284,761	104,298
Produits des immobilisations financières	41,522	77,012
Produits des actifs circulants	886	402
Autres produits financiers	21,420	1,561
Le résultat financier non récurrent	220,933	25,323
Charges financières	(23,582)	(94,195)
Charges des dettes	(15,314)	(4,867)
Autres charges financières	(4,268)	(2,476)
Charges financières non récurrentes	(4,000)	(86,852)
Resultat de l'exercice avant impôts Profit (Perte)	227,415	1,707
Impôts sur le résultat	(5)	(82)
Impôts	(5)	(82)
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-	-
Profit (Perte) de l'exercice	227,409	1,625
Profit (Perte) de l'exercice à affecter	227,409	1,625

Notes afférentes aux états financiers statutaires

Résumé des règles de comptabilisation

Les règles de comptabilisation ont été établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 relatif aux comptes annuels des entreprises.

I. Immobilisations incorporelles

- Logiciel : comptabilisé à sa valeur d'acquisition. Les amortissements sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur une période de 3 à 5 ans.
- Droits d'émission : d'après les dispositions légales belges en matière de comptes annuels, les droits d'émission octroyés ou reçus doivent être comptabilisés comme des immobilisations incorporelles.

Si ces droits ont été achetés sur le marché, ils doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Dans le cas où ils ont été achetés à une valeur inférieure ou reçus à titre gracieux, ces droits peuvent être comptabilisés à leur valeur nominale ou à zéro. Aucun amortissement ne peut leur être associé, mais ils sont soumis à un test de dépréciation.

II. Immobilisations corporelles : comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire ou dégressive

Les investissements à partir de 2020 ne sont amortis que linéairement.

Les pourcentages d'amortissement annuels sont :

- Bâtiments : 5 - 14,28 %
- Terrains pour exploitation : 7,14 %
- Machines et installations : 10 - 20 %
- Équipement informatique : matériel 20 - 33,33 %
- Mobilier et matériel de bureau : 20 %
- Parts de remplacement : 20 - 33,33 %
- Matériel roulant : 20 - 33,33 %
- Aménagement des immeubles en location : 5 - 11,11 %
- Coûts préliminaires à l'exploitation d'une carrière : 7,14 %

III. Immobilisations financières

Les participations sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Des moins-values sont appliquées aux réductions de valeur durables.

IV. En l'absence de critères juridiques qui permettent d'identifier les transactions avec les parties liées en dehors des conditions normales de marché, aucune information n'a pu être incluse dans la rubrique VOL-Kap 6.15

V. Stocks :

- Produits finis : comptabilisés selon leurs coûts de fabrication directs, sauf si ces derniers sont supérieurs au prix de vente net.
- Les biens de consommation, matières auxiliaires et articles à la vente sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition (FIFO), sauf si cette valeur est supérieure au prix du marché.

VI. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les réductions de valeur dans le cas de créances douteuses sont comptabilisées et déduites des postes de l'actif auxquels elles sont afférentes.

VII. Conversion de devises étrangères

Les créances et dettes en souffrance libellées en devises étrangères sont comptabilisées en fonction du taux de change applicable à la date du bilan. Les opérations en devises étrangères reprises au compte de résultat sont converties selon des taux qui se rapprochent des taux de change réels en vigueur au moment de l'opération en question.

Les résultats des taux de change sont comptabilisés comme résultats financiers nets.

VIII. Provisions

Pour satisfaire aux prescriptions légales en la matière, des provisions doivent être constituées pour couvrir les frais de pensions de retraite et autres obligations.

Restructuration de carrière : en ce qui concerne la remise en état de terrains exploités, nous sommes soumis à des obligations de la part de diverses autorités. Une provision doit être constituée dans ce contexte sur la base d'une estimation très détaillée.

IX. Cash pooling : la plupart des disponibilités (compte courant) sont sujettes à un « zero-balancing » quotidien. Elles sont présentées au bilan 41 et aux comptes 48.

X. Instruments financiers :

Les instruments financiers sont utilisés pour couvrir les risques d'intérêt et de change.

En ce qui concerne la couverture des intérêts, conformément aux principes comptables applicables dans le cadre des opérations de couverture, les fluctuations tant positives que négatives de la valeur du marché de l'instrument financier ne sont pas reprises dans le résultat au terme de la période. S'il est question d'instruments financiers spéculatifs, seules les dettes latentes sont reprises dans le résultat, selon la méthode Lower of Cost or Market. Ces moins-values latentes sont présentées au passif sur les comptes de régularisation et sur les autres coûts financiers. Conformément au principe de prudence, les plus-values latentes ne sont pas considérées comme des revenus acquis et ne sont donc pas reprises dans le résultat.

Les contrats à terme pour la couverture des fluctuations des taux de change des devises étrangères à la fin de l'exercice comptable sont réévalués au taux de change officiel en vigueur au terme de l'exercice.

XI. Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges liés à l'aliénation d'un bien seront rattachés à l'exercice au cours duquel l'essentiel des risques sur le bien est transféré à l'acquéreur. Le transfert de l'essentiel des risques correspondra en principe au transfert de la propriété sur le bien ou, s'il en est dissocié, au transfert des risques de perte ou de détérioration du bien.

En ce qui concerne les prestations de services, les produits et les charges liés à la prestation seront rattachés à l'exercice au cours duquel l'essentiel de la prestation est accompli.

Les charges seront reconnues au fur et à mesure qu'elles sont générées. Les charges facturées qui sont à charge de l'exercice suivant seront imputées dans une compte de régularisation à l'actif.

Rapport du Conseil d'Administration sur les états financiers statutaires

Conformément à l'Art. 3:6 du code des sociétés belge
Année comptable 2023

**A l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de SCR-Sibelco NV qui
se tiendra le 17 avril 2024.**

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de soumettre à votre approbation les états financiers statutaires pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 et le rapport sur les activités de la Société et de ses filiales.

Pour l'exercice 2023, les états financiers consolidés ont été établis et publiés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par la Commission européenne. Les états financiers statutaires ont été établis conformément aux GAAP belges.

SCR-Sibelco NV est une société belge qui combine ses activités industrielles nationales dans trois grandes installations de production de sable siliceux et ses participations et sa gestion de filiales toutes spécialisées dans l'extraction, la production et la distribution d'une large gamme de minéraux industriels de haute qualité, situées dans 31 pays à travers le monde.

Résultat financier statutaire

EN MILLIERS D'EUROS	2023	2022
Compte de résultats condensé		
Ventes et prestations	217.116	218.226
Coût des ventes et des prestations	(250.880)	(226.622)
Bénéfice/(Perte) d'exploitation	(33.764)	(8.396)
Résultat financier	261.179	10.103
Bénéfice/(Perte) de la période avant impôts	227.415	1.707
Impôts sur le revenu	(5)	(82)
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	227.409	1.625
Autres éléments clés du bilan		
Immobilisations financières	1.931.937	1.812.073
Immobilisations corporelles et incorporelles	67.145	70.884
Autres actifs	121.742	110.628
Total des actifs	2.120.824	1.993.585
Capital et réserves	1.662.600	1.503.814
Dettes	458.224	489.771

Ventes et prestations

Les ventes et prestations sont constitué du chiffre d'affaires (EUR 109 millions) et des autres produits d'exploitation (EUR 107 millions). Le chiffre d'affaires a diminué de EUR 16,2 millions et a été compensé par l'augmentation des autres produits d'exploitation de EUR 16,9 millions.

Notre usine de Dessel reste le principal contributeur (67%) au chiffre d'affaires total. La demande de notre produit à haute valeur ajoutée, la Cristobalite, a encore diminué en raison d'une réduction structurelle de la demande mondiale. Les ventes d'autres produits de silice sont restées au même niveau.

Les principales composantes des autres produits d'exploitation sont les frais de gestion et d'informatique qui sont refacturés à toutes les filiales de Sibelco. L'augmentation est due à la hausse des frais de gestion.

Coûts des ventes et prestations

Les coûts des ventes et des prestations se sont élevées à EUR 250,9 millions, soit EUR 24,3 millions de plus qu'en 2022. Les principales différences concernent les coûts énergétiques (EUR +3,2 millions), les frais de conseil (EUR +4,3 millions) et les coûts de personnel (augmentation des charges à payer pour les plans d'incitation à long terme et les primes).

Résultat financier

Les produits financiers pour 2023 s'élèvent à EUR 284,8 millions et se composent de produits financiers récurrents pour EUR 63,8 millions et de produits financiers non récurrents pour EUR 220,9 millions. Les produits de dividendes (EUR 41 millions) constituent l'essentiel des produits financiers récurrents. Les produits non récurrents sont le résultat de réductions de valeur sur les participations de Sibelco North America (EUR 197,3 millions), Unimin do Brasil (EUR 15,2 millions) et WBB International Holding (EUR 7,7 millions) qui ont été annulées.

Les charges financières pour 2023 s'élèvent à EUR 23,6 millions. Elles se composent principalement des charges d'intérêts sur les dettes pour EUR 15,3 millions et d'un coût non récurrent résultant d'une nouvelle réduction de valeur sur la participation d'Act & Sorb (EUR 4 millions).

Bilan

Le total des actifs de la SCR-Sibelco atteint EUR 2,1 milliards. Un total de EUR 1,9 milliard concerne le portefeuille d'investissements financiers. Le portefeuille a augmenté de EUR 123,8 millions. Nous avons investi dans de nouvelles participations dans Separation Rapids pour EUR 34,9 millions, dans Combustion Consulting Italy S.R.L pour EUR 8,1 millions, dans Avalon Advanced Materials pour EUR 7,1 millions et dans Eion Corporation pour EUR 2,6 millions. En outre, il y a eu une augmentation de capital dans Sibelco Green Solutions SAS pour EUR 20 millions et une réduction de capital dans Sibelco North America pour EUR 179 millions. La participation dans Solover de EUR 30,3 millions a été vendue au sein du Groupe. D'autre part, des réductions de valeur ont été reprises pour un total de EUR 220 millions, sur Sibelco North America, Unimin do Brasil et WBB international Holdings et une nouvelle réduction de valeur a été enregistrée sur Act & Sorb pour EUR 4 millions.

Au niveau des immobilisations corporelles et incorporelles, des investissements de EUR 12,7 millions ont été enregistrés, principalement des activations liées aux systèmes informatiques (EUR 5,3 millions) (logiciels et matériel), des acquisitions de terrains (EUR 0,6 million), des droits d'émission achetés (EUR 2,3 millions) et du matériel de production (EUR 4,7 millions).

Les créances commerciales ont augmenté de EUR 8,7 millions, en raison des montants refacturés à nos filiales pour les frais de gestion et les frais informatiques à la fin de l'année 2023.

Le passif total a diminué de EUR 31,5 millions pour atteindre EUR 458,2 millions en 2023. Les prêts à notre banque interne (Silfin) ont diminué de EUR 96 millions, tandis que les dettes sociales ont augmenté de EUR 10,4 millions. Les autres dettes ont augmenté de EUR 55,7 millions en raison de l'émission d'actions dans Separation Rapids pour EUR 30 millions et d'un dividende plus élevé que l'année dernière.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 15 février 2024, Sibelco a réalisé une offre publique de rachat d'actions propres dans le cadre de laquelle Sibelco a racheté 88.989 actions propres (le "Rachat d'actions"). La rémunération accordée par Sibelco pour chacune de ces actions propres se compose d'une partie fixe et, dans certaines circonstances, d'une partie variable :

- la composante de prix fixe s'élevait à EUR 6.850,00 par action et a été payée en espèces le 15 février 2024 ;
- la composante variable du prix serait due si (et seulement si), à tout moment avant le 15 février 2026, Sibelco ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, en une ou plusieurs fois, cède, dans certaines circonstances, tout ou partie de ses actions propres Sibelco ou tout ou partie de son activité dans le quartz de haute pureté, extrait des gisements de Spruce Pine, Caroline du Nord, USA, actuellement détenu par Sibelco North America, Inc. Dans ce cas, la composante

variable du prix sera calculée comme indiqué dans le prospectus pour le rachat d'actions (qui a été publié par Sibelco le 18 janvier 2024).

Dans le cadre du rachat d'actions, les deux principaux actionnaires (à l'époque) de Sibelco, à savoir la STAK Sandrose Foundation et le Groupe LL/QW, ainsi que Sibelco et certains administrateurs (actuels et anciens) de Sibelco ont conclu un accord de règlement relatif à tous les litiges en cours entre eux. En vertu de cet accord de règlement, tous les litiges en cours entre les parties à l'accord de règlement ont été réglés (y compris la cessation de toutes les procédures judiciaires engagées par le Groupe LL/QW à l'encontre de Sibelco, de la STAK Sandrose Foundation et de certains administrateurs, dirigeants et actionnaires, ainsi que la renonciation à toute demande reconventionnelle à l'encontre du Groupe LL/QW) et la renonciation aux réclamations faites par le Groupe LL/QW.

Pour plus de détails sur l'activité des organes de la Société en ce qui concerne le Rachat d'Actions, se référer à la section sur le Conseil d'Administration.

Instruments financiers

La SCR-Sibelco NV peut utiliser des instruments financiers dérivés - tels que des swaps d'intérêt et des swaps de change - exclusivement pour gérer l'exposition aux taux d'intérêt et aux taux de change. En outre, la SCR-Sibelco utilise des couvertures de matières premières pour couvrir son exposition aux fluctuations des prix du gaz et de l'électricité. La SCR-Sibelco NV n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et ne les émet pas dans ce but.

Gestion des risques financiers

Hormis le risque de crédit lié aux créances commerciales et autres détenues par la société, aucun risque important n'est considéré comme existant en vertu de la non-exécution possible dans le chef des contreparties aux instruments financiers.

La société est exposée aux risques de change résultant des créances et dettes commerciales et autres en devises étrangères. Les risques de change sont systématiquement couverts lorsqu'ils sont significatifs.

Le risque de taux d'intérêt est géré pour la position financière nette de la société avec l'objectif principal de garantir le coût à moyen terme.

En outre, du fait de son activité opérationnelle, la société est exposée à la fluctuation des prix de l'énergie.

Afin de garantir la liquidité et la flexibilité financière à tout moment, l'entreprise dispose, en plus de sa trésorerie disponible, de plusieurs lignes de crédit dont les montants sont considérés comme adéquats pour les besoins de financement actuels et à court terme.

Technologie & innovation

La technologie et l'innovation sont au cœur de notre stratégie Sibelco 2025, qui soutient des projets autour de trois objectifs clés :

- maximiser la valeur de nos actifs mondiaux et de nos ressources minérales
- atteindre les objectifs de durabilité et protéger notre licence d'exploitation
- assurer la croissance grâce à de nouvelles solutions et de nouveaux processus en matière de matériaux

Une grande partie de notre travail de recherche et de développement se concentre sur le rôle des matériaux de Sibelco dans la lutte contre le changement climatique. L'investissement continu dans la technologie et l'innovation nous a permis de devenir la première entreprise de recyclage du verre en Europe et le premier fournisseur mondial de quartz de haute pureté pour l'industrie solaire photovoltaïque, qui connaît une croissance rapide. Cette année a vu la première utilisation à grande échelle de l'olivine de Sibelco pour la séquestration du carbone, démontrant ainsi le potentiel passionnant de ce minéral polyvalent en tant que solution importante de décarbonisation.

Tout en travaillant à la réalisation de nos propres objectifs de réduction des émissions de carbone, nous aidons nos clients à atteindre les leurs. Dans notre laboratoire du verre à Dessel, par exemple, nos experts trouvent des moyens pour les fabricants de réduire la quantité d'énergie utilisée dans le processus de fusion du verre en utilisant différentes combinaisons de matières premières existantes et nouvelles.

Le succès de la technologie et de l'innovation exige un flux continu de nouveaux talents. C'est pourquoi nous sommes fiers de soutenir une équipe d'étudiants belges en ingénierie dans leur quête fructueuse de la voiture solaire la plus rapide du monde. En plus de remporter un deuxième titre consécutif au Bridgestone World Solar Challenge, l'équipe a gagné le prix de l'innovation pour un aileron rotatif qui a augmenté la stabilité de la voiture tout en améliorant l'efficacité énergétique. Parallèlement à notre programme de recrutement de diplômés, le parrainage des étudiants souligne l'engagement de Sibelco à soutenir une nouvelle génération de talents qui se consacrent à la recherche de solutions innovantes pour un avenir plus vert.

Circonstances qui peuvent avoir une influence significative sur le développement de la société

Sibelco suit de près les développements géopolitiques en Europe, en Asie et aux Etats-Unis. En fonction de l'évolution de chacun de ces environnements, les activités et le développement du Groupe peuvent être affectés de manière significative ou non.

Profil de risque

Le caractère mixte de SCR-Sibelco NV, ses activités en tant que holding et groupe industriel, la répartition géographique de ses participations et investissements, ainsi que le large portefeuille de produits et la diversification, se traduisent par un profil de risque sain et bien équilibré.

Le Conseil d'Administration n'a connaissance d'aucun risque ou incertitude important auquel la société est confrontée et pour lequel aucune provision ou précision n'a été incluse dans les comptes annuels du 31 décembre 2023. Nous renvoyons au rapport de gestion des risques qui fait partie des comptes consolidés pour une description plus détaillée de l'analyse et de la gestion des risques.

Gouvernance d'entreprise

Le présent rapport contient des informations sur la gouvernance au cours de l'année 2023 au niveau des différents organes de l'entreprise, et couvre des faits spécifiques concernant l'assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration et ses différents comités, y compris le comité ad hoc mis en place par le Conseil d'Administration durant l'exercice.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV est l'organe suprême du groupe Sibelco. Il est assisté d'un Comité d'audit, d'un Comité de Rémunération et de Nomination et d'un Comité du développement durable.

Pouvoirs et réunions

Le Conseil d'Administration exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et les statuts de la Société. En outre, conformément au règlement du Conseil d'Administration et de la gouvernance, les pouvoirs suivants sont spécifiquement réservés au Conseil d'Administration :

- la détermination/approbation de la stratégie générale de l'entreprise. Cela inclut le pouvoir de déterminer les questions stratégiques importantes au sein de la société, d'approuver les plans, les budgets annuels et autres et les changements structurels importants (y compris toute acquisition ou cession d'actions, d'activités, d'actifs stratégiques, d'une société ou d'une activité), ainsi que la responsabilité des relations entre la société et ses actionnaires. La stratégie générale est formulée en étroite collaboration avec le Comité exécutif (ExCo), sous la direction du CEO ;
- l'adoption/établissement des comptes annuels statutaires et consolidés de la société pour approbation par l'assemblée générale et l'approbation du rapport annuel. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration doit :
 - approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques pour la société et le groupe établi par l'ExCo, et surveiller la mise en œuvre du cadre et l'utilisation des ressources disponibles à cet effet ;
 - assurer l'intégrité et la divulgation en temps utile des états financiers de la société et du groupe ; et
 - superviser le travail du commissaires aux comptes et superviser la fonction d'audit interne ;
- la convocation et l'organisation des assemblées générales de la société ;
- l'élection du Président du Conseil d'Administration et l'approbation de la répartition des responsabilités entre le Président et le CEO ;
- définir la mission, les pouvoirs, la composition et la rémunération du comité d'audit, du comité de rémunération et de nomination et des autres comités du Conseil d'Administration qu'ils décident de créer, et nommer et révoquer les membres de ces comités du Conseil d'Administration ;
- le suivi et l'examen de l'efficacité des comités du Conseil d'Administration ;
- la détermination de la structure, des pouvoirs et les devoirs de l'ExCo de la Société. Cela comprend principalement la nomination, la révocation et la rémunération du CEO et des autres membres de l'ExCo, ainsi que la formulation des critères selon lesquels l'ExCo gèrera le Groupe ;
- la supervision des performances de l'ExCo : le Conseil d'Administration sera guidé dans sa tâche de supervision par le Président avec l'aide des comités du Conseil d'Administration. À la fin de chaque trimestre, le directeur général informe le Conseil d'Administration, de manière très détaillée, de l'évolution et des perspectives de la société. Le directeur général fournit au Conseil d'Administration, au moins deux fois par an, des rapports de suivi concernant

- les principaux programmes stratégiques de la Société ;
- La cooptation de nouveaux directeurs en cas de vacance.

Élection des membres du Conseil d'Administration et composition du Conseil

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une période de trois ans.

En avril 2023, les actionnaires ont renouvelé les cinq mandats des membres du Conseil d'Administration qui arrivaient à échéance à ce moment-là : Argali Capital BV, avec comme représentant permanent M. Pascal Emsens, Soverin SA, avec comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe, Zuyfin SRL, avec comme représentant permanent M. Evrard van Zuylen, Pierre Nothomb SRL, avec comme représentant permanent M. Pierre Nothomb, et M. Christoph Grosspeter. Ces mandats ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2026.

Le Conseil a été informé de la démission de M. Walter Emsens pour le 25 avril 2023, après avoir été membre du Conseil pendant dix-huit ans, succédant à son père M. Gaëtan Emsens en 2005. Le Conseil a exprimé sa reconnaissance et sa gratitude pour les bons et loyaux services que M. Emsens a rendus à la Société pendant toutes ces années.

Ce mandat étant vacant, le Conseil a coopté, lors d'une réunion spéciale tenue le 8 mai 2023, Boplicity BVBA, avec son représentant permanent M. Paul Depuydt, pour un mandat - en tant qu'administrateur indépendant - jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire, qui se tiendra en 2024, complétant ainsi la durée normale du mandat vacant.

En raison de ce changement, la composition du Conseil d'Administration de SCR-Sibelco NV au 31 décembre 2023 était la suivante :

		Nomination	Echéance du présent mandat
IDw Consult BVBA	Bert De Graeve (rep. perm.)	22/04/2015	2024
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	3/04/2020	2025
	France de Sadeleer	22/04/2015	2024
Cytifinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	20/04/2016	2025
Argali Capital BV	Pascal Emsens (rep. perm.)	19/04/2017	2026
Boplicity BVBA	Paul Depuydt	08/05/2023	2024
	Christoph Grosspeter	27/04/2011	2026
	Kerstin Konradsson	21/04/2021	2024
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	26/06/2017	2024
Pierre Nothomb SRL	Pierre Nothomb (rep. perm.)	20/04/2022	2026
	Jean-Marc Ueberecken	7/06/2005	2025
Zuyfin SRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	30/04/2008	2026
	Srinivasan Venkatakrisnan	21/04/2021	2024
Soverin SA	Michel Verhaeghe de Naeyer (rep. perm.)	27/04/2011	2026

Présence des membres du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration s'est réuni treize fois, soit par une réunion physique, soit par téléconférence. En septembre 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni en Turquie, combinant la réunion stratégique annuelle et la réunion régulière du Conseil d'Administration avec une visite de l'usine turque de feldspath d'Alipasa à Çine. Les treize réunions du Conseil comprenaient les cinq réunions régulières du Conseil, ainsi que huit réunions supplémentaires convoquées pour traiter de sujets spécifiques nécessitant l'attention des membres du Conseil, y compris un certain nombre de réunions consacrées au rachat d'actions pour lequel, en plus du travail effectué par le Conseil dans son ensemble, un comité ad hoc du Conseil a été mis en place (voir la section sur le comité ad hoc du Conseil p. 203 du présent rapport).

Tous les membres du Conseil d'Administration ont participé régulièrement aux réunions :

Participation

Idw Consult bvba	Bert De Graeve (rep. perm.)	13/13
	Christoph Grosspeter	12/13
Zuyfin SRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	13/13
	France de Sadeleer	12/13
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	13/13
	Jean-MarcJeberecken	10/13
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	13/13
	Kerstin Konradsson	13/13
Cytifinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	12/13
Soverin SA	Michel Verhaeghe (rep. perm.)	11/13
Argali Capital BVBA	Pascal Emsens (rep. perm.)	13/13
Boplicity BVBA	Paul Depuydt (rep. perm.)	9/13
	Pierre Nothomb (rep. perm.)	11/13
Pierre Nothomb SRL	Srinivasan Venkatakrishnan	13/13
	Walter Emsens	3/13

Avant le début de chaque réunion, une vérification des conflits d'intérêts a été effectuée, afin de s'assurer qu'aucun des membres du Conseil d'Administration n'était en conflit avec les sujets à l'ordre du jour tels qu'annoncés dans la convocation à la réunion. De temps en temps, un membre du Conseil d'Administration s'est abstenu de participer à la discussion par précaution pour ne pas enfreindre les règles relatives aux conflits d'intérêts. Dans un cas, un conflit d'intérêts, conformément à l'article 7:96 de l'CSB, s'est produit et les membres du Conseil d'Administration ont appliqué la procédure légale (voir p. 206 pour un extrait).

Chaque ordre du jour du Conseil contenait des sujets spécifiques à l'ExCo qui ont été discutés en présence des membres de l'ExCo qui ont apporté des éclaircissements et des détails sur les questions abordées

Chaque réunion du Conseil d'Administration s'est terminée par une session à huis clos, à laquelle seuls les membres du Conseil d'Administration et le secrétaire général ont assisté.

Les sujets récurrents à l'ordre du jour du Conseil comprenaient, entre autres, les rapports et recommandations des comités, le rapport du CEO, les performances

et les questions de sécurité, les fusions et acquisitions, les programmes d'investissement nouveaux et en cours, la position des réserves de la société, les performances financières et opérationnelles de la société, la composition du Comité exécutif, l'agenda exécutif et la rémunération du Comité exécutif, l'examen des litiges, les enquêtes auprès des employés, le suivi des progrès de l'intégration de la stratégie ESG de la société, la rétention des talents et l'état d'avancement du programme de transformation Sibelco 2025.

Compte tenu de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, et en pleine conformité avec le régime des sanctions imposées au niveau international, le Conseil d'administration a décidé de céder les participations du Groupe dans ses activités en Russie.

Rémunération des membres du Conseil

Pour plus d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration, il convient de se référer au rapport de rémunération figurant plus loin dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Evaluation du Conseil

Le Conseil d'Administration procède régulièrement à l'évaluation de son fonctionnement et de celui de ses différents comités. L'évaluation du Conseil d'administration 2023 a été menée au cours du premier semestre 2023 avec le soutien externe de Guberna. Les résultats et les conclusions ont fait l'objet d'une discussion approfondie et d'un rapport détaillé au Conseil d'administration lors de sa réunion de juin 2023.

Comité pour le développement durable

Le Conseil d'Administration a mis en place en 2022 un comité de durabilité dont la mission est d'assister le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- conseiller le Conseil d'Administration sur la définition de la stratégie et des priorités du groupe en matière de développement durable ;
- recommander au Conseil d'Administration le cadre, les politiques et les indicateurs clés de performance appropriés en matière de développement durable et superviser leur mise en œuvre par la direction de temps à autre ;

- recommander au Conseil d'Administration un cadre permettant d'intégrer les priorités en matière de développement durable dans les processus clés du groupe, tels que les fusions et acquisitions, le T&I, l'évaluation et la gestion des risques matériels ;
- conseiller le Conseil d'Administration sur d'éventuels programmes d'incitation au développement durable pour le groupe ;
- Contrôler les notations de durabilité et l'étalonnage des performances ; soutenir la direction dans les évaluations de l'importance relative, les consultations des parties prenantes, la définition des priorités et des objectifs ;
- recommander au Conseil d'Administration le format et le contenu appropriés pour le rapport annuel sur le développement durable, qui fera partie - ou non - du rapport annuel et de toute autre information externe obligatoire ou volontaire sur la stratégie de développement durable du Groupe ;
- recommander au Conseil d'Administration des options de financement durable (obligation verte) ;
- superviser le budget de l'engagement communautaire et les principes d'attribution ;
- recommander des moyens d'améliorer le positionnement et l'image de marque de Sibelco en tant que champion du développement durable et de la communauté, tant en interne qu'en externe.

Au cours de l'exercice 2023, première année complète de son fonctionnement, le Comité pour le développement durable était composé des membres du Conseil d'administration suivants : Mme Kerstin Konradsson (présidente du Comité), Mme France de Sadeleer, ASSaPP NV avec le représentant permanent M. Jean-Louis de Cartier de Marchienne et Argali Capital BV, avec le représentant permanent M. Pascal Emsens.

Les autres personnes assistant régulièrement à ces réunions étaient : IDw Consult BV ayant M. Bert De Graeve comme représentant permanent, président du Conseil d'administration, Hilmar Rode, CEO du Groupe, Ian Sedgman, Chief Strategy & Business Development Officer, Cathy Blervacq, VP Sustainability, et la secrétaire intérimaire du Comité Mme Sandrine Besnard-Corblet, Chief Legal Officer.

En 2023, le Comité s'est réuni trois fois. Les principaux sujets à l'ordre du jour du Comité pour le développement durable comprenaient les rapports sur le

développement durable, la charte du Comité pour le développement durable, la directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité (Sustainability Due Diligence Directive), l'analyse comparative des entreprises comparables en matière de développement durable, l'approfondissement de la circularité, l'examen et les objectifs des indicateurs clés de performance, la gestion de l'eau, la mise à jour de la stratégie de développement durable et les perspectives.

Tous les membres du Comité ont participé à toutes les réunions :

		Participation
	Kerstin Konradsson	3/3
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	3/3
	France de Sadeleer	3/3
Argali Capital BV	Pascal Emsens (rep. perm.)	3/3

Comité de Rémunération et de Nomination

Ce comité conseille le Conseil d'Administration en ce qui concerne :

- la nomination et la reconduction des membres du Conseil d'Administration et de l'ExCo, après une évaluation en bonne et due forme ;
- la politique de rémunération la plus appropriée et l'analyse comparative, ainsi que la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du comité exécutif, y compris les règles relatives aux primes et aux incitations à long terme, ainsi que les principales conditions d'emploi et de cessation d'emploi ;
- la divulgation des montants des rémunérations des administrateurs et des dirigeants ;
- le budget approprié pour la formation des employés et le suivi du développement de carrière et de la planification de la succession appliqués dans l'entreprise.

Le Comité de rémunération était composé des membres du Conseil d'administration suivants : Calavon Finance SAS, avec comme représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue (Président du Comité), M. Walter Emsens jusqu'en mai 2023, Mme Kerstin Konradsson et Soverin SA, avec comme représentant permanent M. Michel Verhaeghe de Naeyer. ASSaPP NV, avec comme représentant permanent M. Jean-Louis de Cartier de Marchienne, a été désignée

pour remplacer M. Walter Emsens pour la durée restante du mandat au sein du Comité des rémunérations.

Les autres personnes assistant régulièrement à ces réunions sont les suivantes IDW Consult BV, avec M. Bert De Graeve comme représentant permanent, président du Conseil d'Administration, Hilmar Rode, CEO du Groupe, et Karine Parent, CHRO du Groupe.

Le Comité de rémunération s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2023. Il a notamment examiné le STIP/LTIP et les KPI, la politique des ressources humaines, la rétention des talents, les nominations au Conseil d'administration et à l'ExCo, l'évaluation et la rémunération, les effectifs de référence pour l'ExCo et l'ELT, ainsi que l'enquête auprès des employés.

Tous les membres du comité ont participé à toutes les réunions :

		Participation
Calavon Finance SAS	Jean-Pierre Labroue (rep. perm.)	10/10
Soverin SA	Michel Verhaeghe de Naeyer (rep. perm.)	10/10
	Kerstin Konradsson	10/10
ASSaPP NV	Jean-Louis de Cartier de Marchienne (rep. perm.)	10/10

Comité d'audit

Les principales fonctions et responsabilités du comité d'audit sont les suivantes :

- 1) surveiller le processus d'information financière et recommander l'approbation des états financiers semestriels et annuels, y compris l'examen et la recommandation pour l'approbation de tout communiqué de presse sur les résultats ;
- 2) contrôler l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ; examiner le processus de détermination de l'appétit pour le risque ;
- 3) contrôler la fonction d'audit interne et son efficacité et approuver le plan d'audit interne et examiner les rapports et les résultats d'audit interne importants ;
- 4) suivre et évaluer le contrôle légal des comptes annuels et consolidés de l'entreprise et donner suite aux questions et recommandations formulées par les auditeurs externes ;

- 5) examiner l'indépendance du commissaire, en particulier lorsqu'il fournit à la société des services supplémentaires, examiner le plan d'audit et l'étendue des travaux et examiner les conclusions de l'audit externe.

Les quatre membres non exécutifs du Conseil d'administration qui composent le Comité d'audit sont : M. Srinivasan Venkatakrisnan (président du Comité), Cytifinance SA avec M. Michel Delloye comme représentant permanent, Argali Capital BV avec M. Pascal Emsens comme représentant permanent, et Zuyfin SRL, avec M. Evrard van Zuylen van Nyevelt comme représentant permanent, et avec cette composition, il dispose des connaissances et de l'expérience financières requises par la Charte du Comité d'audit.

Les autres personnes suivantes ont assisté régulièrement à ces réunions : IDW Consult BV, avec M. Bert De Graeve comme représentant permanent, Hilmar Rode, CEO du groupe, Frédéric Deslypere, CFO du Groupe, Rich Lepoutre, VP Internal Audit, et Christoph Oris et Eric Van Hoof en tant que représentants permanents de le commissaire, Ernst & Young Bedrijfsrevisoren.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Les sujets récurrents abordés par le Comité d'audit étaient les principaux risques et le profil de risque de la Société, le plan d'audit interne, les questions liées aux systèmes d'information, les indicateurs clés de performance annuels, la gestion des risques et les contrôles internes, la gestion des risques d'entreprise, les éléments de base du programme de transformation (Sibelco 2025), la politique de délégation de pouvoirs, l'assurance des états financiers, les perspectives de performance financière, ainsi que plusieurs approfondissements présentant un intérêt pour le Comité d'audit. Chaque session du Comité comprenait une séance à huis clos avec le commissaire.

Tous les membres du comité ont assisté à toutes les réunions du comité :

		Participation
Argali Capital BVBA	Pascal Emsens (rep. perm.)	4/4
Cytifinance SA	Michel Delloye (rep. perm.)	4/4
Zuyfin SRL	Evrard van Zuylen van Nyevelt (rep. perm.)	4/4
	Srinivasan Venkatakrisnan	4/4

Fonction d'Audit

La mission première de l'audit interne est d'offrir des évaluations impartiales et objectives au CEO, au Conseil d'Administration et au Comité d'audit concernant l'efficacité, l'efficacité et la stabilité des processus et des contrôles du Groupe Sibelco pour la gestion des risques et la réalisation des objectifs. En outre, il confirme que le Groupe Sibelco opère selon les normes éthiques les plus élevées et en accord avec ses valeurs.

La fonction d'audit interne est assurée par le département d'audit interne et de gestion des risques, qui relève directement du directeur financier et qui a un accès direct au Président du Conseil d'Administration et au Président du Comité d'audit. En outre, l'auditeur interne assiste à chaque réunion du comité d'audit. Le commissaire du Groupe Sibelco est EY Bedrijfsrevisoren BV (IRE N° B00160), avec des représentants permanents Christoph Oris (IRE N° A02341) et Eric Van Hoof (IRE N° A02075).

Au cours de l'exercice 2023, les honoraires d'EY Bedrijfsrevisoren BV pour l'exercice 2023 ont été structurés comme suit :

EN EURO	2023	2022
Total des honoraires d'audit de SCR-Sibelco et de ses filiales	2.350.000	2.278.000
Autres services relatifs à l'audit	116.000	118.000
Services relatifs à la fiscalité	106.000	122.000
Total	2.572.000	2.518.000

Cadre de contrôle interne

À la demande du Conseil d'Administration et du comité d'audit, la direction, en partenariat avec l'audit interne, a élaboré un cadre de contrôle interne complet. Ce cadre comprend des éléments essentiels tels que les politiques et les normes du groupe, une définition claire des rôles et des responsabilités, la délégation d'autorité, la séparation des tâches, la mise en œuvre de normes minimales de contrôle interne pour des risques spécifiques et un suivi régulier par le biais d'une auto-évaluation annuelle des contrôles en ligne. Toutes les entités de Sibelco sont tenues de respecter le cadre de contrôle interne et de documenter la conformité à ces principes fondamentaux.

Audit interne mondial

À la demande du comité d'audit, la stratégie globale d'audit interne se concentre sur les points suivants :

- l'amélioration de la maturité des contrôles internes et de la gestion des risques ;
- ajouter de la valeur et améliorer les opérations de Sibelco en partageant les meilleures pratiques basées sur les expériences/compétences internes et externes ;
- une communication et un partage continu avec toutes les parties prenantes au sein de l'organisation ;
- se concentrer sur les activités clés de l'entreprise et renforcer l'audit basé sur le risque ;
- l'intégration de la « réalisation des coûts et des bénéfices » dans ses missions d'audit et son approche consultative : pragmatique avec un accent sur l'atténuation des risques, les contrôles internes, la normalisation/ harmonisation des processus et l'efficacité.

Toutes les activités d'audit sont basées sur le risque. L'audit interne exécute des audits thématiques, revues opérationnelles, des audits ad hoc basé sur le risque du management, à l'appui de la réalisation de la stratégie. Le plan d'audit interne global est annuellement examiné et approuvé par le Comité d'audit.

Gestion du risque d'entreprise

Le cadre de gouvernance de Sibelco a été établi à la demande du Conseil d'Administration et du Comité d'audit. Il reflète la philosophie de Sibelco en matière de risque et aide à gérer efficacement les risques par le biais du processus de gestion des risques de l'entreprise, coordonné par le vice-Président de l'audit interne et de la gestion des risques du groupe. Elle garantit que les informations relatives à la gestion des risques sont communiquées de manière appropriée et servent de base à la prise de décision et à la responsabilisation à tous les niveaux pertinents de l'organisation de Sibelco. La gouvernance s'applique aux entités de Sibelco et est intégrée dans le cadre du programme de gestion des risques d'entreprise dans l'ensemble de l'organisation, conformément au « modèle des trois lignes de défense ». Ce modèle établit une distinction entre les fonctions qui détiennent et gèrent les risques, les fonctions qui supervisent les risques et les fonctions qui fournissent une assurance indépendante. Les risques sont classés en cinq catégories : Stratégique,

Marché, Opérations, Finance et ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Les principaux risques sont évalués et classés en fonction de leur impact et de leur probabilité. La responsabilité est attribuée et des plans d'action (y compris des échéances) sont définis avec l'Exco et les responsables fonctionnels afin d'atténuer davantage les risques identifiés.

Politique de lancement d'alertes (*whistleblowing*)

Conformément à la législation en vigueur et à notre politique de lancements d'alerte établie en 2022, Sibelco a mis en place une ligne de signalement pour signaler d'éventuelles violations des lois, du Code de conduite de Sibelco ou d'une politique de l'entreprise. Cette ligne de signalement est supervisée par un tiers impartial, ce qui garantit un traitement confidentiel et, si la partie concernée le souhaite, anonyme des informations. Accessible à tous les employés de Sibelco, à toutes les parties prenantes et à tous les membres du public, la ligne de signalement est un instrument essentiel de responsabilisation. Les rapports entrants sont contrôlés et traités par le Département de la conformité de Sibelco. En outre, Sibelco a mis en œuvre une politique de non-représailles afin de favoriser un environnement dans lequel les employés et les parties prenantes se sentent en sécurité lorsqu'ils font part de leurs préoccupations.

Rachat d'actions – Comité ad hoc du Conseil

Compte tenu d'un certain nombre de litiges et de contentieux en cours, un comité ad hoc a été créé le 19 avril 2023 afin d'aider le Conseil à élaborer des propositions de règlement entre LL/Quarwerke Group (LL/QW), Sibelco, les actionnaires de référence de Sibelco et certaines autres parties, en vue de régler les litiges en cours et de permettre à LL/QW de cesser d'être un actionnaire de Sibelco, y compris dans le cadre d'un Rachat d'actions. Les actionnaires de la Société ont donné leur accord au Rachat d'Actions lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 2024. (voir événements postérieurs à la clôture de l'exercice, p. 195 du présent rapport).

Lors de sa constitution, le Comité ad hoc était composé des membres indépendants suivants du Conseil d'administration de la Société : Srinivasan Venkatakrisnan (Président du Comité), Kerstin Konradsson, et Jean-Louis de

Cartier de Marchienne. A partir du 29 août 2023, Paul Depuydt a rejoint ce Comité en tant que membre.

La mission du Comité était entre autres de soutenir le Conseil afin d'élaborer des propositions pour régler les différends susmentionnés, qui ont donné lieu à l'événement du Rachat d'Actions. Dans l'accomplissement de ses tâches, le Comité a travaillé avec la direction et les conseillers de la Société et a assisté le Conseil dans la préparation de la prise de décision.

Au cours de l'année 2023, le Comité a tenu un total de 20 réunions et a présenté 12 rapports au Conseil d'administration en séance plénière.

Comité exécutif

Le 19 avril 2023, et conformément à l'article 22 des nouveaux statuts de la Société, le Conseil d'administration a créé un comité exécutif/ExCo ("executief comité/ comité de direction") auquel il a délégué certains de ses pouvoirs de gestion et d'exploitation.

Les objectifs de l'ExCo sont les suivants :

- Assurer un rendement durable à nos actionnaires ;
- Assurer la croissance continue du Groupe.

Les responsabilités de l'ExCo sont notamment les suivantes :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la stratégie du groupe et de chacune de ses composantes et secteurs d'activité ;
- l'élaboration et le suivi des plans à court et à long terme, ainsi que le suivi des résultats des différents secteurs d'activité et des opérations régionales du groupe ;
- la mise en œuvre des contrôles internes sur la base du cadre de contrôle interne et de gestion des risques approuvé par le Conseil d'Administration ;
- la préparation des comptes annuels en vue de leur présentation au Conseil d'Administration et de leur divulgation en temps utile.

L'ExCo assume, sous la direction du CEO, la gestion quotidienne de la Société et des composantes du Groupe (régions et sous-régions). Il agit sous la supervision du Conseil d'administration et est chargé de mettre en œuvre les décisions de ce dernier.

L'ExCo fonctionne comme un organe collégial sous la direction du CEO, qui est l'interface principale entre le Conseil d'administration et l'ExCo. Le CEO est soutenu dans l'exercice de ses fonctions par les autres membres de l'ExCo.

Pour les questions relevant de l'autorité de l'ExCo, la Société est valablement représentée auprès des tiers par la signature conjointe de deux membres de l'ExCo.

Au début de l'année précédant l'adoption des nouveaux statuts en avril 2023, le Comité exécutif a fonctionné de la même manière que les années précédentes et, conformément aux décisions antérieures, les membres du Comité exécutif ont commencé à exercer leurs fonctions par l'intermédiaire d'une entité juridique pour laquelle ils agissent en tant que représentants permanents.

Conformément aux nominations du 19 avril 2023, la composition du Comité exécutif était la suivante, et Achille Njike a rejoint le Comité exécutif le 1er juillet 2023 :

Composition du Comité Exécutif (ExCo)

Entité juridique	Représentant permanent		Nomination
Hilmar Rode BV	Hilmar Rode	Chief Executive Officer	19/04/2023
Solomon Baumgartner – Aviles BV	Solomon Baumgartner-Aviles	EVP Operations Europe & APAC and Chief Industrial Officer	19/04/2023
SBesnard-Corblet BV	Sandrine Besnard-Corblet	Chief Legal Officer	19/04/2023
Frédéric Deslypere General Management Services BV	Frédéric Deslypere	Chief Financial Officer	19/04/2023
Paolo Gennari BV	Paolo Gennari	EVP Commercial Europe & APAC and Chief Commercial Officer	19/04/2023
Karine Parent BV	Karine Parent	Chief Human Resources Officer	19/04/2023
Jair Rangel BV	Jair Rangel	EVP Commercial Americas	19/04/2023
Ian Sedgman BV	Ian Sedgman	Chief Strategy & Business Development Officer	19/04/2023
	Achille Njike	EVP Operations Americas	01/07/2023

Assemblée Générale annuelle en 2023

La Société a tenu son Assemblée Générale Ordinaire, immédiatement suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le mercredi 19 avril 2023 lors d'une réunion en personne, avec de nombreuses présentations et une session de questions-réponses. Au cours de cette assemblée des actionnaires, des informations ont été données, entre autres, sur les performances financières de l'entreprise, y compris le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le ROCE et le Cash Flow, le programme de transformation Sibelco 2025, les performances en matière de sécurité, la situation en Russie et en Ukraine et ses implications pour Sibelco, les évolutions du marché, les investissements de croissance, l'agenda ESG et la main-d'œuvre de Sibelco. En outre, les actionnaires ont reçu des informations sur le dividende et la politique de dividende, la gouvernance actuelle de l'entreprise et sa rémunération, ainsi que sur les nouveaux membres du Conseil d'Administration proposés à l'élection.

Tous les points de l'ordre du jour de l'assemblée ont été traités et les points de l'ordre du jour nécessitant une décision des actionnaires ont été votés. Toutes les décisions ont été approuvées par les actionnaires à la majorité des voix, y compris le rapport concernant la décharge spéciale à M. Hans-Josef Grehl qui n'a pas obtenu la décharge lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2022, mais qui a néanmoins reçu la décharge sur la base du rapport spécial du Conseil d'administration.

En outre, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin d'adopter les statuts de la Société mis en conformité avec le nouveau Code belge des sociétés et des associations. La loi exigeait que cette adaptation ait lieu avant le 1er janvier 2024. La plupart des principes statutaires ont été maintenus dans les nouveaux statuts, à l'exception du modèle de gouvernance de la Société qui a été transformé en un modèle de gestion moniste.

Actions et dividendes

Le capital social de SCR-Sibelco est représenté par un total de 470.170 actions sans valeur nominale, dont, au 31 décembre 2023, 406.997 (86,56 %) actions nominatives inscrites au registre des actionnaires de la société et 63.173 (13,44

%) actions dématérialisées détenues à titre privé sur des comptes-titres par l'intermédiaire de banques. Des informations sur les actions propres figurent à la note 25. Alors que le rachat d'actions du 15 février 2024 n'a pas modifié le nombre d'actions émises (470.170), l'équilibre entre les actions nominatives et dématérialisées était, au 16 février 2024, de 328.573 (69,88 %) actions nominatives et 141.597 (30,12 %) actions dématérialisées.

Chaque action donne droit à un dividende qui est déclaré chaque année conformément à une politique de dividende.

Le dividende pour 2021 et 2022 est resté stable au niveau du dividende brut de base convenu de EUR 117,2 par action.

Le contexte de Sibelco ayant fondamentalement changé, il ne serait pas dans l'intérêt de la société d'appliquer la politique existante dans le cadre actuel de l'allocation du capital, qui a été fortement modifié. Le Conseil d'administration a donc décidé de s'écarter de la dernière politique de dividende approuvée et de proposer aux actionnaires de la Société de distribuer un dividende de EUR 146,-/action pour l'exercice 2023.

En ce qui concerne les transactions d'actions, le Conseil d'Administration a adopté en 2016 une politique sur les délits d'initiés qui prévoit des périodes fermées et éventuellement des périodes restreintes.

Communication avec les actionnaires

Outre les informations communiquées pendant et avant l'Assemblée Générale annuelle formelle des actionnaires, les actionnaires ont reçu d'autres informations et nouvelles sur les activités et les résultats de l'entreprise par le biais de diverses communications tout au long de l'année.

Les actionnaires ont été invités à assister à une webcast en mars, août et décembre 2023 afin de recevoir les principaux points des résultats de l'année 2022, les résultats semestriels de 2023 et le rachat d'actions, respectivement. À ces occasions, un communiqué de résultats et des présentations ont également été rendus publics sur le site web de la Société.

En outre, les actionnaires inscrits sur la liste de diffusion de la lettre d'information électronique de la société ont également reçu trois lettres d'information spécifiques décrivant en détail les activités de la Société, avec des nouvelles et des mises à jour générales, ainsi que des communications spécifiques sur le rachat d'actions et d'autres sujets. Ces informations et annonces ont également été publiées dans la section "Investisseurs" du site web de la société.

Les actionnaires peuvent s'inscrire à tout moment à cette liste de diffusion, soit par l'intermédiaire du site web, soit par l'intermédiaire de l'adresse suivante : shareholder@sibelco.com.

Conflit d'intérêts conseil d'administration de Sibelco

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'administration a appliqué l'Art. 7:96 du Code des sociétés sur les conflits d'intérêts lors de sa réunion du 7 décembre 2023 (voir également la page Comité ad hoc). Un extrait du procès-verbal de cette réunion du Conseil est reproduit ci-dessous :

"...

Constatations générales

Tous les administrateurs sont présents pour les constatations générales.

CONSTATE que les membres du Conseil ont procédé à une vérification spécifique des conflits d'intérêts avant la discussion et l'approbation des résolutions énoncées ci-dessous et que certains membres du Conseil ont déclaré avoir un conflit d'intérêts en rapport avec (certaines des) résolutions à l'ordre du jour de la réunion du Conseil :

- Les membres du Conseil d'administration énumérés ci-après ont déclaré, conformément à la procédure prévue à l'Article 7:96 du Code des sociétés et des associations (le "CSA"), et conformément à la procédure prévue à l'Article 15.3 de la Charte de gouvernance d'entreprise de Sibelco, avoir un conflit d'intérêts patrimonial direct en ce qui concerne les résolutions relatives à (i) l'approbation de l'Accord de règlement et (ii) l'octroi d'une procuration pour prendre toutes les mesures liées à l'Accord de règlement. Les implications patrimoniales pour la Société des résolutions à prendre concernant l'Accord de Règlement consistent dans le fait que

- la Société entreprendra d'organiser un rachat d'actions par le biais d'une offre publique d'achat sur ses propres actions et devra donc payer un prix pour l'achat de ses propres actions. Les conditions financières de cette offre publique d'achat sont décrites dans un prospectus préparé dans le cadre de l'offre publique d'achat (qui est incorporé par référence dans le présent document) ; et
- les procédures judiciaires en cours, tant celles intentées contre la Société (c'est-à-dire la procédure de sortie forcée et la procédure concernant la nomination d'un expert) que celles intentées au nom de la Société (c'est-à-dire la plainte des minorités) seront abandonnées et toutes les réclamations en rapport avec ces procédures judiciaires seront abandonnées.

Ces membres du Conseil ont quitté temporairement la réunion et n'ont pas participé à la discussion et au vote sur les résolutions mentionnées au point 9.1 de l'ordre du jour ci-dessous concernant l'approbation de l'Accord de règlement et l'octroi d'une procuration pour prendre toutes les mesures liées à l'Accord de règlement.

Les membres du Conseil ayant déclaré un conflit d'intérêts en relation avec l'approbation de l'Accord de règlement et l'octroi d'une procuration pour prendre toutes les mesures liées à l'Accord de règlement étaient :

- CYTIFINANCE SA, avec M. Michel Delloye comme représentant permanent;
- ZUYFIN SA, avec M. Evrard van Zuylen van Nyevelt comme représentant permanent;
- SOVERIN SA, M. Michel Verhaeghe de Naeyer comme représentant permanent;
- CALAVON FINANCE SAS, avec M. Jean-Pierre Labroue comme représentant permanent;
- ARGALI CAPITAL BV, avec M. Pascal Emsens comme représentant permanent;
- IDW CONSULT BV, M. Albrecht (Bert) De Graeve comme représentant permanent;
- Mme. France De Sadeleer;
- M. Christoph Grosspeter;
- M. Jean-Marc Ueberecken.

M. Pierre Nothomb a déclaré, conformément à la procédure prévue à l'article 15.3 de la Charte de gouvernance d'entreprise de Sibelco, avoir un conflit d'intérêts non patrimonial en ce qui concerne toutes les résolutions énoncées ci-dessous et a quitté la réunion et n'a pas participé à la discussion et au vote sur ces résolutions, à l'exception de la résolution visant à demander à l'assemblée générale extraordinaire du 12 janvier 2024 d'autoriser la Société à aliéner des actions propres et de la reconnaissance de la renonciation à l'obligation de notification.
..."

Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération définit les principes, la structure, les éléments de performance et la rémunération totale des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif de Sibelco.

Conseil d'Administration

Principes

L'enveloppe de rémunération est conçue pour attirer des administrateurs non exécutifs possédant les aptitudes et les compétences requises pour diriger l'entreprise à l'échelle internationale.

Les principes du système de rémunération récompensent le rôle de chaque personne en tant que membre du Conseil d'Administration et son rôle spécifique en tant que Président des différents conseils d'administration, ainsi que sa participation aux différentes réunions et comités.

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération fixe convenue au début du mandat, qui est fixée pour la durée de celui-ci. La rémunération du Président du Conseil d'Administration est déterminée par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation du Conseil d'Administration.

La rémunération de tous les administrateurs non exécutifs est déterminée par le Comité de Rémunération et de Nomination de la Société conformément à sa charte et doit être approuvée chaque année par l'assemblée générale des actionnaires.

Rémunération totale

La rémunération globale du Conseil d'Administration pour la période allant de janvier 2023 à décembre 2023 s'élève à EUR 1.419.000, répartis entre des honoraires fixes de EUR 825.000 et des jetons de présence de EUR 594.000.

Le Président et les autres administrateurs non exécutifs ne reçoivent aucune rémunération liée à la performance et directement liée aux résultats de l'entreprise. Ils ne reçoivent pas non plus d'options sur actions ou d'actions.

Membres du Comité exécutif

Principes

L'entreprise offre un package compétitif pour attirer des profils divers et internationaux à travers le monde, des personnes qui ont fait leurs preuves et qui sont capables de mener à bien la croissance de la Société.

Pour les membres du Comité exécutif basés en Belgique

Par décision du Conseil d'administration de Sibelco du 9 mars 2023, le Conseil a approuvé la décision de mettre fin au mandat d'Exco en tant qu'indépendant et la création de la société de gestion pour chaque membre du Comité exécutif au cours de l'année 2023.

Chaque membre du Comité exécutif facture ses services.

Les honoraires fixes sont définis en fonction du niveau de responsabilité assumé par chaque personne, de ses compétences et de son expérience internationale.

L'enveloppe de rémunération comprend une rémunération annuelle fixe, les frais de voiture et d'hospitalisation, un intéressement à court terme et un intéressement à long terme, principalement axé sur les performances pour atteindre ses objectifs stratégiques.

Pour les membres du Comité exécutif en dehors de la Belgique

La rémunération des dirigeants comprend une base fixe, une prime à court terme et une prime à long terme, principalement axées sur les performances pour atteindre les objectifs stratégiques de la Société.

La base fixe récompense les principales responsabilités du poste. La base fixe est fixée à la médiane générale du secteur et intègre des facteurs tels que l'expérience internationale, la connaissance et l'expérience du secteur.

Les conditions de rémunération sont alignées sur les politiques locales et sont compétitives par rapport au marché.

La rémunération totale est proche du troisième quartile du secteur général.

Pour tous les membres du comité exécutif

Les honoraires et la base fixe sont revus chaque année sur recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination et avec l'approbation du Conseil d'administration.

Le plan d'incitation à court terme est conçu pour récompenser et motiver le Comité exécutif à atteindre ses objectifs à court terme sur une période d'un an.

Il se compose de deux éléments principaux : les performances globales de la société par le biais d'indicateurs financiers clés et d'indicateurs de santé et de sécurité, et les performances de l'équipe alignées sur l'agenda exécutif. Les performances financières globales de l'entreprise, l'EBITDA et le flux de trésorerie opérationnel libre (FOCF), représentent 70 % du plan, répartis à parts égales ; l'objectif en matière de santé et de sécurité est de 10 %, et l'objectif lié aux performances de l'équipe est de 20 %.

Le plan d'incitation à long terme est conçu pour stimuler et soutenir la création de valeur et récompenser l'équipe de manière appropriée sur une période de trois ans.

Il se compose de deux éléments : une mesure axée sur la performance utilisant des paramètres financiers et une mesure de priorité stratégique intégrant un élément de développement durable. Les indicateurs financiers comprennent le rendement des capitaux employés (ROCE) et le FOCF pour un poids total de 80 %, répartis à parts égales, et l'indicateur de priorité stratégique représente 20 % du plan.

L'entreprise ne fournit pas d'options sur actions ou d'actions à son Comité exécutif.

Rémunération totale

EN EURO

Rémunération totale 2023 (payée en 2023)	Montant	Commentaire
Montant fixe (rémunération de base)	4.322.347	
Plan de rémunération incitative à court terme sur base des résultats de 2022	3.320.138	
Autres avantages (santé, pension, voiture...)	689.987	
Rémunération exceptionnelle (bonus d'embauche)	209.322	
Rémunération totale	8.541.794,00	
Plan de rémunération incitative à long terme (résultats 2021-2023)	6.786.318	Acquis en 2023 et payé en 2024

Changements au sein du comité exécutif en 2023

Achille Njike a rejoint le Comité exécutif en tant qu'EVP Operations America à partir du 1er juillet 2023.

Convocation de l'assemblée générale 2024

L'article 28 des statuts de la Société stipule que l'Assemblée annuelle ordinaire des actionnaires se tiendra l'avant-dernier mercredi du mois d'avril, à 14 heures. Pour l'exercice 2023, l'Assemblée annuelle des actionnaires se tiendra par conséquent le mercredi 17 avril 2024.

Le Conseil d'administration de SCR-Sibelco NV invite les actionnaires à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra physiquement le 17 avril 2024 à 14h00 à 't Kristallijn, Blauwe Keidreef 3, 2400 Mol-Rauw.

Agenda de l'Assemblée ordinaire

- 1) Rapports du Conseil d'administration aux actionnaires
- 2) Rapport du commissaire de la Société aux actionnaires
- 3) Approbation des états financiers statutaires audités de l'année 2023 et présentation des résultats consolidés
- 4) Affectation du bénéfice et déclaration du dividende
- 5) Rémunération des administrateurs
- 6) Décharge aux administrateurs
- 7) Décharge au commissaire aux comptes
- 8) Nomination des administrateurs

Le texte intégral des résolutions proposées et des formulaires de procuration peut être téléchargé sur le site web de la Société, www.sibelco.com.

Affectation du résultat de SCR-SIBELCO NV

Les actionnaires seront invités à voter pour l'affectation (i) des résultats de l'année aux réserves disponibles pour distribution et (ii) des réserves disponibles aux dividendes de SCR-Sibelco NV, selon la proposition suivante :

EN EURO	2023
Réserves disponibles pour distribution avant résultat et dividende	1.452.333.013
Bénéfice/(Perte) de l'exercice	227.409.365
Dividende brut	(68.556.928)
Réserves disponibles pour distribution après affectation du résultat et dividende	1.611.185.451

Le montant brut du dividende proposé de EUR 68.556.928 correspond à un dividende total par action de EUR 146,00. Depuis 2021, conformément à la nouvelle loi belge sur les sociétés ([Art. 7:217.§3](#)), le droit aux dividendes des actions propres détenues par SCR-Sibelco NV est annulé. Les 602 actions propres détenues par la société ne sont donc pas comptabilisées.

Pour l'exercice 2023, aucun dividende intérimaire n'a été distribué. Une fois approuvé par l'assemblée générale, le dividende de EUR 146,00 brut par action sera payé à partir du 8 mai 2024. La date d'enregistrement a été fixée au 7 mai 2024. L'agent payeur désigné pour le paiement du dividende 2023 est ING Bank, Marnixlaan 24, 1000 Bruxelles avec la Banque Degroof Petercam, Nijverheidsstraat 44, 1000 Bruxelles comme co-agent.

Décharge en faveur des membres du Conseil d'administration et du commissaire

Après l'approbation des comptes annuels, les actionnaires seront invités à se prononcer par un vote spécial sur la décharge à accorder individuellement aux membres du Conseil d'administration et au commissaire.

Nominations des administrateurs

Les mandats de Boplicity BVBA, avec son représentant permanent M. Paul Depuydt, Calavon Finance SAS, avec son représentant permanent M. Jean-Pierre Labroue, IDw Consult BVBA, avec son représentant permanent M. Bert De Graeve, Mme France de Sadeleer, Mme Kerstin Konradsson et M. Srinivasan Venkatakrishnan arriveront à échéance lors de cette Assemblée générale annuelle. Compte tenu de la démission de Jean-Marc Ueberecken lors de la prochaine AGA (mandat initialement valable jusqu'en 2025), ce poste deviendra également vacant après l'AGA.

Les mandats de Calavon Finance SAS, dont le représentant permanent est M. Jean-Pierre Labroue, d'IDw Consult BVBA, dont le représentant permanent est M. Bert De Graeve et de Mme France de Sadeleer ne seront pas renouvelés et prendront fin lors de la présente Assemblée générale annuelle. Le Conseil d'administration souhaite exprimer sa reconnaissance et sa gratitude à chacun des membres sortants pour leur précieuse contribution au développement de la société tout au long de leurs mandats. Le Conseil exprime sa reconnaissance particulière à M. Bert De Graeve pour avoir guidé Sibelco avec compétence et habileté tout au long des 15 dernières années et de plusieurs phases difficiles et critiques pour la Société.

Les membres du Conseil d'administration suivants se présenteront pour être réélus en tant que membres du Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans : Boplicity BVBA, avec son représentant permanent M. Paul Depuydt, Mme Kerstin Konradsson et M. Srinivasan Venkatakrishnan. Leurs mandats renouvelés expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Compte tenu des mandats devenus vacants, les personnes suivantes ont confirmé leur candidature pour être élues membres du Conseil d'administration de la Société pour un mandat de 3 ans : Mme Séverine de Sadeleer, Ways-Ruart SA, avec représentant permanent M. Paul Cornet de Ways-Ruart, M. Max Jadot et CMV Partners Comm. V., avec son représentant permanent, M. Curd Vandekerckhove.

Il est proposé d'élire Mme Séverine de Sadeleer, Ways-Ruart SA, avec comme représentant permanent M. Paul Cornet de Ways-Ruart, M. Max Jadot et CMV Partners Comm. V., avec son représentant permanent, M. Curd Vandekerckhove, en tant que nouveaux membres du Conseil d'administration pour un mandat de 3 ans. Ces mandats expireront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2027.

Conditions d'admission à l'Assemblée générale des actionnaires du 17 avril 2024

Conformément à l'article 30.2 des statuts, la date d'enregistrement pour l'assemblée générale de la Société est fixée au sixième (6e) jour ouvrable précédant la date de l'Assemblée, soit le 9 avril 2024 (la « **Date d'Enregistrement** »).

Conformément à l'article 7:134 du Code belge des sociétés et des associations (le « **CSA** ») et à l'article 30 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que seules les personnes qui étaient titulaires d'actions de la Société le 9 avril 2024 et qui ont rempli les formalités de participation sont autorisées à participer et à voter à l'Assemblée générale. Seuls les actionnaires ont le droit de voter.

Inscription et confirmation de la participation

Afin d'établir auprès de la Société que l'actionnaire détient le nombre d'actions à la Date d'Enregistrement, l'actionnaire doit procéder comme suit :

Pour les détenteurs d'actions nominatives :

Les actionnaires nominatifs doivent informer la Société, au plus tard le 11 avril 2024, avant 17 heures (heure belge), du nombre d'actions avec lequel ils souhaitent participer à l'Assemblée générale en renvoyant l'avis de participation complété, inclus dans la lettre de convocation et également disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors), par courrier postal (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par e-mail via shareholder@sibelco.com.

La propriété des actions à la Date d'enregistrement sera évaluée par la Société sur base des inscriptions dans le registre des actions nominatives à la Date d'enregistrement.

Pour les détenteurs d'actions dématérialisées :

Les détenteurs d'actions dématérialisées doivent notifier leur intention de participer aux assemblées générales à leur banque ou institution financière qui informera ING du nombre d'actions enregistrées pour leurs clients, avant le 11 avril 2024, avant 17 heures (heure belge).

Les actionnaires doivent confirmer à la Société le nombre d'actions qui ont été enregistrées afin de participer aux assemblées générales en renvoyant le formulaire de participation complété disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Le formulaire complété et signé doit être envoyé à la Société par courrier postal à son siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par e-mail à shareholder@sibelco.com.

Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2024, avant 17 heures (heure belge).

Procurations

Les détenteurs d'actions émises par la Société qui souhaitent se faire représenter par un mandataire sont priés d'utiliser le modèle de procuration disponible sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors). Les procurations dûment complétées et signées doivent être envoyées à la Société par courrier postal à son

siège social (SCR-Sibelco NV, Attn. Mme Laurence Boens, Plantin en Moretuslei 1A, 2018 Anvers) ou par e-mail à shareholder@sibelco.com. Dans les deux cas, le document doit parvenir à la Société au plus tard le 11 avril 2024, avant 17 heures (heure belge).

La désignation d'un mandataire doit être effectuée conformément aux règles applicables du droit belge et des statuts de la Société (Article 32.1), ce qui signifie qu'un actionnaire ne peut être représenté que par un autre actionnaire.

Droit de poser des questions

Lors de l'assemblée générale, les actionnaires ont le droit de poser des questions orales et écrites aux administrateurs et au commissaire aux comptes sur les points à l'ordre du jour, dans la mesure où la communication de données ou de faits ne porte pas atteinte aux intérêts commerciaux de la Société ou à la confidentialité à laquelle la Société, ses administrateurs ou le commissaire aux comptes sont tenus.

Des questions écrites peuvent également être envoyées, si possible au plus tard le 11 avril 2024, par voie électronique à l'adresse suivante : shareholder@sibelco.com.

Ces questions recevront une réponse lors de l'assemblée, à condition que l'actionnaire concerné ait rempli les formalités de participation pour être admis aux assemblées générales.

Pouvoirs de représentation

Pour assister physiquement ou se faire représenter aux assemblées générales, les représentants des personnes morales, ainsi que les mandataires, doivent présenter une preuve de leur identité (carte d'identité ou passeport) et doivent, en outre, fournir la preuve de leurs pouvoirs de représentation (documents pertinents de la Société). La Société doit recevoir cette preuve au plus tard le jour des assemblées générales.

Documentation

Tous les documents relatifs aux assemblées générales sont mis à disposition, dans les délais prévus par la loi, sur le site web de la Société (www.sibelco.com/en/investors) et sont également disponibles au siège social de la Société.

Les membres du Conseil d'administration souhaitent remercier l'ensemble du personnel de SCR-Sibelco NV et les employés du monde entier pour leurs efforts dévoués en vue d'atteindre nos objectifs.

Anvers, 14 mars 2024

Signé par les membres du Conseil d'Administration

Informations complémentaires

Déclarations prospectives et mesures non conformes aux IFRS

Le présent document contient des projections et d'autres déclarations prospectives. Les investisseurs doivent être conscients que ces projections et déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes (dont beaucoup sont difficiles à prévoir et échappent généralement au contrôle de Sibelco) qui pourraient faire en sorte que les résultats et développements réels diffèrent matériellement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus. Outre les comptes IFRS, le groupe présente également des indicateurs de performance sous-jacents non audités. L'objectif est de générer une vision qui évite les distorsions et facilite l'appréciation des performances et la comparabilité des résultats dans le temps.

Presse

press@sibelco.com

Actionnaires

shareholder@sibelco.com

SCR-Sibelco N.V.

Plantin en Moretuslei 1A
B-2018 Antwerp
Belgium
www.sibelco.com

© Sibelco 2024

Conception et réalisation:
TD Cascade

